
L'Ecole de Français Moderne



Catherine Saugy

ÉTUDES ET DOCUMENTS

pour servir à l'histoire de
l'Université de Lausanne

XXIV

CATHERINE SAUGY

L'ÉCOLE DE FRANÇAIS MODERNE
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

1892-1987



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

1987

REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pu être menée à chef sans la compréhension et l'appui bienveillants de plusieurs personnalités, notamment :

– les autorités universitaires (Rectorat, Décanat de la Faculté des Lettres, Direction de l'EFM et Direction des Cours de vacances) qui m'ont autorisée à consulter leurs archives en toute liberté ;

– MM. les Professeurs Ernest Giddey et André Guex qui ont répondu à mes nombreuses questions, parfois embarrassantes, avec une patiente amabilité ;

– MM. Pierre-Alain Liard et Olivier Robert, chargés de la recherche menée sur l'histoire sociale de l'Université de Lausanne, qui m'ont orientée efficacement vers les documents utiles ;

– mes collègues de l'EFM qui, tous, m'ont apporté leur aide et particulièrement Mmes Martine Nicollerat et Françoise Fornerod ainsi que M. Jean-François Maire ;

– M. Bernard Delessert, photographe de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire, qui, avec talent, a préparé les illustrations de cet ouvrage ;

– Mme Christiane Lauquin qui a dactylographié mon manuscrit avec compétence et diligence.

Tous, à des titres divers, m'ont apporté une aide précieuse et efficace. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

C.S.

1er mai 1925

Monsieur le Ch^{ef} du 3^e . service du Département
de l'Instruction publique

LAUSANNE

Monsieur le Chef de service,

J'ai l'honneur de vous demander s'il ne vous
serait pas possible de faire placer, quelque part dans les corridors
de l'ancienne Ecole normale, une simple armoire fermée à clef qui
serait destinée aux archives de la Faculté des Lettres.

Pendant les dernières vacances, M. Perret a dû
complètement débarrasser l'armoire (ancienne porte de communication)
qui se trouvait en face de l'entrée dans l'antichambre de l'ancienne
salle du Sénat. Cette armoire contenait une assez grosse quantité de
papiers, correspondance et documents de la Faculté, que nous ne savons
maintenant où loger. Il serait d'ailleurs hautement désirable que nous
ayons un endroit où tenir les archives méthodiquement arrangées. Faute
de place, mes prédécesseurs au décanat ont détruit tous les travaux
d'examen, ainsi qu'une très grosse partie de la correspondance. Cette
destruction n'est pas sans entraîner des inconvénients, et il serait
heureux que l'on pût y substituer un classement méthodique de tout ce
qu'il convient de garder. Pour cela, une armoire est absolument indis-
pensable.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de prendre en
considération cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef
de service, l'expression de ma considération très distinguée.
Le doyen

*Lettre du doyen de la Faculté des lettres
au Chef du 3e service du Département de l'Instruction publique
1er mai 1925*

Remarque préliminaire à propos des documents d'archives

Les documents relatifs à l'histoire de la Faculté des lettres, et par conséquent à celle de l'Ecole de français moderne et des Cours de vacances, se trouvent à trois endroits différents soit :

– aux Archives cantonales vaudoises, sous la cote générale K XIII attribuée aux archives du Département de l'Instruction publique et des Cultes (DIPC). Ils sont cités ci-après sous la référence ACV K XIII ;

– dans les archives du Rectorat de l'Université de Lausanne, conservées au bâtiment du Rectorat et de l'administration à Dorigny. Ils sont cités ci-après sous la référence BRA ;

– dans les archives de la Faculté des lettres à Dorigny. Ils sont cités ci-après sous la référence Arch. Fac. lettres.

L'Ecole de français moderne ne possède dans ses archives que quelques documents postérieurs à 1949, notamment des épreuves d'examens. Les Cours de vacances quant à eux détiennent tous les documents les concernant depuis 1948.

La conservation des archives de l'Université, et notamment de la Faculté des Lettres, a souvent constitué un problème épineux pour les autorités universitaires, en raison surtout de l'espace qu'elles occupent, ainsi qu'en témoigne la lettre reproduite ci-contre.

INTRODUCTION

L'ÉCOLE DE FRANÇAIS MODERNE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

La longueur même de la dénomination officielle de l'école, *Ecole de français moderne de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne*, signale la complexité des liens qui l'unissent à ces institutions d'une part, et d'autre part de son histoire. Chercher à connaître les origines de l'actuelle Ecole de français moderne¹, s'interroger sur son évolution revient à étudier l'évolution et la croissance de la Faculté des lettres et même de l'Université tout entière. En effet, la présence de l'EFM est constante, son importance n'est jamais mise en doute, mais sa silhouette reste floue, insaisissable tant les éléments qui la constituent – enseignants, étudiants, branches enseignées – s'imbriquent dans l'ensemble du corps universitaire.

Cette constatation de départ entraîne trois conséquences :

– les archives propres à l'EFM n'existent pas. En dépouillant les archives de la Faculté des lettres, du Rectorat et du Département de l'Instruction publique et des Cultes, on parvient à glâner des renseignements très fragmentaires sur les débuts de l'EFM, renseignements qui s'étoffent au fil des années ;

– rendre compte de ces renseignements, les organiser en chapitres cohérents suppose une large part d'arbitraire dans le découpage adopté, tant il est vrai qu'un professeur est indissociable de son enseignement et que si la personnalité rayonnante des directeurs qui se sont succédé à la tête de l'EFM retient notre attention, c'est avant tout leur action, leur empreinte sur l'EFM qui nous intéresse dans cette étude ;

– enfin, le public même de l'EFM, constitué par définition « d'étudiants non francophones désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises », est difficile à cerner, à connaître. Les traces que les étudiants laissent sont des noms sur des listes de lauréats, des demandes d'équivalences ou de dispenses de finances de cours. Si nous savons d'où ils viennent, nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles

¹ Ci-après EFM.

ils ont choisi Lausanne ni ce qu'ils sont devenus une fois leur certificat d'études françaises en poche.

Ces remarques préalables montrent bien la difficulté de construire une étude rigoureuse de l'EFM et de son histoire. Cependant, depuis près de cent ans, des étudiants non francophones viennent à l'Université de Lausanne suivre des cours de français mis sur pied à leur intention; pourquoi? Des milliers de jeunes gens sont repartis chez eux en emportant non seulement un certificat d'études françaises, mais l'expérience de la vie à Lausanne, la marque de notre Université et de notre culture.

Ce sont, nous semble-t-il, des raisons suffisantes pour s'intéresser à l'EFM et tenter d'en faire l'histoire et le portrait, de montrer comment, peu à peu, son enseignement s'est étoffé, enrichi, son corps enseignant s'est élargi face à l'augmentation du nombre de ses étudiants, pour constituer enfin une école autonome. Certes, cette croissance n'a pas dû se faire sans heurts, même si les seules traces qui en subsistent sont quelques lignes neutres dans des procès-verbaux.

En cherchant à retracer l'histoire de l'EFM, nous souhaitons avant tout faire connaître non pas les structures d'une institution figée, mais une communauté en constante évolution.

CHAPITRE PREMIER

GENÈSE DE L'EFM

Créée par les Bernois en 1537, au lendemain de la conquête du Pays de Vaud, l'Académie de Lausanne, ancêtre de l'Université, n'est qu'une école destinée à former des pasteurs et des régents capables de diffuser la foi réformée. Pourtant, très tôt, les circonstances politiques conduisent des étrangers à venir y étudier aussi bien qu'y enseigner. Ce sont aux XVI^e et XVII^e siècles les réfugiés huguenots et les réformés chassés d'Allemagne par la Guerre de Trente Ans. Mais la renommée des théologiens de l'Académie, le sérieux des études attirent aussi de nombreux étudiants suisses alémaniques que leurs parents envoient en pension

«chez l'un des professeurs ou des pasteurs de Lausanne, près du collège, du temple et de l'auditoire»¹

afin de parfaire leurs études tout en apprenant le français.

Paradoxalement, la modestie de l'Académie, tout au long de son existence, stimule les échanges avec l'étranger. En effet, l'Académie ne forme que des pasteurs et ne délivre ni licence ni doctorat. Pour devenir médecin ou docteur ès arts, ou encore docteur en droit, l'étudiant vaudois doit aller prendre ses grades dans des universités étrangères. Ainsi se nouent des contacts avec des professeurs éminents. De retour au pays, souvent ces intellectuels vaudois enseignent à l'Académie et y font venir des professeurs rencontrés à l'étranger ou entretiennent avec eux des relations épistolaires.

Ainsi, l'existence de l'Académie est jalonnée de noms illustres, aussi bien vaudois qu'étrangers, qui ont marqué son enseignement et ont contribué à y attirer les étudiants d'autres pays. En parler n'est pas notre objet et nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage du professeur H. Meylan, publié à l'occasion du 400^e anniversaire de l'Académie¹.

¹ Lettre d'un pasteur de Zurich au théologien bernois Abraham Musculus, datée de 1583 (citée du latin par H. Meylan, *La Haute Ecole de Lausanne, 1537-1937*, F. Rouge et Cie SA, Lausanne 1937, p. 31).

Au cours du XIX^e siècle, l'enseignement de l'Académie se diversifie, de nouvelles facultés sont créées, notamment celle de droit, qui attire de nombreux étudiants allemands.

C'est dire que lorsque le 10 mai 1890, le Grand Conseil vaudois vote la loi sur l'instruction publique supérieure qui fait de l'Académie une Université par l'adjonction d'une faculté de médecine, la tradition d'ouverture aux étudiants comme aux professeurs étrangers est établie depuis longtemps.

Cette fréquentation de l'Université de Lausanne par les étudiants étrangers ne va jamais se démentir au cours des décennies suivantes. Dès les premiers semestres de son existence, l'Université accueille un nombre croissant d'étudiants – et d'étudiantes – étrangers.

Au cours du semestre d'hiver 1890-91, premier semestre de l'Université, la Faculté des lettres est fréquentée par 16 étudiants immatriculés (11 Suisses et 5 étrangers), et 65 auditeurs (52 Suisses et 13 étrangers). Au semestre suivant, en été 1891, les étudiants immatriculés sont au nombre de 22 (10 Suisses, 12 étrangers), et les auditeurs au nombre de 27 (21 Suisses, 6 étrangers). Les effectifs ne diminueront que pendant les deux guerres mondiales et ce sont plutôt les contingents par nations qui changeront. (Nous reviendrons plus loin sur ce point, dans le chapitre consacré aux étudiants).

Sans qu'il soit fait mention nulle part d'un enseignement spécifique créé à ce moment-là pour les étudiants étrangers non-francophones, on constate, en examinant le programme des cours pour le semestre d'hiver 1890-91, qu'un *lecteur*, M. Auguste André, enseigne à la Faculté des lettres. Or la fonction d'un lecteur à l'Université est d'assurer l'enseignement pratique d'une langue. Pour le semestre d'été 1891, le programme des cours précise que M. André donne un cours public d'une heure par semaine : *Cours de diction, théorie et lectures* ainsi qu'un cours (privé et gratuit) d'*exercices pratiques*.

La demande pour non-francophones a dû être immédiate et forte si l'on en croit les cours annoncés dans les semestres suivants :

En 1891-92, André donne trois heures de cours : le cours public (1 h) intitulé *L'art de parler en public : théorie et application* ; des *exercices pratiques de diction* (1 h) et des *exercices d'élocution* (leçons particulièrement destinées aux étrangers) (1 h).

Un fait, que nous croyons d'importance pour notre propos, est à relever ici. Le premier recteur de l'Université – et d'ailleurs aussi le dernier de l'Académie – est Alexandre Maurer. Or ce que nous savons de cet esprit original qu'était Alexandre Maurer nous laisse à penser que ses intérêts tout comme sa formation devaient le pousser à favoriser l'accès des étudiants étrangers à la langue et à la littérature françaises.

En effet :

« M. Maurer avait été chargé en 1880 de l'enseignement de l'allemand à l'Académie et au Gymnase. Lors de la fondation de l'Université, dont il devint le premier recteur, il quitta le Gymnase pour se voir confier à la Faculté des lettres la chaire des littératures allemande, anglaise et russe. A cette tâche déjà lourde, dont il s'acquittait avec une rare compétence, M. Maurer ajouta bientôt l'enseignement de l'ethnopsychie ; il voua dès lors à cette discipline, qu'il avait fondée, le meilleur de ses forces. Il continua à l'enseigner après qu'en 1919 ont l'eût (*sic*) déchargé en créant des chaires distinctes d'allemand et d'anglais. Les services qu'au cours de ces 46 années M. Maurer a rendus à notre Faculté ne sauraient s'énumérer ici. Bornons-nous à rappeler que c'est à lui surtout que l'on doit l'institution, en 1895, des cours de vacances. »²

« [...] Il [A. Maurer] possédait ce don de synthèse qui le faisait embrasser en un même exposé toutes les manifestations du génie d'un peuple, pour en détacher les traits saillants. Une connaissance parfaite des races humaines les plus représentatives lui permit de conclure, dans sa « méthode de l'ethnopsychie littéraire », qu'il existe dans le monde des forces diverses apparemment ennemies, lesquelles, dirigées vers un but commun doivent concourir à l'équilibre de l'ensemble. [...] Il y a donc une loi qui règne dans le domaine des valeurs morales comme dans celui des valeurs matérielles ; telle est la conclusion à laquelle est parvenu M. Maurer, après de longues études sur la mentalité des peuples, poursuivies à travers les littératures. »³

Au semestre d'été 1892, le programme général des cours présente l'enseignement *Langue et littérature française* sous la forme suivante :

« FRANCAIS MODERNE »⁴

Cours. — Histoire de la langue et de la littérature depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Cours généraux portant sur l'ensemble d'un genre ou d'un siècle ; cours spéciaux portant sur une époque ou une œuvre.

Exercices pratiques. — Conférences orales faites par les étudiants sous la direction du professeur ; travaux écrits sur des sujets donnés ; interprétation de textes ; discussion des principes de la critique littéraire ; méthode pour faire le commentaire d'un ouvrage et la biographie d'un auteur.

² Arch. Fac. lettres, classeur 1er novembre 1922-14 octobre 1927, *Rapport sur l'année académique 1925-26* (1er oct.-30 sept.), à propos du départ d'Alexandre Maurer, atteint par la limite d'âge.

³ James Claude, « Voici bientôt un demi-siècle », in *Gazette de Lausanne*, 27 septembre 1926.

⁴ Il était de règle alors de désigner par *français moderne*, la langue française à partir du XVI^e siècle, pour la distinguer de l'*ancien français* (langue française du moyen âge). On trouve dans les programmes des cours postérieurs la mention de *français contemporain* pour désigner la langue française du moment.

Exercices de diction, grammaire et rhétorique, sous la direction d'un lecteur :

A. Pour les étudiants étrangers :

Diction. — Prononciation et articulation. Lectures, récitations et narrations.

Grammaire. — Lecture, au point de vue grammatical, des bons auteurs modernes. Etudes des constructions, synonymes, homonymes, etc...

Rhétorique. — Composition.

B. Pour les étudiants de langue française :

Diction. — Lecture expressive. — Déclamation.

Rhétorique. — Discours, improvisations, discussions.

ANCIEN FRANCAIS

Cours. — Histoire de la littérature du moyen âge.

Exercices pratiques. — Lectures de textes. — Étymologies. »⁵

Ainsi donc, au semestre d'été 1892, soit au quatrième semestre de l'Université, la Faculté fixe les modalités d'un enseignement spécifique du français pour les étrangers, enseignement intégré dans le plan d'études en vue de l'obtention d'une licence ès lettres modernes. Si, en été 1892, les cours pratiques que le lecteur André donne spécialement aux étrangers sont de 4 heures hebdomadaires, par la suite leur nombre croît régulièrement : 6 heures en hiver 1893, 8 heures en hiver 1896, 9 heures en été 1897, 10 heures en été 1900.

L'enseignement du français aux étrangers semble d'ailleurs aussi un sujet de préoccupation de l'enseignement secondaire. En effet, dès l'été 1892, l'Université mentionne, à la fin de la liste des établissements d'instruction secondaire officiels de Lausanne, publiée à la fin du programme des cours, l'Ecole supérieure de jeunes filles avec la précision suivante :

« Un cours spécial de langue française est donné aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. L'Ecole délivre un certificat de capacité. »

Il semble donc qu'un nombre important de jeunes filles non francophones fréquentent l'Ecole Supérieure de Jeunes Filles, suffisant pour justifier la création de ce cours, ce qui peut paraître inattendu à cette époque.

En hiver 1901-1902, le programme général pour la licence en langue et littérature modernes ainsi que la mention « pour étudiants étrangers » disparaissent du programme des cours. Il y apparaît une nouvelle rubrique :

« Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne ». »⁶

⁵ BRA, *Programme des cours été 1892*, pp. 22-23.

⁶ BRA, *Programme des cours H. 1901-1902*.

Sous cette rubrique, figurent un certain nombre de cours *ex cathedra* donnés en Faculté des lettres et les cours pratiques pour non-francophones.

C'est sous cette forme que seront dès lors publiés les programmes des cours de ce qui va garder longtemps encore le nom d'*Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne*. On peut supposer que ce nom, lourd et compliqué, est rapidement devenu dans le langage courant, *l'Ecole de français moderne*.

Mais les deux appellations se maintiennent longtemps en parallèle. On trouve par exemple en 1923, *l'Ecole de français moderne* mentionnée, pour la première fois, séparément de la Faculté des lettres, à la table des matières du programme des cours. A l'intérieur, le programme de l'école figure sous la rubrique *Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne*.

En 1905, l'Université a 15 ans. Les Cours de vacances créés en 1895 attirent depuis dix ans une clientèle fidèle (nous leur consacrerons un chapitre ultérieurement) et les cours réguliers pour non-francophones sont bien implantés.

Il apparaît toutefois que tous les problèmes ne sont pas résolus. En effet, les étudiants étrangers affluent, notamment les étudiants russes opposés au régime tsariste. En hiver 1905-06, pour la seule Faculté des lettres, il y a 33 étudiants suisses immatriculés et 82 étudiants étrangers, 38 auditeurs suisses et 98 auditeurs étrangers. Le même phénomène apparaît dans les autres facultés, notamment en médecine. Se pose alors le problème des connaissances en français des étudiants désireux de suivre les cours d'autres facultés : comment s'assurer que les compétences linguistiques de ces candidats à la médecine (ce sont les plus nombreux), en droit ou à l'école d'ingénieurs sont suffisantes pour suivre un enseignement donné exclusivement en français ? Comment donner aux étudiants insuffisamment préparés les connaissances nécessaires ? Comment l'unique lecteur, M. André, pourrait-il faire face à une telle charge ?

S'il n'apparaît pas clairement dans les documents, il semble toutefois que le problème soit débattu au sein, sinon de l'Université, du moins de la Faculté, voire au Département⁷. Il est mis en évidence durant l'année académique 1905-06.

En effet, en octobre 1905, Edmond Gilliard demande au Département – par voie hiérarchique – l'autorisation de donner des cours libres aux étudiants étrangers.

⁷ Il s'agit bien entendu du Département de l'instruction publique et des cultes (ci-après DIPC).

« M. Edmond Gilliard, licencié ès lettres de notre Université, désirerait obtenir l'autorisation de faire quelques cours libres pour étrangers sur des matières ne figurant pas au programme du lecteur de français. La Faculté des Lettres a soumis à ce propos à la Commission universitaire, dans sa séance d'hier, un rapport qui a reçu son approbation et que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint. »⁸

Le recteur Dind, qui transmet cette demande, ajoute au bas de la lettre la note suivante :

« Il y aurait peut-être quelque avantage à ce que l'autorisation ne fût donnée qu'ensuite d'un entretien du soussigné avec M. le Chef du Département. »⁹

La démarche conjointe d'Edmond Gilliard, de la Faculté des lettres et de la Commission universitaire ne convainc pas le Chef du Département d'alors :

« Est-ce bien le rôle de l'Université de Lausanne d'attirer des étrangers pour *leur apprendre le français* au moyen de la grammaire, des dictées et des leçons de composition ? N'est-ce pas là de l'enseignement secondaire ? »¹⁰

Il a un autre projet et prie

« l'Université d'examiner s'il ne conviendrait pas de créer, à côté de nos établissements secondaires, des cours de français à l'usage des étudiants étrangers des diverses facultés, comme la chose a été faite pour les mathématiques à l'Ecole d'ingénieurs, avec ses cours préparatoires. »¹¹

Saisie de l'affaire, la Faculté des lettres nomme une commission composée des professeurs J. Bonnard, A. Maurer et du doyen P. Vallette. Son manque d'enthousiasme à traiter cette question est manifeste ainsi qu'en témoigne le doyen Vallette dans une lettre au recteur, le 27 janvier 1906 :

« Cette commission s'efforcera de mener à bien son travail, le plus rapidement possible. Toutefois, étant données les difficultés d'organisation que nous avons déjà signalées, étant donné d'autre part que la Faculté des Lettres désire prendre l'avis des autres facultés sur une question qui les intéresse toutes, nous craignons de ne pas pouvoir présenter un projet à la commission universitaire assez tôt pour que cette école préparatoire puisse s'ouvrir au commencement du semestre d'été.

Dans ces conditions, la Faculté des Lettres prie le Département de

⁸ BRA, Copie-lettres du Rectorat 1904-1908, 31 octobre 1905, f° 107.

⁹ *Ibidem.*

¹⁰ ACV, KXIII, 252 C1 1906.

¹¹ *Ibidem.*

vouloir bien, *en attendant*, comme elle le lui a demandé au commencement du semestre d'hiver, autoriser M. Edmond Gilliard à donner les cours libres¹² qu'il a proposés.

En remerciant M. le Chef du Département de la confiance qu'il lui a témoignée en l'invitant à examiner cette affaire, la Faculté des Lettres prend la respectueuse liberté de lui rappeler qu'il y a d'autres questions, peut-être plus urgentes, qui n'ont pas encore reçu de solutions, entre autres celle de la réorganisation de l'enseignement de l'histoire de l'art.»¹³

Ni la demande d'autorisation ni la question de l'histoire de l'art ne trouvent grâce aux yeux de la commission universitaire, pas plus qu'à ceux du DIPC.

Cependant, même sans enthousiasme, la commission s'acquitte avec conscience de sa tâche, élabore un programme d'enseignement et adresse aux autres facultés un questionnaire afin de connaître leurs désirs en matière d'enseignement du français aux étrangers.

Le 21 mai 1906, la Faculté des lettres adresse à la Commission universitaire et au DIPC un rapport circonstancié :

« Sans se prononcer sur l'opportunité de la création de cette Ecole de Français, la Faculté des Lettres s'est proposé uniquement de trouver une solution pratique. »¹⁴

Elle propose donc un programme d'enseignement composé des cours donnés par le lecteur André, cours qui ont statut universitaire, complétés par des cours

« nouveaux, plus élémentaires, et qui, conformément aux vues de M. le Chef du Département, ne figureraient pas au programme de l'Université.

<i>Exercices de rédaction</i>			3 heures
<i>Dictées</i>			1 heure
	de l'allemand		
	de l'italien		
<i>Traduction</i>	de l'anglais	en français	3 heures
	du russe		
	au choix de l'élève		
<i>Exercices de conversation et de discussion</i>			3 heures. » ¹⁵

¹² Les cours libres sont donnés par des personnes extérieures à l'Université qui souhaitent faire bénéficier les étudiants de leurs connaissances. Ces professeurs occasionnels ne sont pas rémunérés par l'Etat.

¹³ ACV, KXIII 252 C1 1906.

¹⁴ *Ibidem.*

¹⁵ *Ibidem.*

Mettre sur pied des cours de français ne pose guère de problème ; en assurer la fréquentation est beaucoup plus ardu. Comment déterminer quels étudiants ont besoin de suivre ces cours ? Peut-on les obliger à les fréquenter en vertu d'un quelconque règlement ? Il est exclu que la Faculté des lettres assume seule ce contrôle pour les étudiants des autres facultés qui, de leur côté, apprécieraient que leurs étudiants puissent améliorer leur français mais ne sauraient émettre autre chose que des recommandations à ce sujet.

En outre, ainsi que le relève le rapport :

« [...] l'école [doit] [...] être organisée sur le même modèle que le cours préparatoire de l'école d'ingénieurs.

Or, toute assimilation entre l'une et l'autre nous paraît impossible : Le cours préparatoire de l'école d'ingénieurs¹⁶ est destiné à des jeunes gens qui n'ont pas les titres suffisants pour être immatriculés, et les met en mesure de les acquérir. Le rôle de l'école préparatoire de français serait tout différent. S'il s'agit d'étudiants ayant les titres exigés pour être immatriculés, l'ignorance du français ne peut être un obstacle, ni apporter un retard à leur immatriculation. Et d'autre part, les personnes à qui ces titres feraient défaut ne les acquerraient pas par la fréquentation de cours de français. »¹⁷

La Commission universitaire se contente de transmettre le rapport de la Faculté des lettres et les avis des autres facultés au Département sans se prononcer pour ou contre la création de cette école préparatoire. Quant au chef du DIPC, il note en marge du dossier, le 1^{er} août 1906 :

« La question, quoique intéressante, demande encore à être étudiée de plus près : attendu que la réussite de cette création dépendra des qualités du ou des maîtres appelé à la diriger, de la direction donnée à son administration et qu'il faut trouver des locaux, toutes choses qu'il n'est pas aisé de trouver d'ici à cet automne. L'ajournement semble donc s'imposer. »¹⁸

Ajournement prolongé, encore que la question revienne périodiquement au centre des débats ainsi qu'en témoigne un « Projet de résolutions de la Commission Universitaire sur les problèmes soulevés par l'augmentation du nombre des étudiants ». Parmi les mesures proposées pour freiner l'afflux d'étrangers à l'Université figure celle-ci :

« Nous pourrions encore exiger de tout étudiant qui veut faire ses études à Lausanne un examen de français qui prouve qu'il possède

¹⁶ A cette époque, l'école d'ingénieurs est rattachée à l'Université et forme une section de la Faculté des sciences.

¹⁷ ACV, KXIII 252 C1 1906.

¹⁸ *Ibidem*.

une connaissance suffisante de notre langue pour suivre d'emblée les cours avec profit.»¹⁹

La Commission universitaire est encore amenée à plusieurs reprises à traiter de ce sujet ; en 1956, l'Etat approuve sa proposition d'instituer un examen de français pour les étudiants en médecine²⁰, puis cet examen est étendu à tous les étudiants sauf ceux du cours de droit allemand. L'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL) quant à elle refuse d'y souscrire.²¹ Aujourd'hui encore, le contrôle des connaissances de français des étudiants non-francophones désireux de s'inscrire à l'Université – ailleurs qu'à l'EFM – fait l'objet d'un examen de français en vue de l'immatriculation que même les étudiants en droit allemand doivent subir. Une dispense peut être accordée aux étudiants qui ont suivi des Cours de vacances. Par ailleurs, cet examen de français peut être passé dans les consulats suisses, d'où un contrôle strict difficile à exercer. Et aujourd'hui encore, on ne peut compter que sur la bonne volonté et le zèle des étudiants pour acquérir des connaissances suffisantes en français avant d'entreprendre des études dans l'une ou l'autre de nos Facultés ou Ecoles.

L'enseignement du français aux étrangers va donc rester un domaine propre à la Faculté des lettres et destiné essentiellement à des étudiants en lettres.

Signalons tout de même, à titre anecdotique, la découverte d'une lettre surprenante adressée le 20 juin 1906 par le recteur à Monsieur Sladinski, Haute Combe, Lausanne et dont voici un passage :

« Les faits dont vous vous plaignez concernent l'Ecole préparatoire – non incorporée dans l'Université – ils ne relèvent donc pas de celle-ci et je ne puis m'en occuper [...]. »²²

Un tel document laisse supposer qu'une Ecole préparatoire s'est tout de même créée, hors de l'Université. Nous n'en avons trouvé aucune autre mention ailleurs. Peut-être s'agit-il d'un établissement ou de cours privés.

L'ajournement *sine die* du projet d'*Ecole préparatoire de français*, sous le contrôle de la Faculté des lettres, détermine clairement les caractéristiques de l'enseignement du français aux étrangers à l'Université de Lausanne. Il consiste en cours et exercices pratiques, certes, destinés à donner à l'étudiant non-francophone une meilleure maîtrise de la langue

¹⁹ Arch. Fac. lettres, classeur *DIVERS* 1er avril 1949-31 décembre 1953, Projet non daté, probablement 1949, p. 4.

²⁰ Arch. Fac. Lettres, Procès-verbaux de la Commission universitaire.

²¹ *Ibidem*.

²² BRA, Copie-lettres 1904-1908.

française ; mais cette acquisition se fait essentiellement à travers les textes *littéraires*. Elle s'inscrit en outre dans un contexte culturel fondé sur la littérature française. Tout étudiant peut s'inscrire à ce cours en Faculté des lettres, mais devra se plier à la « discipline littéraire », quels que soient ses goûts et ses objectifs. On est loin d'un enseignement intensif et pratique en vue d'utiliser le français pour faire des études de médecine ou de droit !

L'ambiguïté des objectifs de l'EFM apparaît d'ailleurs à chaque tentative de réorganisation de l'EFM : doit-elle former des professeurs de français « langue étrangère » ou donner des cours de français « langue de service » ? A dire vrai, la question n'est pas résolue, aujourd'hui encore. Former des professeurs de français suppose un enseignement de niveau universitaire ; donner des cours de français « langue de service » revient à donner des cours pratiques de niveau secondaire à un public universitaire ; c'est alors un service que la Faculté des lettres — de plus ou moins bon gré — rend aux autres facultés par le biais de l'EFM.

C'est pourquoi selon la personnalité et les intérêts des professeurs de la Faculté des lettres, selon les modes aussi et les circonstances politiques — dont l'EFM est largement tributaire — on verra l'une ou l'autre tendance s'affirmer pendant les décennies suivantes.

Donner des cours de français, c'est bien. Encore faut-il que les étudiants qui les ont suivis puissent produire un signe tangible de la formation qu'ils ont reçue. La Faculté des lettres délivre donc un *Certificat d'Etudes françaises* qui est mis sur pied en 1902 déjà pour répondre aux vœux des étudiants.

« Ce certificat leur servirait :

- 1° d'attestation du bon emploi de leur temps spécialement en vue de leurs parents ;
- 2° de pièce à l'appui dans leurs candidatures à des postes de l'enseignement public ou privé. » ²³

D'autres universités — Genève, Grenoble et Nancy entre autres — délivrent déjà un tel certificat. Si Lausanne en fait autant, c'est pour lutter contre la concurrence des autres universités. Ce certificat comporte deux niveaux, d'abord le *Certificat d'Etudes françaises* (partie moderne), puis, moyennant une deuxième série de cours et d'examens sur le vieux français, un *Certificat général d'Etudes françaises*. Soucieuse de ses privilèges, la Faculté considère ce papier comme une attestation, non comme un grade universitaire.

Quelle valeur reconnaît-on à ce certificat, nous n'en savons rien. On peut supposer toutefois qu'il est bien coté à l'étranger, sans quoi ni le

²³ BRA, Copie-lettres 1899-1904, f° 261-263.

nombre des candidats à ce grade, ni celui des étudiants à l'EFM n'aurait crû de manière constante.

Le fonctionnement de l'Ecole spéciale pour l'enseignement du Français moderne ne subit pas de modification jusqu'en 1926. Certes, les branches qu'enseigne le lecteur André évoluent ainsi que le laissent entendre les intitulés des programmes des cours, mais le nombre d'heures de leçons pratiques de français ne varie pas : 10 heures. Toutefois, le public des cours pour étrangers change considérablement en raison de la guerre de 1914-1918. Nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement.

En tout état de cause, Auguste André est un bon enseignant, qui contribue pour une large part au succès de l'Ecole. Preuve en est le conflit qui l'oppose au DIPC à propos des finances de cours.

Jusqu'en 1960, les enseignants de l'Université (professeurs, chargés de cours, lecteurs) sont rémunérés sur la base d'un traitement annuel fixe versé par le DIPC, et par une participation aux finances de cours. Les étudiants paient leurs cours à l'heure hebdomadaire/semestre, et le 42% de ce montant est alloué au professeur. Il est donc clair que plus les étudiants sont nombreux à un cours, plus le traitement du professeur titulaire est élevé, sans pour autant être la clé de la fortune, loin de là ; les conditions matérielles faites au professeur sont alors peu favorables, ainsi qu'en témoignent maintes lettres.

Or, en 1908, le DIPC décide de supprimer à Auguste André son traitement de base pour ne lui laisser que les finances d'inscription aux cours, estimant que celui-ci gagne trop largement sa vie. Dans des notes successives, André expose sa situation au DIPC. Ces remarques nous éclairent sur la situation du lecteur à cette époque. Nous aurons l'occasion d'y revenir.²⁴

Le succès que rencontrent les cours d'Auguste André et l'absence de structures sérieuses rendent nécessaire la réorganisation de l'EFM. Dans son rapport sur l'année académique 1923-1924, le doyen²⁵ souligne que

« le Conseil de la Faculté [...] a achevé l'élaboration du nouveau règlement de la Faculté [...]. La Faculté s'est également occupée de la création d'un poste d'assistant pour l'enseignement pratique de l'allemand et de la réorganisation de l'Ecole de Français Moderne. Les propositions très soigneusement étudiées qu'elle voulait présenter sur ces deux objets n'ont malheureusement pas rencontré l'approbation du Département. »²⁶

²⁴ Cf. chapitre *Les enseignants*.

²⁵ Georges Bonnard, doyen de la Faculté des lettres pour les années 1922-24 et 1924-26.

²⁶ Arch. Fac. lettres, classeur 1922-1927, *Rapport sur l'année académique 1923-24*, p. 2.

Auguste André assume seul depuis 1890 l'enseignement du français aux étrangers, à raison de 10 heures de cours par semaine. En outre, il est un fidèle collaborateur des cours de vacances.

Au semestre d'été 1926, atteint dans sa santé, il doit se faire remplacer – à ses frais – et en automne, il prend sa retraite. C'est l'occasion de réorganiser l'EFM et, nous l'avons vu, la Faculté des lettres y réfléchit depuis longtemps.

Le 19 décembre 1925, le recteur expose au Chef du DIPC les préoccupations de la Faculté des lettres, partagées par la Commission universitaire. Pour appuyer sa demande de réorganisation, le recteur invoque les arguments suivants :

- «1° Il est de toute évidence que, dans une des rares Universités de langue française et en pays protestant et, ce qui plus est, dans un pays neutre, cet enseignement est d'une importance primordiale et est à même de nous attirer une grosse clientèle.
- 2° Les étudiants qui suivent cet enseignement ne sont pas seulement ceux de la Faculté des Lettres, mais aussi ceux d'autres facultés ou écoles ; ceci a particulièrement été relevé pour les étudiants étrangers inscrits en droit, à l'école d'ingénieurs, à l'école des sciences sociales et à l'école des Hautes Etudes commerciales.
- 3° D'après une information privée, prise à la Maison des Etudiantes²⁷, il semblerait encore que la raison principale du manque de certaines étudiantes à notre Université provient de cette insuffisance de l'enseignement du français moderne.
- 4° Si l'on compare notre programme des cours avec celui des Universités de Genève et de Neuchâtel, il ressort nettement que notre faculté des lettres offre trop peu de ressources aux étudiants étrangers qui veulent étudier notre langue.
- 5° Enfin, et ceci ressort d'une série de conversations que j'ai eues avec le doyen de la Faculté des Lettres²⁸, il semble certain que cet enseignement pourrait être assuré sans qu'aucune dépense nouvelle incombe à l'Etat.»²⁹

Fort de cette assurance, le DIPC accepte d'entrer en matière.

Durant l'année 1926, le Conseil de Faculté se réunit à plusieurs reprises pour débattre de la nouvelle organisation de l'EFM. A l'ordre du jour de la séance du 23 février 1926 figurent les nouvelles propositions. La difficulté consiste à mettre sur pied un enseignement par petites classes homogènes qui répondent mieux aux exigences pédagogiques et aux besoins des étudiants (jusqu'alors, Auguste André a tous ses étudiants regroupés en une classe !). Pour éviter toute nouvelle dépense à l'Etat, les professeurs de

²⁷ La Maison des Etudiantes est un foyer pour étudiantes, privé mais recommandé par l'Université, situé à l'avenue du Léman 30, et tenu par Mlle Rau.

²⁸ Georges Bonnard à cette époque.

²⁹ ACV, KXIII 324 C1 1926, et BRA, Copie-lettres 1923-26, Lettres au Département, 19 décembre 1925.

la Faculté se livrent à de savants calculs et aboutissent à la proposition suivante :

«Demander la création à l'Ecole de français moderne, sans toucher à ce qui existe, d'un enseignement pratique par classes restreintes de 10 à 12 étudiants, qui viendrait compléter l'enseignement des professeurs et du lecteur³⁰, et cela aux conditions suivantes :

1. Cet enseignement pratique comporterait trois espèces de classes : des classes de prononciation, des classes de traduction, des classes d'exercices de conversation, de grammaire et de style.
2. Chaque étudiant aurait la faculté de suivre une classe de prononciation de 2 heures hebdomadaires, une classe de traduction de 1 heure hebdomadaire et une classe d'exercices ... de 2 heures par semaine.
3. L'enseignement, dans ces classes, serait confié (comme il l'est dans de nombreuses Universités) à des membres de l'enseignement secondaire ou à d'autres personnes qualifiées. Ces maîtres recevraient le titre d'assistants ou de maîtres-assistants à l'Ecole de français moderne.
4. Pour que cet enseignement ne coûtât rien à l'Etat, il faudrait, se basant sur l'art. 39 du Règlement général, fixer à 10, 12 ou 15 francs la finance de cours par heure hebdomadaire et par semestre, et attribuer aux assistants la totalité des finances de cours moins le 2 % de l'Etat³¹. Cela permettrait de les rétribuer au tarif moyen de 10 à 12 francs l'heure avec 12 étudiants payant 12 francs de finances, ou avec 10 étudiants payant 15 francs, ou encore avec 15 étudiants payant 10 francs. [...] A ce tarif-là, il ne serait pas impossible de s'assurer les services de personnes qualifiées. »³²

Du tableau de chiffres qui suit ces propositions, on déduit qu'un assistant à l'EFM toucherait un salaire variant de 98 francs l'heure hebdomadaire/semestre pour une classe de 10 étudiants payant chacun 10 francs l'heure hebdomadaire/semestre, à 220,50 francs l'heure hebdomadaire/semestre pour une classe de 15 élèves payant chacun 15 francs l'heure hebdomadaire/semestre.³³

Le projet est ambitieux, sinon en ce qui concerne le statut des enseignants prévus, du moins en ce qui concerne les objectifs pédagogiques et les effectifs : 10 à 12 étudiants par classe, on croit rêver !

³⁰ Auguste André est encore en fonction et l'on ignore à ce moment-là qu'il devra sous peu faire une demande de retraite anticipée.

³¹ L'Etat prélève une taxe de 2 % sur toute finance de cours ou d'examen versée intégralement à un enseignant à titre de rémunération unique, comme c'est le cas pour les privat-docents et les experts aux examens, notamment.

³² Arch. Fac. lettres, classeur 1922-1927, ordre du jour de la séance du Conseil de Faculté du 23 février 1926.

³³ A titre comparatif, le traitement annuel, en 1929, d'un professeur ordinaire à l'Université de Lausanne est, au maximum, de 12 000 francs plus la participation aux finances de cours et d'examens.

Le DIPC accepte le principe d'une réorganisation de l'EFM tout en émettant des réserves dictées par des soucis d'ordre financier. Il demande :

- « 1. de ne pas prévoir l'augmentation nécessaire du nombre de classes avec une augmentation du nombre des étudiants, et
2. de ne pas proposer la nomination de plus de deux personnes pour remplacer le lecteur démissionnaire,

cela pour tenir compte des circonstances où l'Etat se trouve à l'heure actuelle, circonstances qui lui font un devoir de ne pas augmenter ses dépenses actuelles, et de ne pas s'engager non plus à une augmentation de dépenses pour l'avenir. »³⁴

Du projet débattu en février au dernier plan proposé en septembre 1926, les concessions faites par la Faculté ont été nombreuses. On limite à 7 le nombre de leçons hebdomadaires dans chaque classe. Les effectifs d'abord restreints à 10-12 étudiants par classe (projet de février) ont passé à 20.

En définitive, on propose :

« de ne pas limiter le nombre des étudiants dans chaque classe, et de former néanmoins des classes homogènes de la manière suivante :

- a) pour les leçons de grammaire et de lecture expliquée : 3 classes au total³⁵ [...]
- b) pour les classes de traduction : 4 classes au total³⁶
- c) pour les classes de prononciation, 3 classes au total, dont
1 classe pour les étudiants de langue anglaise,
1 classe pour les étudiants peu avancés d'autres langues,
1 classe pour les étudiants avancés d'autres langues. »³⁷

Le programme des cours est réduit à 7 leçons hebdomadaires, soit 2 de prononciation, 2 de lecture expliquée, 2 de grammaire et 1 de traduction ou exercices de langue.³⁸

Cette nouvelle version représente un minimum et — la Faculté insiste sur ce point — dès que les finances de l'Etat le permettront, il faudra augmenter le nombre des classes et celui des leçons.

Le DIPC est enfin convaincu et adopte ce projet. La démission forcée d'Auguste André, en septembre 1926, a peut-être accéléré la mise en place

³⁴ ACV, KXIII 324 C1 1926, rapport du doyen G. Bonnard du 26 septembre 1926.

³⁵ Formées en fonction du niveau et des objectifs des étudiants.

³⁶ Formées en fonction de la langue maternelle et des objectifs des étudiants.

³⁷ ACV, KXIII 324 C1 1926, rapport du doyen Georges Bonnard.

³⁸ Les exercices de langue sont des cours pratiques destinés aux étudiants dont la langue maternelle ne figure pas au programme de traduction. Ces cours sont basés sur l'étude du vocabulaire, des gallicismes et des niveaux de langue. Actuellement, les étudiants de langue maternelle allemande, anglaise, italienne et espagnole ont des cours de traduction à l'EFM. Les autres ont des cours d'exercices de langue.

des nouvelles structures. Car si l'idée de plusieurs assistants ou maîtres-assistants a été abandonnée, c'est que l'Etat tient à maintenir le poste de lecteur. Il faut donc trouver un ou des successeurs à Auguste André pour la rentrée d'octobre.

Par chance, deux enseignants éminents sont prêts à reprendre cette tâche : Pierre Gilliard et René Rapin, tous deux licenciés ès lettres de l'Université de Lausanne, tous deux collaborateurs des Cours de vacances. Ils ont d'ailleurs remplacé Auguste André durant sa maladie, au semestre d'été précédent.

Le 20 octobre 1926, le Conseil d'Etat charge

«1° M. Pierre Gilliard, lic. litt., de 13 heures de français à l'Ecole de français moderne rattachée à la Faculté des Lettres, de la surveillance de cette section, avec le titre de lecteur.

Cette nomination est valable pour deux ans, soit jusqu'au 15 octobre 1928.

2° M. René Rapin, lic. litt., de 9 heures de traduction et de prononciation dans la dite école, sans titre.

Cette désignation est faite à titre provisoire.

MM. Gilliard et Rapin toucheront, outre leur traitement, une part aux finances de cours.»³⁹

En fait, la lecture de la décision du Conseil d'Etat montre que pour celui-ci, la réorganisation est mineure. Il y a toujours un seul lecteur, Pierre Gilliard, qui enseigne 13 heures au lieu de 10, pour le même traitement que son prédécesseur André. La concession faite par l'Etat est la désignation de René Rapin, sans titre et provisoirement, et cela probablement suite à l'intervention du chancelier de l'Université, Frank Olivier, qui s'est exprimé clairement à ce sujet à propos de la maladie d'Auguste André et de son remplacement par Pierre Gilliard.

Le professeur Olivier souhaite alors

«qu'on profite de cette occasion pour voir s'il ne serait pas possible d'adjoindre à M. P. Gilliard un collaborateur, qui donnât certains cours pratiques que M. Gilliard n'est peut-être pas capable d'entreprendre ou de diriger.»⁴⁰

Notons au passage le scepticisme de Frank Olivier quant aux compétences pédagogiques de Pierre Gilliard. Il semble d'ailleurs, d'après le ton de certaines lettres, que le chancelier n'ait pas nourri des sentiments de grand respect pour l'Ecole de français moderne, pas plus que pour les Cours de vacances.

³⁹ ACV, KXIII C1 1926, Lettre du DIPC au recteur, 23 octobre 1926.

⁴⁰ Arch. Fac. lettres, classeur 1922-1927 (enveloppe), 11 avril 1926.

En définitive, le bénéfice qui revient à l'EFM tient à deux éléments : d'abord, Pierre Gilliard, outre son titre de lecteur, reçoit la mission de surveiller l'Ecole. *De facto*, il va en prendre la direction. Ensuite, l'augmentation du nombre d'heures de cours permettra de former des classes plus homogènes. Du moment qu'il n'y a pas d'incidences financières, l'Ecole pourra s'organiser plus ou moins comme elle l'entend. Toujours étroitement rattachée à la Faculté des Lettres, l'EFM entre dans « l'ère Gilliard » au cours de laquelle elle va sans cesse progresser et s'affirmer.

CHAPITRE II

DE PIERRE GILLIARD À RENÉ RICHTERICH: L'EFM DE 1926 À 1986

LA «PÉRIODE GILLIARD» (1926-1949)

L'installation de Pierre Gilliard et de René Rapin comme enseignants à l'EFM marque une étape décisive pour l'école. Nous l'avons vu, la maladie d'Auguste André a été l'occasion d'apporter plus de netteté dans une situation qui appelait une mise au point. L'ampleur de la demande d'un enseignement spécifique pour les non-francophones est évidente et la place qu'on lui accorde à la Faculté apparaît, dès 1926-1927, dans la répartition des heures de cours. Dans les années 1890-1900, la Faculté des lettres ajoutait à son programme de cours, ouverts à tous, quelques heures de leçons pratiques. A l'arrivée de Pierre Gilliard et de René Rapin, la proportion s'inverse : l'EFM propose une vingtaine d'heures de cours, adaptés au niveau de connaissances des étudiants, et la possibilité de suivre les cours de littérature française donnés, soit quatre heures hebdomadaires.

L'accent est porté sur l'enseignement du français langue étrangère, basé sur l'apprentissage de la langue et l'étude de la littérature avec, en plus, la possibilité, pour les étudiants qui le désirent, de suivre les cours de littérature *ex cathedra* donnés en lettres. On peut dire que la structure de base de l'EFM telle qu'elle existe actuellement est en place. A partir de 1926, si l'enseignement s'enrichit et se diversifie, si le corps enseignant augmente, si les méthodes d'enseignement évoluent — comme partout à l'Université —, l'objectif reste le même : permettre à des étudiants non-francophones d'améliorer leurs connaissances de la langue et de la culture françaises par un enseignement adapté à leurs besoins, dans des classes aussi petites et homogènes que possible.

Sur le plan administratif, l'EFM dépend entièrement de la Faculté des lettres. D'ailleurs, à cette époque, le secteur administratif de l'Université est très restreint. Le recteur et le chancelier bénéficient d'un secrétariat et d'un service de comptabilité (trois personnes en tout, au palais de Rumine), et une seule employée assure le secrétariat des Facultés et Ecoles, à la

Cité. Une bonne part du travail administratif est assumé par les doyens, le recteur et le chancelier. Preuve en sont les très nombreuses lettres manuscrites qu'ils écrivent. La plupart du temps, par exemple, le doyen répond personnellement, à la main, à une simple demande de renseignements envoyée par un éventuel futur étudiant.

La nouvelle organisation de l'EFM entraîne immédiatement un afflux d'étudiants, conséquence que la Faculté avait d'ailleurs prévue dans ses projets. Le DIPC remarque

« que l'année suivante déjà, le nombre des élèves pass[e] de 55 à plus de cent. »¹

Le 13 janvier 1928, soit au troisième semestre après la réorganisation, la Commission universitaire adresse au Chef du DIPC un rapport demandant d'augmenter le nombre de classes de l'EFM. Bien que le préavis de la Commission universitaire soit favorable, certains de ses membres émettent quelques observations :

« [...] le développement de l'Ecole de Français Moderne ne [doit] pas se faire aux dépens des besoins de l'Université proprement dite, puisqu'il s'agit en réalité d'un enseignement secondaire annexé à la Faculté des Lettres; [qu'] en aucun cas, les cours réguliers ne devraient souffrir par suite de l'augmentation des classes, et par conséquent des auditoires occupés par les élèves de la dite Ecole; [qu'] enfin, la Commission Universitaire demander[a] au Département, pour éviter d'alourdir le budget de l'Université, à propos de cet objet particulier, d'examiner si l'augmentation du traitement des professeurs de la dite Ecole ne pourrait pas être prise sur les finances payées par les étudiants suivant ses leçons, de manière à ce que, au développement de l'enseignement du français moderne, corresponde la faculté pour cette école de vivre de ses propres ressources. »²

Cette note de la Commission universitaire appelle quelques commentaires car elle est significative, nous semble-t-il, de l'attitude que l'Université a eue généralement à l'égard de l'EFM. L'emploi ici de l'expression « enseignement de niveau secondaire » illustre cette attitude que l'on pourrait qualifier de paternaliste. Est-ce un enseignement de niveau secondaire donc non-universitaire ou un enseignement d'importance secondaire donc peu digne d'intérêt? Que l'EFM prospère, qu'elle amène à Lausanne des étudiants étrangers, qu'elle contribue largement à faire connaître son Université à l'étranger, c'est le vœu exprimé par les différentes autorités universitaires. Mais que l'EFM parvienne à ce but et que les effectifs de ses étudiants augmentent, aussitôt on craint l'invasion et on invoque le caractère « secondaire » de son enseignement pour freiner son développement et

¹ ACV, KXIII 324 CI 1929.

² ACV, KXIII 369, 14.



Pierre Gilliard

sauvegarder des acquis que les autres facultés et écoles croient menacés. Nous verrons plus loin que cette attitude se manifesterait aussi à l'encontre des Cours de vacances et menacerait leur existence.

Au moment de l'examen de la restructuration de l'EFM, en 1926, l'Etat semblait craindre une augmentation des effectifs qui l'obligerait à ouvrir de nouvelles classes donc à faire face à de nouvelles dépenses. Cependant, le rapport de la Commission universitaire ne soulève pas d'opposition et le DIPC accepte sans autre

«[d'augmenter] considérablement les heures de M. Gilliard en lui assurant une situation convenable et [de porter] le nombre des heures données par M. Rapin de 9 à 12.»³

L'année suivante, à la demande de dédoublement du cours de traduction que lui adresse René Rapin, le DIPC répond en ces termes :

«Ce dédoublement aurait lieu au semestre d'été, mais pourrait être considéré comme une adjonction d'une heure annuelle [...] Il nous paraît qu'il y a lieu de faire droit à la demande de M. Rapin, appuyée par le Doyen de la Faculté des Lettres⁴, si l'on veut rester fidèle au principe qui a inspiré la réorganisation de l'Ecole et qui fait brillamment ses preuves.»⁵

La valeur des nouvelles structures est donc reconnue, mais c'est surtout la qualité des nouveaux enseignants qui est ainsi soulignée. Nous l'avons vu, le Département a amélioré la situation de Pierre Gilliard, son mandat comme celui de René Rapin est renouvelé jusqu'en octobre 1932 et, suite à la démarche du doyen Reymond, René Rapin reçoit le titre de lecteur sans que cela lui apporte d'ailleurs autre chose qu'une «satisfaction morale» pour reprendre des termes jadis employés par Auguste André.

Les rapports annuels des années 1932-33 et 1933-34 signalent un fléchissement marqué du nombre d'étudiants. On l'attribue aux difficultés économiques du moment, notamment à la baisse de la livre sterling. Le Chancelier, d'entente avec Pierre Gilliard et René Rapin, intensifie la publicité faite à l'étranger en faveur de l'EFM.

Comment se fait la publicité pour l'EFM? Il est intéressant de s'arrêter brièvement à ce propos sur un rapport rédigé par Pierre Gilliard, en janvier 1933, à la demande du doyen. Le budget réservé à la publicité est très limité : 3000 fr. par année, consacrés à imprimer et à expédier un programme de 16 pages et un prospectus de 4 pages. Cette documentation est distribuée dans des pays tels que les Etats-Unis, la Scandinavie ou l'Italie, par

³ ACV, KXIII 324 CI 1929.

⁴ Arnold Reymond, professeur de philosophie, doyen pour les années académiques 1928-30.

⁵ ACV, KXII 324 CI 1929.

le biais des universités, écoles, consulats. Dans les pays qui traditionnellement fournissent de forts contingents d'étudiants, la Suisse allemande, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande en premier lieu, l'EFM fait paraître, en plus, des annonces publicitaires dans les journaux. Ce sont évidemment des mesures bien modestes.

Les circonstances poussent parfois à en envisager d'autres. Par exemple, en 1934, le doyen⁶ accepte l'offre de Chanan Lehrmann de donner un cours libre de traduction d'hébreu, tout en précisant que

«le cours subsistera tant [...] qu'il y aura des étudiants palestiniens pour s'y inscrire.»⁷

Fin 1936, on se propose de favoriser la venue à l'EFM — et aux Cours de vacances — des étudiants grisons de langues ladine et romanche en accordant des dispenses totales ou partielles de finances de cours, ainsi que par une publicité faite dans les journaux ladins et romanches et payée par le Fonds universitaire. Nous n'avons pas trouvé de traces des suites données à ce projet. On peut en déduire qu'il n'a pas obtenu l'accord du DIPC.

Mais les efforts déployés en matière de «réclame», comme on l'écrit alors, portent leurs fruits ainsi que le relève le rapport annuel 1934-35 :

«L'Ecole a compté cette année 13 élèves de plus que l'année dernière pour l'hiver, — 17 de plus pour l'été. Il faut remonter à l'été 1930 pour trouver une fréquentation supérieure. Est-ce l'effet du développement de la réclame ou des circonstances politiques? Comme par le passé, la majorité des étudiants vient d'Allemagne.»⁸

Parallèlement, Pierre Gilliard et René Rapin assument depuis 1931 la direction des Cours de vacances. La charge est lourde et s'accroît sans cesse avec le succès que rencontrent aussi bien l'EFM que les Cours de vacances. Les deux hommes abusent de leurs forces.

Malade, René Rapin ne peut reprendre les cours en automne 1936 et demande à être remplacé jusqu'à Noël, puis jusqu'à la fin du semestre d'hiver. Mal remis, il doit prolonger son congé jusqu'à la fin du semestre d'été 1937.

Menacé lui aussi dans sa santé par le surcroît de travail, Pierre Gilliard demande à être déchargé d'une partie de son enseignement au printemps 1937. C'est l'occasion pour la Faculté de saluer le dévouement et les compétences remarquables de Pierre Gilliard en demandant au DIPC de lui accorder le titre de professeur extraordinaire :

⁶ René Bray, doyen pour la période 1934-1936.

⁷ Arch. Fac. lettres, classeur 1932-1937, 13 décembre 1934.

⁸ Arch. Fac. lettres, classeur 1932-1937, *Rapport de la Faculté des lettres sur l'année académique 1934-1935*, p. III.

«[...] Monsieur Pierre Gilliard n'est sans doute pas docteur ès lettres. Et c'est par conséquent à titre exceptionnel que nous demandons pour lui le titre de professeur. [...] Mais M. Gilliard, licencié ès lettres de notre Université, s'est acquis par toute sa carrière, par son rôle dans de célèbres épisodes de l'histoire contemporaine⁹, par ses ouvrages et la grande notoriété qu'ils lui ont value, des titres qui sont certes les équivalents d'un grade de docteur. Si nous demandons pour lui le titre de professeur, c'est tout d'abord parce que nous estimons utile à notre Ecole de Français Moderne, ainsi qu'à nos Cours de Vacances, que celui qui en est la tête véritable ait ce titre.

[...] Mais nous désirons surtout voir récompenser une activité de dix années dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle a été féconde. A sa tâche, M. Gilliard s'est consacré avec une conscience et un dévouement admirables. Ces qualités, jointes à sa parfaite compétence, attirent à notre Ecole de Français Moderne, à nos Cours de Vacances auxquels elles assurent une juste réputation, de très nombreux étudiants. Enfin, nous serions heureux que, devenant professeur, M. Gilliard fût déchargé de quelques heures d'enseignement. Sa santé l'oblige à des ménagements.»¹⁰

Le remplacement de René Rapin durant l'année académique 1936-37 est assuré par plusieurs jeunes licenciés de notre Université qui travaillent au Cours de vacances et qui sont au début d'une longue carrière dans l'enseignement ou la recherche : Jeanne Maillard, Marcel Monnier, Juliette Ernst, puis Pierre Jaccard. Quant à Pierre Beausire, futur professeur de littérature à l'Université de St-Gall, il remplace partiellement Pierre Gilliard au semestre d'été 1937.

Nommé professeur extraordinaire, Pierre Gilliard bénéficie d'une décharge de six heures qui vont être confiées à un assistant : Gilbert Guisan. Pour lui, comme pour Pierre Gilliard et René Rapin, cette modeste entrée en fonction comme assistant à l'EFM marque le début d'une brillante carrière à la Faculté des lettres, mais aussi à l'EFM et aux Cours de vacances.

La seconde guerre mondiale perturbe forcément le fonctionnement de l'EFM comme de l'ensemble de l'Université :

«Plus encore que les professeurs, les étudiants ont été gênés dans leurs études par la mobilisation. Pendant le semestre d'hiver, ils n'ont obtenu et souvent seulement à grand-peine, qu'une dispense de deux mois; le semestre d'été n'a été accordé qu'à ceux qui préparent des examens. Ces congés ont été interrompus par des rappels de relève, même en pleins examens [...]. Le nombre de nos étudiants et celui des candidats aux examens en a pâti. Quant à l'Ecole de Français Moderne, elle a vu diminuer considérablement le nombre de ses étudiants [...].

⁹ Pierre Gilliard, précepteur à la Cour du Tsar de 1904 à 1917, a joué un rôle déterminant dans «l'affaire Anastasia».

¹⁰ Arch. Fac. lettres, classeur «Examens + Ecole de français moderne» mars 1930 – janvier 1937, lettre du 17 juin 1937.

Il a été délivré 15 Certificats d'études françaises, tous sauf un à des jeunes filles [...].»¹¹

On constate d'ailleurs une réduction du nombre d'heures de cours proposées, probablement en raison de la diminution des effectifs.

L'EFM fait face et tente d'assurer l'enseignement aussi normalement que possible. Elle participe dans une moindre mesure aux cours organisés dans les camps universitaires pour les soldats italiens internés et accueille des réfugiés parmi ses étudiants. Des remaniements assez sérieux ont lieu en Faculté mais les absences prolongées de plusieurs professeurs mobilisés empêchent la rédaction du nouveau règlement, qui ne sera prêt qu'en 1946. Dans ce contexte, Gilbert Guisan est nommé lecteur de français à la Faculté. D'autres assistants entrent à l'EFM qui s'illustreront bientôt, Jacques Mercanton et Georges Panchaud pour ne citer qu'eux.

Dans son rapport annuel de 1944-45, le doyen d'alors, René Bray, relève en quelques lignes les conséquences prévisibles de la guerre pour l'EFM et cite des chiffres :

«Le nombre des certificats d'études françaises délivrés a baissé sensiblement cette année :

1939 : 31	1943 : 12
1940 : 15	1944 : 19
1942 : 12	1945 : 7

Déjà la guerre avait provoqué une désertion relative de l'Ecole de français moderne, la paix semble devoir l'éprouver encore davantage. La clientèle allemande, qui était la meilleure, ne reviendra pas de sitôt; les Anglais reprendront peut-être le chemin de la Suisse, mais ils risquent d'être écartés par la cherté de la vie aggravée par le change; les jeunes filles de Suisse allemande qui avaient en partie remplacé les Allemandes sur nos bancs, vont maintenant de plus en plus à l'Ecole d'interprètes de Genève; certaines se dirigeront sur Paris et les Universités françaises dès que la vie y reprendra un cours plus normal. Il y a là une situation qui doit attirer l'attention de la Faculté.»¹²

Ces craintes sont vaines si l'on se réfère aux rapports des années suivantes; l'EFM tient bon et le nombre des certificats d'études françaises délivrés remonte rapidement :

1945-46 : 10	1947-48 : 20
1946-47 : 13	1948-49 : 20

En outre, dès la paix revenue, Pierre Gilliard obtient du Conseil de Faculté et du DIPC, la création

¹¹ Arch. Fac. lettres, classeur 1er novembre 1937 – 31 décembre 1940, *Rapport du doyen de la Faculté des lettres, année académique 1939-40*, pp. 2-3.

¹² Arch. Fac. lettres, classeur 1er janvier 1941 – 31 décembre 1946, *Rapport sur l'activité de la Faculté des lettres dans l'année académique 1944-1945*, p. 5.



Gilbert Guisan

« d'un nouveau diplôme [...] au-dessus du certificat d'études françaises, rendu plus facile : le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne. »¹³

Ce diplôme devait tenir à cœur depuis longtemps à Pierre Gilliard, car il en avait déjà présenté le projet en 1929. Ce diplôme rencontre d'ailleurs immédiatement le succès ; en 1946-47, on en délivre trois, en 1947-48, treize, et en 1948-49, quinze.

D'autres faits se produisent dans ces années d'immédiat après-guerre qui laissent peu ou pas de traces dans les documents mais sont significatifs de la progression de l'EFM. D'abord, ouverture timide aux femmes, l'Etat charge une assistante, Maria Folly, ancienne étudiante de l'EFM, d'enseigner la traduction italienne dans les années 1946-47 et 47-48. Et surtout, en 1948,

« La Faculté des lettres propose de demander à l'Etat la création d'un poste de directeur de l'école de français moderne avec un traitement annuel de Fr. 500.— [...] Elle estime nécessaire que ce poste soit institué pour le 15 octobre. M. le professeur Gilliard, en effet, qui depuis des années assume bénévolement les fonctions de directeur de l'Ecole de français moderne sans que ces fonctions soient reconnues en droit, prendra sa retraite en 1949. Il est hautement désirable qu'il soit le premier titulaire du nouveau poste et qu'il puisse, pendant l'année où il l'occupera, en préciser les tâches. »¹⁴

L'Etat accepte ; la simple mission de surveiller de 1926 est enfin devenue un poste de directeur ; c'est la reconnaissance officielle et publique de l'œuvre remarquable accomplie par Pierre Gilliard dans la création d'une Ecole de français moderne crédible, sérieuse et réputée.

Atteint par la limite d'âge, Pierre Gilliard se retire le 15 octobre 1949. La deuxième page de l'histoire de l'EFM est tournée.

LA « PÉRIODE GUISAN » (1949-1956)

« Il [Pierre Gilliard] sera remplacé [...] par M. le professeur Gilbert Guisan auquel le Conseil d'Etat a confié, sur proposition du Conseil de Faculté, la direction de l'Ecole de français moderne et une partie de l'enseignement de M. Pierre Gilliard. En outre le Conseil a procédé à une réorganisation de l'enseignement en supprimant les postes d'assistants assumés jusqu'ici par MM. Olivier Chapuis et Jean-Louis Perret

¹³ Arch. Fac. lettres, classeur 1er janvier 1941 – 31 décembre 1946, *Rapport sur l'activité de la Faculté des lettres dans l'année académique 1945-1946*, p. 1.

¹⁴ Arch. Fac. lettres, Procès-verbaux de la Commission universitaire, année académique 1947-1948, XVI^e séance, 13 juillet 1948, no 3.

pour les remplacer par un poste de lecteur qui sera confié dès le 15 octobre 1949, à M. Henry Hentsch, professeur au Gymnase de Jeunes Filles.»¹⁵

L'EFM est entre de bonnes mains. Nous l'avons vu, Gilbert Guisan, son nouveau directeur, y est entré en 1937 déjà comme assistant. En outre, collaborateur éminent des Cours de vacances depuis 1936, il en a repris la direction en 1948.

Professeur extraordinaire de littérature française à la Faculté depuis 1947, il cumule les quatre charges: l'enseignement à la Faculté, la direction et l'enseignement à l'EFM, la direction des Cours de vacances. Sous son influence, l'EFM progresse encore en sérieux. La majorité des étudiants se consacrent entièrement à l'étude du français.

Deux lecteurs – en plus du directeur – ne suffisent plus. D'ailleurs Henry Hentsch, nommé directeur du Gymnase de Jeunes Filles quitte son poste de lecteur en 1950 déjà; son successeur est Ernest Giddey qui, comme ses prédécesseurs, a fait ses premières armes à l'EFM comme assistant dès 1948. René Rapin, quant à lui, déjà chargé de cours à la Faculté depuis 1950, donne moins d'heures; il va succéder en 1956 à Georges Bonnard à la chaire d'anglais.

Pourtant, malgré le sérieux de l'EFM, le nombre des étudiants stagne et cela préoccupe la Faculté¹⁶ qui propose comme remède une extension des programmes. Elle constate en effet que les étudiants sont moins bien préparés et désirent un enseignement pratique plus intensif afin que le diplôme soit accessible dans un laps de temps plus bref. Les mesures proposées par la Faculté sont soutenues par la Commission universitaire et ratifiées par le DIPC. Ainsi donc, dès 1954, on note que :

« Une extension du programme de l'EFM a obligé la Faculté avec l'assentiment du Département, à créer trois nouveaux lectorats confiés à Mlle Suzanne Cornaz, MM. André Laufer et Robert Marclay. M. Ernest Giddey, lecteur, a été appelé à prendre pour deux ans la direction de l'Institut suisse de Rome.»¹⁷

Mais les changements sont nombreux à cette époque à la Faculté, avec d'inévitables retombées sur le fonctionnement de l'EFM. A la suite du décès subit de René Bray en 1954, l'enseignement de la littérature française, réorganisé, est réparti en deux chaires, l'une confiée à Jacques Mercanton, l'autre à Gilbert Guisan. Ce dernier conserve en outre la direction des Cours de vacances. Ernest Giddey, quant à lui, pressenti pour reprendre la direction

¹⁵ Arch. Fac. lettres, classeur 1er avril 1949 – 31 décembre 1953, *Rapport sur l'activité de la Faculté des lettres dans l'année académique 1948-1949*, p. 1.

¹⁶ Arch. Fac. lettres, Procès-verbal de la Commission universitaire, 8e séance, 10 mars 1954.

¹⁷ BRA, *Rapport annuel 1953-1954*.

de l'EFM, est à Rome pour deux ans. Durant son absence, l'enseignement sera confié à des remplaçantes, Denise Boudry et Evelyn Guisan, tandis que Gilbert Guisan continuera à diriger l'EFM, mais n'y donnera pratiquement plus de cours.

Cela n'est qu'un aménagement provisoire et peu satisfaisant. L'enseignement est réparti par branche. A chaque branche correspond une période de cours ouverte à tous les étudiants. S'ils sont trop nombreux, on dédouble le cours. Une réorganisation profonde est nécessaire. Elle sera effective dès 1956 avec l'entrée en fonction d'Ernest Giddey à la direction de l'EFM.

LA «PÉRIODE GIDDEY» (1956-1969)

Le premier soin d'Ernest Giddey est d'instituer des «classes» dans lesquelles les étudiants sont répartis selon leur niveau de connaissance du français. Chaque classe a son propre programme. Cette nouvelle structure permet d'avoir un enseignement mieux adapté au niveau des étudiants et de faire des prévisions à terme pour l'organisation des cours et des horaires. Celle-ci n'est pas une mince affaire : les locaux de l'Ancienne Académie sont occupés par les Facultés de théologie, de droit, des lettres, l'Ecole des HEC et celle des SSP ainsi que l'EFM. C'est dire si la répartition des auditoriums et des salles de séminaires est un problème épineux !

Par ailleurs, Ernest Giddey met sur pied un «cours spécial»¹⁸ destiné aux étudiants inscrits dans d'autres facultés ou écoles. Dès le début de cette étude, nous avons relevé la difficulté qu'a toujours eue l'EFM à déterminer si elle devait viser uniquement un enseignement universitaire de la langue et de la civilisation françaises pour un noyau forcément restreint de spécialistes, futurs professeurs de français dans leur pays, ou si elle devait aussi – ou seulement – remplir une mission de service en permettant à des étudiants non-francophones d'autres facultés d'acquérir ou de perfectionner des connaissances en français.

En créant le «cours spécial», Ernest Giddey tente d'atteindre les deux objectifs. Jusqu'alors, les étudiants des autres facultés ou écoles glânaient à l'EFM les cours susceptibles de leur convenir et s'harmonisant avec leur horaire. Avec le «cours spécial», ils bénéficient d'un enseignement adapté à leurs besoins et à leur disponibilité. Ces cours sont fréquentés surtout par les juristes du cours de droit allemand qui viennent passer un an à Lausanne

¹⁸ Pour le distinguer du cours général où l'on étudie le français «à plein temps».



Ernest Giddey

et font ainsi d'une pierre deux coups : ils séjournent à l'étranger et apprennent le français sans perdre cette année d'études.

Les étudiants des autres facultés et écoles sont plus rares en raison de la charge des programmes ou de l'éloignement. Certains semestres, l'afflux massif d'étudiants au « cours spécial » a posé de très sérieux problèmes et a obligé à ouvrir des classes à la dernière minute (en 1981 notamment) avec tous les problèmes que cela suppose d'enseignants, de crédits et de locaux. Actuellement, en raison de l'institution par les autorités universitaires d'un examen d'immatriculation — auquel pendant longtemps les juristes allemands n'ont pas été astreints — les effectifs ont baissé et se sont relativement stabilisés.

Il est évident que ces nouvelles structures exigent un plus grand nombre d'enseignants :

« La réorganisation des programmes de l'École de français moderne a rendu nécessaire la création de nouvelles charges de lecteurs confiées à Mmes Denise Boudry et Evelyn Guisan et à MM. André Guex et Numa Tétaz. »¹⁹

Ainsi donc, à la rentrée d'octobre 1956, l'EFM a à sa tête un directeur, Ernest Giddey — qui n'a alors que le statut de lecteur et assume en plus un enseignement au gymnase — et sept lecteurs et lectrices, tous engagés à temps partiel (entre 2 et 13 heures par semaine), et enseignant généralement aussi dans les établissements secondaires. Seul André Guex est titulaire d'un poste de lecteur à plein temps dès l'automne 1956.

Cette structure va se prolonger jusqu'à la fin des années 70. Le nombre d'étudiants augmentant, celui des enseignants doit suivre. Mais, faute de pouvoir créer en suffisance des postes ou des demi-postes de lecteurs, le directeur devra souvent se résoudre à réclamer des heures de dédoublement ou de suppléance pour faire face à la demande, car les classes sont de plus en plus chargées.

Ainsi que le reconnaît la Faculté, M. Ernest Giddey

« dirige cette Ecole [l'EFM] avec succès. »²⁰

C'est pourquoi

« elle s'est [...] préoccupée du statut du directeur de l'EFM, à qui il a été donné une plus grande liberté d'action [...] [et l'] a promu au titre de professeur extraordinaire. »²¹

Cette direction efficace fait le succès de l'EFM, illustré par les commentaires que l'on trouve régulièrement dans les rapports annuels. Ils souli-

¹⁹ BRA, *Rapport annuel 1955-1956*.

²⁰ BRA, *Rapport annuel 1958-1959*.

²¹ *Ibidem*.

gnent le développement réjouissant de l'EFM qui a pour conséquence inexorable et répétée de poser des problèmes d'enseignants et de locaux.

Pour y faire face, le 15 juin 1961, au cours de la 10^e séance de la Commission universitaire :

« La Faculté présente un projet de réorganisation de l'Ecole de français moderne. Les propositions qui y sont formulées touchent :

- a) le statut juridique de l'Ecole, qu'il y aurait lieu de préciser dans un règlement particulier, distinct de celui de la Faculté.
- b) La politique générale de recrutement des étudiants, l'enseignement devant désormais s'adresser à des étudiants qui ont fait la preuve des connaissances de base de la langue jugées indispensables pour être admis aux cours.
- c) L'organisation de l'enseignement, qui formera un tout plus cohérent.
- d) Le personnel enseignant, dont une partie avait un statut temporaire, qui devra être régularisé par la création de 3 1/2 lectorats nouveaux : deux postes complets, à M. Bossard et Mlle M. Nicod, et trois demi-postes, à Mme Jovanovic-Gilliard et à MM. A. Golay et O. Bonnard.
- e) Le statut du directeur, dont l'enseignement doit être réduit, pour tenir compte de ses charges administratives d'une part, et du fait, d'autre part, que M. le professeur Giddey aura la lourde tâche de responsable de l'octroi des bourses fédérales.
- f) Le secrétariat, les locaux et les installations matérielles de l'Ecole.

La Faculté souhaite que ces propositions puissent entrer en vigueur le 15 octobre prochain.

M. le Président Biaudet, ainsi que M. le Doyen Perrin, se demandent si l'orientation nouvelle donnée à l'enseignement, tendant à éliminer les débutants, ne portera pas préjudice aux autres Facultés et Ecoles, dont les étudiants étrangers pouvaient acquérir, par un enseignement complémentaire à l'Ecole de français moderne, les connaissances linguistiques qui leur manquaient. M. le Doyen Stauffacher les rassure et les propositions sont adoptées. »²²

Le dynamisme de Gilbert Guisan et d'Ernest Giddey les pousse à tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail de l'EFM et des Cours de vacances. Un de leurs soucis est de les doter d'un secrétariat efficace. C'est ainsi que Mlle Gisèle Mermoud, d'abord secrétaire de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et de celle des Sciences Sociales et Politiques (SSP), devient secrétaire des HEC et des Cours de vacances — l'EFM dépend alors du secrétariat des Lettres — et, dans un deuxième temps, secrétaire de l'EFM et des Cours de vacances. Plus tard encore, un deuxième poste de secrétaire sera octroyé. Actuellement, il y a deux secrétariats distincts qui se prêtent main-forte lorsque les circonstances l'exigent.

²² Arch. Fac. lettres, procès-verbal de la Commission universitaire, 15 juin 1961, p. 2, no 11. Approuvé par le DIPC, lettre du 10 octobre 1961. PV/CU/1ère séance 2 novembre 1961.

Gilbert Guisan et Ernest Giddey s'entendent également pour élaborer un matériel d'enseignement propre à l'EFM et aux Cours de vacances, créé avec la collaboration des lecteurs. Ainsi paraissent des brochures d'exercices de grammaire, de vocabulaire, de syntaxe, etc., périodiquement revues ou renouvelées.

On est donc obligé non seulement de nommer de nouveaux lecteurs, mais encore de prendre des mesures

«pour augmenter les exigences à l'admission et améliorer par là le recrutement.»²³

D'autres signes encore — mineurs mais révélateurs — montrent dans les programmes des cours ou les rapports annuels que l'EFM devient de plus en plus autonome. Elle a sa propre rubrique dans les rapports annuels au lieu de se voir consacrer un paragraphe à la fin du rapport de la Faculté des lettres. Les brochures qu'elle publie figurent dans la liste des publications de l'Université. Dans les programmes des cours, on fait la distinction entre les cours *ex cathedra* de littérature donnés en Faculté ainsi que le cours de civilisation française du professeur Giddey et les cours pratiques; enfin, les pages du programme des cours portent l'en-tête *Ecole de français moderne* et non plus *Faculté des lettres*.

Le professeur Giddey, appelé par la Faculté à succéder au professeur Rapin à la chaire d'anglais en 1969-1970, quitte la direction de l'EFM. C'est Robert Marclay, maître de français au Gymnase du Belvédère et lecteur à temps partiel depuis 1954, qui reprend la direction de l'EFM avec, à ce moment-là, le titre de professeur associé.

LA «PÉRIODE MARCLAY» (1969-1985)

Robert Marclay a dirigé l'EFM pendant quinze ans, soit jusqu'en octobre 1985, date à laquelle il a pris sa retraite. Ces quinze dernières années appartiennent non pas à l'histoire (du moins pas encore), mais au «vécu» récent de l'EFM, vécu qu'ont partagé — en tout ou en partie — la majorité des lecteurs qui enseignent aujourd'hui à l'EFM. Reprendre année après année les événements qui ont jalonné cette période tiendrait plus de l'évocation des souvenirs personnels que de la relation historique. Nous nous contenterons donc de signaler quelques faits marquants et de terminer par une brève description de ce qu'est à ce jour l'EFM.

²³ BRA, *Rapport annuel 1961-1962*.



Robert Marclay

La croissance continue sans relâche : l'EFM compte 188 étudiants et auditeurs en été 1961, en hiver 1985-1986 elle en compte 333. Le nombre des lecteurs croît aussi, hélas pas au même rythme : en hiver 1969-1970, dix lecteurs et lectrices et deux professeurs associés (Robert Marclay et André Guex) enseignent à l'EFM, ainsi qu'un certain nombre de suppléants dont les noms n'apparaissent pas dans le programme des cours.

Aujourd'hui, l'EFM compte un professeur ordinaire, un agrégé, six lecteurs à temps complet, huit lecteurs à mi-temps, trois collaborateurs à temps partiel (professeur associé, lecteur, suppléants)²⁴. Par ailleurs, elle bénéficie des services d'une secrétaire à plein temps, de l'aide de la secrétaire des Cours de vacances et de l'assistance d'un technicien en audiovisuel.

Les structures de l'enseignement changent aussi peu à peu. Le règlement, modifié en 1965, est remanié profondément en 1977 et 1982. Les classes, au nombre de neuf, sont réparties en trois groupes :

- niveau propédeutique (cl. P1 - P2 - P3);
- niveau Certificat (cl. C1 - C5);
- niveau Diplôme (cl. D).

Mais l'événement le plus marquant de ces seize dernières années a été sans conteste l'installation de l'EFM au bâtiment des Facultés des sciences humaines à Dorigny en 1977. Pendant plus de quatre-vingts ans, l'Ecole avait dû utiliser les locaux qu'on voulait ou pouvait lui laisser, se faire petite, quémander et, pendant les dernières années à la Cité, occuper des salles de cours improvisées et dispersées : à l'Ancienne Académie, à la rue Vuillermet, à la place du Château, à l'avenue Vinet, dans l'immeuble de l'Ecole des Sciences sociales, ou encore à la Riponne (au-dessus de l'ancienne « Viennoise »). A l'amour du français, lecteurs et étudiants devaient joindre le goût de la marche !

Peut-on imaginer aujourd'hui que pendant plusieurs années, les professeurs Guisan (professeur de littérature française et directeur des Cours de vacances) et Giddey, puis Marclay (directeurs de l'EFM) ont partagé, à l'Ancienne Académie, le même bureau mansardé d'une surface d'à peine quinze mètres carrés ?

Outre le fait que cet emménagement a permis à l'Ecole de bénéficier de locaux modernes et bien équipés, adaptés aux méthodes actuelles d'enseignement des langues, elle dispose d'un espace qui lui est propre. Se trouver réunis dans un même bâtiment, dans des locaux qui sont les leurs, a permis aux lecteurs comme aux étudiants de prendre conscience du fait qu'ils appartenaient à un corps. Les échanges, le travail en équipe en ont

²⁴ Chiffres de l'année académique 1985-1986.



René Richerich

été largement facilités et cela a été un grand bénéfice non seulement pour l'atmosphère amicale qui règne à l'EFM, mais encore pour le développement et la qualité de ses méthodes d'enseignement.

Pour trouver un successeur à Robert Marclay, le poste de directeur a fait l'objet, pour la première fois, d'une mise au concours et de leçons d'épreuve pour les candidats retenus, comme c'est le cas maintenant pour la nomination des enseignants universitaires. Les lecteurs de l'EFM ont pu, à titre consultatif, établir le profil du poste de directeur et donner leur avis sur les candidats au terme de leur leçon probatoire.

C'est le professeur René Richterich qui a été nommé. Il est entré en fonction le 1^{er} mars 1986 — après un semestre de direction intérimaire assurée avec compétence par Raymond Capré, lecteur.

Venu de l'Université de Berne, René Richterich rompt avec la tradition du directeur familial de longue date de l'EFM et de la Faculté. Spécialiste éminent des méthodes actuelles de didactique des langues, il apporte un souffle nouveau et une volonté de changement. Une nouvelle page de l'histoire de l'EFM est en train de se tourner.

L'ENSEIGNEMENT

Lorsque le premier semestre de la nouvelle Université débute en octobre 1890, la Faculté des lettres compte neuf professeurs ordinaires, un professeur extraordinaire, quatre privat-docents et un lecteur, Auguste André, qui donne, au semestre d'été et sous forme de cours libre, un enseignement pratique de français destiné à tous les étudiants. Cet enseignement concerne l'expression orale, c'est un *cours de diction* d'abord qui doit répondre à une nécessité chez les étudiants — ou peut-être à une exigence oratoire propre à l'époque.

Dès le semestre d'hiver 1891-1892, l'enseignement d'Auguste André se dédouble et se précise :

- L'art de parler en public :
théorie et application (publ.) 1 h
- Exercices pratiques de diction 1 h
- Exercices d'élocution (leçons spécialement destinées
aux étrangers). 1 h

Il y a tout lieu de supposer qu'Auguste André, ayant constaté les difficultés que rencontraient les étudiants étrangers, a mis sur pied, à l'instigation de la Faculté, un enseignement adapté aux non-francophones.

Avant de poursuivre, il convient de voir quelle était l'organisation des cours à cette époque. Une notice le précise chaque semestre au début du programme des cours :

- « Il y a à l'Université trois sortes de cours :
- a) *Les cours publics* (collegia publica) pour lesquels il n'est perçu aucune finance;
 - b) *les cours universitaires* proprement dits (collegia privata), destinés seulement aux étudiants;
 - c) *les cours particuliers* (collegia privatissima) régis par des dispositions spéciales.

abrév. publ. = cours public
priv = cours particulier soit *privatissima*
gr. = gratis

Tous les cours qui ne sont pas suivis d'une de ces indications sont des cours universitaires soit *collegia privata*. »

Les cours publics sont ouverts à chacun, étudiants et auditeurs, alors que, sauf autorisation expresse, ces mêmes auditeurs n'ont pas accès aux cours universitaires ni aux cours particuliers, ces derniers correspondant, nous semble-t-il, aux séminaires et travaux pratiques actuels.

Par ailleurs, des *cours libres* sont donnés par des personnes extérieures au cercle académique. Quiconque prétend être à même de donner un cours susceptible d'intéresser un auditoire en fait la demande auprès du Conseil de Faculté qui transmet au Département avec préavis, favorable ou non. Les auteurs des cours libres ne sont pas rétribués par l'Etat et, comme les privat-docents, reçoivent les finances d'inscription au cours qu'ils donnent.

Quant au traitement de base d'un professeur d'Université, il est très modeste à cette époque et complété par la participation aux finances de cours, soit environ 50% de la taxe «heure hebdomadaire/semestre» que paie un étudiant. Que l'on soit professeur, privat-docent ou lecteur, il convient donc, pour augmenter ses revenus, de donner des cours qui attirent de nombreux étudiants.

Pour éviter les immatriculations-prétextes, le règlement exige que l'étudiant s'inscrive à un minimum de huit heures hebdomadaires pour valider son immatriculation. Mais s'inscrire à un cours et en payer la finance ne signifie pas le suivre assidûment, et apparemment il n'y a pas de contrôle possible. Par conséquent, on trouve à cette époque aussi des pseudo-étudiants, notamment parmi les Russes au début de ce siècle. Toutefois, les commentaires que nous avons à propos des étudiants sont plutôt élogieux et les échecs aux examens nous paraissent relativement peu nombreux. Déduction logique : les cours de M. André sont excellents et les étudiants travaillent !

Il est vrai que la lecture des programmes des cours, au fil des semestres, nous donne tout lieu de croire aux talents pédagogiques d'Auguste André de même qu'à son esprit de recherche et d'innovation. Premièrement, il a tout de suite saisi que le français langue étrangère ne s'enseigne pas comme le français langue maternelle. Ensuite, il a compris que l'apprentissage d'une langue ne se limite pas à mémoriser des listes de mots et de règles de grammaire. Il a dès le début tiré parti des textes littéraires comme matériel d'enseignement :

«*grammaire* : lecture, au point de vue grammatical, des bons auteurs modernes. Etudes des constructions, synonymes, homonymes, etc. »¹

¹ BRA, *Programme des cours été 1892*, p. 23.

CAUSERIES FRANÇAISES
Revue de langue et de littérature françaises
contemporaines

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

AUG. ANDRÉ, prof.

Les causeries françaises

analysent les nouveautés littéraires (romans, poésie, théâtre),
donnent des extraits des ouvrages les plus intéressants, ré-
pondent aux questions que posent les abonnés sur la littérature
et la langue françaises contemporaines.

Les causeries françaises

paraissent à la fin de chaque mois, d'octobre à juillet.

On peut se procurer des numéros séparés et
s'abonner par l'entremise des librairies de la Suisse
et de l'étranger.

PAIX DE L'ABONNEMENT :

3 fr. 50 pour la Suisse ; 4 fr. 50 pour l'étranger.

Administration :

N. F. PAYOT, libraire-éditeur, rue de Bourg, Lausanne.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
Faculté des lettres.

Cours de vacances
et école pratique de français moderne.

**Exercices de Diction
et de Prononciation**

RÉUNIS PAR

AUG. ANDRÉ

lecteur.



LAUSANNE

IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & C^e

1930

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Cours spécialement destinés aux étrangers.

Sujets de Discussions

RÉUNIS PAR

AUG. ANDRÉ

lecteur.

LAUSANNE

IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & C^e

1900

AVF 2964

[ust] AUG. ANDRÉ
Professeur.

Lecteur à l'Université de Lausanne.

**Le
Théâtre français contemporain**

NOTES SUR LES ŒUVRES DRAMATIQUES ACTUELLES
ET RÉSUMÉS DE PIÈCES

Cette brochure est distribuée gratuitement
aux auditeurs des Causeries littéraires.

LAUSANNE

IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & C^e

1901



Certes, nous ne savons pas qui sont pour Auguste André « les bons auteurs modernes » ni la manière dont il enseigne ; à un intitulé séduisant ne correspond pas toujours un bon cours. Nous ignorons tout également du niveau de connaissances linguistiques de ces étudiants. Ils sont inscrits en Faculté des lettres et prétendent faire une licence. Cela suppose au départ une certaine maîtrise du français.

Enfin, en ce qui concerne la langue orale, Auguste André fait une distinction entre les enseignements qu'il dispense aux francophones et aux non-francophones. Si les francophones font avec lui de la « lecture expressive », de la « déclamation » au cours de diction ainsi que des « discours, improvisations, discussions » au cours de rhétorique, les étudiants étrangers, eux, apprennent à *prononcer* et à *articuler* au cours de diction. Ils s'entraînent également à faire des « lectures, récitations et narrations ».

Que l'on feuillette les brochures et manuels utilisés aujourd'hui pour les exercices de grammaire, on y trouvera de très nombreux extraits de textes littéraires à côté des exercices « faits sur mesure » à propos d'un point de grammaire particulier. Que l'on assiste à une épreuve orale de grammaire au préalable ou au certificat, on entendra le candidat s'appliquer à remettre « aux temps et aux modes qui conviennent » les verbes (mis à l'infinitif par l'enseignant) d'un récit au passé tiré d'une œuvre littéraire. Passons en revue les dictées d'entraînement ou d'examens, ce sont des textes littéraires ou parfois des articles de journaux. Quant au cours de phonétique, s'il comporte une partie théorique, il compte aussi pour chaque classe deux heures d'exercices en laboratoire de langues et, au niveau propédeutique, il s'intitule « cours de prononciation ».

D'ailleurs, en été 1893 déjà, Auguste André utilise pour son cours de diction et prononciation un manuel dont il est l'auteur *Exercices de lecture*, puis l'année suivante son *Manuel de diction et prononciation*.

Chaque année sinon chaque semestre, apparaît une innovation qui montre que le souci d'Auguste André de répondre à l'attente spécifique de ses étudiants non-francophones est réel et qu'il ne ménage pas ses efforts dans ce sens. Voyons-en quelques exemples :

— en 1893, il introduit un cours de traduction d'allemand d'après les *Volksmaerchen* de Musaeus. En hiver 1894-95, ce cours se divise en traductions préparées (d'après les Musaeus' *Volksmaerchen*) et traductions à première vue.

— en été 1895 débute un cours que l'on retrouvera des années durant sous des appellations voisines, *Leçons et entretiens sur des sujets propres à faire connaître les mots usuels et la technologie du français. Travaux écrits et oraux*.

L'utilisation des textes littéraires pour l'étude de la grammaire débou-

che sur une étude de la littérature ou, plus précisément et toujours pour adapter les cours aux besoins spécifiques d'étudiants étrangers, sur un cours d'histoire littéraire :

*Lectures grammaticales: Etudes de syntaxe, de style, etc. (Choix de nouvelles modernes, 2^e vol.). Les grands écrivains français: Lectures et notes explicatives.*²

Pour ce qui est de la littérature proprement dite, les étudiants suivent les cours donnés en faculté.

Quelles sont alors les conditions d'admission aux cours de l'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne? Ce sont les mêmes que pour être admis en Faculté: il faut être en principe titulaire d'un baccalauréat pour être immatriculé comme étudiant régulier, sans quoi on peut être admis comme auditeur et subir un examen préalable, A pour la licence classique, B pour la licence moderne, C pour le certificat d'études françaises. Ce préalable C comporte comme épreuves une dictée et deux traductions (thème et version) à l'écrit, une interrogation de lecture expliquée et une de grammaire à l'oral.

Les exigences posées pour pouvoir se présenter au préalable C — qui ne paraît pas être un examen difficile — sont suffisamment strictes pour décourager les étudiants peu motivés. Il y a trois sessions par année: en mars, juillet et octobre; les examens sont administrés par les professeurs de français de la Faculté sous la présidence du doyen; les délais sont précis et surtout la finance d'inscription est élevée pour l'époque: Frs 50.— en 1924. En 1986, la finance est toujours de Frs 50.—. Enfin, il est possible d'obtenir une immatriculation provisoire en attendant de passer le préalable, ce qui permet de valider le(s) semestre(s) en vue du certificat.

Une grande partie des documents qui nous restent de cette époque concernent la correspondance échangée entre le doyen et des étudiants. Ceux-ci se renseignent, demandent des équivalences, des dérogations, des délais de paiement et il semble que l'autorité universitaire soit assez tolérante.

En 1904, le nombre de cours donnés par Auguste André atteint dix heures hebdomadaires et va rester le même jusqu'à la retraite du lecteur. Ces dix heures se répartissent, de manière variable, entre la langue orale (diction, prononciation), la langue écrite (vocabulaire, grammaire, composition), la traduction et la civilisation (littérature, histoire). Cet enseignement est complété par un certain nombre de cours communs à la Faculté et à l'EFM, une douzaine d'heures environ. Ce nombre est beaucoup plus restreint pendant les années de la Première Guerre, probablement en raison de l'absence des professeurs mobilisés.

² BRA, *Programme des cours été 1895*, notamment.

Le premier remaniement important de l'enseignement survient naturellement en 1926, au départ d'Auguste André remplacé, nous l'avons vu, par deux lecteurs qui se répartissent les matières: Pierre Gilliard va enseigner l'explication de textes, la grammaire et les exercices de langue et René Rapin la traduction et la prononciation. Vingt-deux heures hebdomadaires de cours sont proposées. On tient compte des objectifs des étudiants: certains cours sont destinés à ceux qui préparent le certificat, d'autres aux étudiants qui n'envisagent pas d'examens. Pour les classes de prononciation, on fait la distinction entre «avancés», «débutants» et étudiants de langue anglaise. Les cours de traduction se divisent aussi en niveaux *avancés* et *débutants* et en *traduction allemande* et *traduction anglaise*.

Chaque semestre, le programme des cours précise le fonctionnement de cet enseignement pratique. Au fil des années, Pierre Gilliard insiste sur la distinction entre cours pour «étudiants qui préparent le certificat» — et parmi ceux-là établit même des répartitions entre «étudiants de premier semestre» et «étudiants de deuxième semestre» — et les autres, probablement moins motivés et non astreints à préparer un programme déterminé.

Cependant, même si le programme annonce que

«les étudiants sont groupés en classes distinctes, aussi homogènes que possible»³,

il ne s'agit pas à proprement parler de *classes*. On peut évoquer tout au plus des cours à niveaux. Les propositions de la Faculté des lettres en 1926 allaient dans le sens de la création de classes véritables mais cela supposait la création de plusieurs postes de lecteurs et, l'on s'en souvient, l'Etat refuse catégoriquement de l'envisager.

Ce système reste le même jusqu'en 1956. Tout au plus dédouble-t-on certains cours lorsque les effectifs sont trop nombreux. Il y a donc en principe un cours par branche avec en plus quelques leçons réservées aux étudiants du certificat. Ce système est évidemment très académique et évite le piège d'une répartition trop scolaire. Mais pédagogiquement, ce n'est guère satisfaisant. Il n'est pas possible d'avoir des groupes homogènes dans ces conditions et l'enseignement doit forcément rester sur un plan très général. Le travail devait être frustrant aussi bien pour les enseignants que pour les enseignés. Certes, si le nombre d'étudiants est très limité, l'enseignant connaît chacun des étudiants, peut les suivre et ainsi, dans une certaine mesure, compenser le manque d'homogénéité des connaissances. Mais sitôt que l'effectif croît, cela n'est plus possible.

Par ailleurs, une telle structure exclut toute planification à terme. La seule mesure possible, c'est de dédoubler les cours lorsque les effectifs sont

³ BRA, *Programme des cours à partir de 1927.*

trop lourds en faisant appel à des enseignants secondaires ou à de jeunes licenciés qui, à la dernière minute, acceptent de prendre un cours en charge mais n'ont aucune garantie quant à leurs chances d'avoir un autre cours au semestre suivant. Administrativement, ce n'est pas satisfaisant non plus. Il faut en outre trouver des salles disponibles à des heures convenables, ce qui n'est pas une sinécure.

Lorsque Gilbert Guisan succède à Pierre Gilliard en automne 1949, il maintient le même enseignement fondé sur la littérature et la langue écrite d'une part, la langue orale et la traduction d'autre part. On remarque toutefois que l'*expression écrite* (composition, dissertation, rédaction, stylistique) occupe une place de plus en plus importante aux dépens de la technique de la langue (syntaxe et grammaire). Les cours de Gilbert Guisan à l'EFM se répartissent ainsi :

Explication de textes : 6 heures

(4 cours d'une heure, 1 cours de deux heures)

Syntaxe et grammaire : 5 heures

(2 cours de deux heures et 1 cours d'une heure)

Expression écrite : 4 heures

(4 cours d'une heure, alors qu'à l'époque de Pierre Gilliard, il n'y avait aucun cours de ce type).

De son côté, René Rapin donne quatre cours d'une heure de traduction (allemand et anglais, deux niveaux pour chaque langue) et six heures de « classe pratique de prononciation » soit deux cours de trois heures (débutants et avancés). Ces cours comportent une partie théorique sur la phonétique et des exercices pratiques de lecture. Aujourd'hui, c'est encore cette structure qui prévaut (un cours théorique complété par des exercices pratiques) quand bien même les méthodes et le matériel ont considérablement évolué.

Nommé directeur de l'EFM en 1956, à son retour de Rome, Ernest Giddey remanie complètement la structure de l'enseignement. L'unité d'enseignement était le cours/branche, c'est-à-dire la matière enseignée. L'unité va être la *classe*, c'est-à-dire un groupe d'étudiants d'origines diverses mais dont les connaissances en français sont à peu près équivalentes. Pour chaque classe on établit une liste de branches pour lesquelles les étudiants doivent suivre un ou plusieurs cours. Pour certains cours qui supportent d'être donnés à un auditoire plus vaste, on regroupe deux, voire trois classes de niveaux voisins. C'est le cas pour l'explication de texte ou l'étude de texte.⁴

⁴ En *explication de texte*, on étudie une œuvre dont on analyse la structure et un certain nombre de passages, en *étude de textes*, on travaille sur *des textes* (souvent des extraits) appartenant à une même période, une même école ou un même genre littéraire.

Il y a neuf classes de A (niveau le plus avancé) à J (niveau le plus faible). Rappelons que même en classe J, l'enseignement est donné exclusivement en français et que l'EFM n'accepte pas les débutants. Il faut encore placer chaque étudiant dans la classe la mieux adaptée à son niveau, lors de son entrée à l'EFM. Pour ce faire, on crée un *examen de classement* que subissent tous les étudiants au début du semestre. Ce test, le même pour tous, consiste en une petite dictée et quelques exercices de grammaire. Actuellement, il comporte aussi un exercice de compréhension écrite. Le test est nouveau chaque semestre et les étudiants le passent tous en même temps. Les lecteurs corrigent les épreuves et, en fonction des résultats obtenus, peuvent former des classes. Ce système est lourd et mobilise beaucoup d'énergie. Il comporte aussi une certaine part d'arbitraire; en effet, ce test ne tient compte que de la connaissance de la langue écrite. Or, certains étudiants écrivent correctement le français mais sont incapables de le parler; d'autres parlent couramment mais n'ont jamais appris une règle de grammaire. L'examen de classement ne supprime pas toutes les disparités. Toutefois, à ce jour, aucun autre système aussi performant n'a été trouvé. Il faut en outre le renouveler à chaque début de semestre, premièrement parce qu'il arrive alors de nouveaux étudiants, ensuite parce que tous les étudiants ne progressent pas au même rythme.

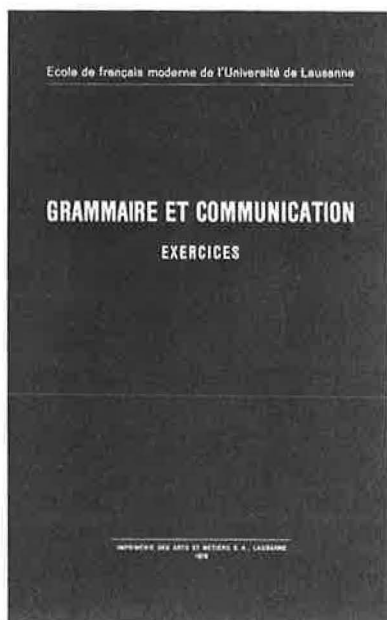
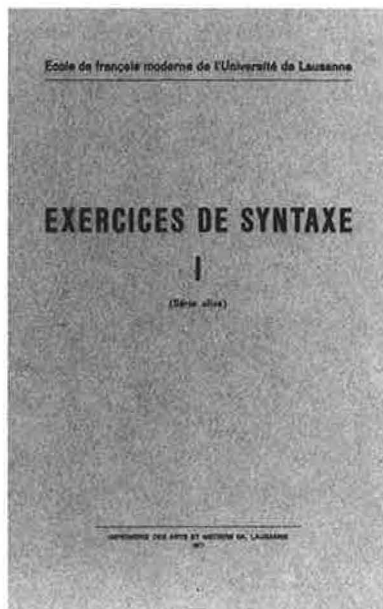
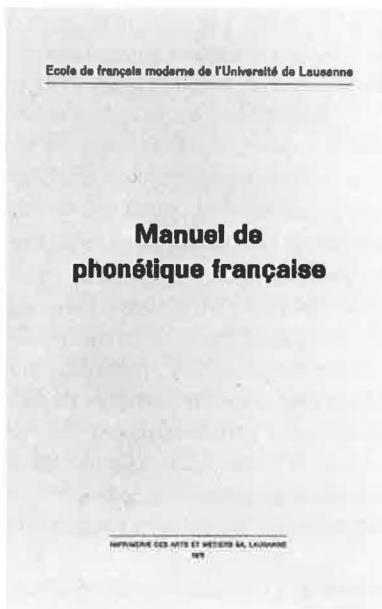
Chaque classe a un horaire qui lui est propre. Le directeur l'établit à l'avance et peut ainsi déterminer de quels enseignants et de quelles salles il aura besoin pour chaque classe.

Cette structure permet aussi une plus grande stabilité; en principe, il n'y aura guère de changements d'un semestre à l'autre puisque l'unité « classe » reste : ce sont les étudiants qui passent de l'une à l'autre. Un étudiant peut éventuellement rester deux semestres dans la même classe, il s'accommodera de garder les mêmes enseignants, le même programme, le même matériel, comme un élève qui « redouble ».

Les modifications qui surviennent dans les programmes de chaque classe sont dès lors dues à l'introduction de nouveaux cours ou à des questions matérielles : nouvel enseignant, changement de salles, etc.

Ce système est encore en vigueur actuellement à quelques nuances près. En effet, nous l'avons vu, le règlement de l'EFM a été remanié en 1965, puis en 1977 et enfin en 1982 avec, pour conséquences, des modifications de programmes et d'examens.

Au cours des années, de nouveaux enseignements sont apparus à l'EFM, certains de manière éphémère, d'autres durablement. Par exemple l'enseignement de la phonétique apparaît dès 1896 dans les programmes des Cours de vacances; en Faculté, Jean Bonnard traite de phonétique historique dans son cours de langue et littérature romanes et à partir de 1903-1904, Adrien Taverney donne chaque hiver un cours de phonologie du



français moderne; dès 1911, ce cours est complété par des «exercices à l'aide de phonographe». Ce cours est d'abord donné par des professeurs de la Faculté, Adrien Taverney et Georges Bonnard, puis dès 1936, par des lecteurs. Suivant l'évolution des théories et du matériel pédagogique dans ce domaine, André Guex se bat pour obtenir un *laboratoire de langue*. Cela consiste d'abord très modestement en deux cabines installées dans les combles de l'Ancienne Académie en 1961 puis, la preuve étant faite de l'utilité d'un tel matériel, dans la création d'une salle équipée de 24 cabines au rez-de-chaussée du vénérable édifice en 1964. Quelques années plus tard, l'équipement est modernisé. Il va sans dire qu'un tel matériel, fort coûteux, est aussi utilisé par les sections de langues de la Faculté et par le gymnase. Le laboratoire de langue est utilisé pour l'enseignement de la phonétique mais aussi pour la grammaire. A Dorigny fonctionnent deux laboratoires de langue où les étudiants travaillent par classe avec leur professeur. Un *laboratoire d'écoute* est également à leur disposition. Il s'agit d'une salle de travail équipée d'enregistreurs où les étudiants viennent s'exercer à leur convenance. Un studio d'enregistrement permet de préparer les cassettes mises à la disposition des étudiants.

L'importance croissante de la linguistique et l'introduction des moyens audio-visuels dans l'enseignement des langues a conduit à la création de la Commission interuniversitaire de Linguistique appliquée en 1966, sous la direction du professeur Redard de Neuchâtel. Très tôt, c'est André Guex qui a représenté l'Université de Lausanne. Il y a joué un rôle fort actif. La CILA organise régulièrement des colloques, des cours de formation, publie un bulletin et s'est occupée, entre autres, pendant dix ans, du recyclage des maîtres secondaires dans l'utilisation du Laboratoire de langues. La CILA a maintenant dépassé le cadre romand et outre les Universités de Neuchâtel, Lausanne, Genève puis Fribourg et Berne, a accueilli celles de Bâle, Zurich et St-Gall.

En plus du laboratoire de langues, les moyens audio-visuels ont pris une place de plus en plus large dans l'enseignement du français. Au cours de *compréhension orale*, introduit en 1977, l'enseignant entraîne ses étudiants à comprendre des documents authentiques (reportages, interviews, chansons, séquences de publicité) enregistrés sur cassettes ou en vidéo.

Les techniques audio-visuelles sont également un moyen précieux de faire connaître aux étudiants des éléments de civilisation et de culture française ou romande.

C'est ainsi qu'en 1963, le cinéma a fait son entrée à l'EFM grâce à César Bottinelli. Depuis 1968, c'est Rémy Pithon qui est chargé de l'enseignement de *l'analyse du langage filmique*. Tous les quinze jours, un film est projeté aux étudiants qui l'analysent sous la direction de Rémy Pithon la semaine suivante. Un thème est choisi pour chaque semestre tel *Le*

théâtre filmé (hiver 1986-87). Il est évident que les autres enseignants ont aussi recours aux films pour illustrer leurs cours, notamment en littérature.

Si l'enseignement de la littérature donne une place à la poésie, si les étudiants apprennent à connaître Hugo, Baudelaire ou Prévert, il importe aussi qu'ils découvrent la *chanson française et francophone*, création poétique ou moyen d'expression d'une société. Jacques Brel, Georges Brassens, Gilles Vigneault ou Michel Bühler appartiennent aussi à la langue et à la culture françaises. C'est pourquoi dès 1975, Georgette Blanc et Catherine Saugy mettent sur pied un cours où les étudiants peuvent chaque semaine, par l'écoute et la présentation de chansons, découvrir des artistes représentatifs de la chanson française reconnus ou méconnus.

La *littérature romande* est également présente dans les programmes de l'EFM. Ce cours a été confié en 1973 à Doris Jakubec et depuis 1977, c'est Françoise Fornerod qui en est chargée.

Dans le cadre du Cours spécial enfin, on a créé en 1975 un cours fort prisé de *traduction juridique* à l'intention des juristes allemands.

Ces quelques cours mettent en évidence le fait qu'à l'apprentissage technique de la langue et aux connaissances littéraires, l'EFM tient à ajouter la découverte plus large de ce que nous appellerons, pour simplifier, des éléments de civilisation. Chaque enseignant par ailleurs imprègne ses cours d'une certaine « couleur culturelle », selon sa personnalité et ses intérêts et les méthodes actuelles d'enseignement du français langue étrangère font la part belle aux faits de société et de civilisation.

Suivant aussi en cela les nouvelles méthodes pédagogiques, les cours d'apprentissage de la langue ont évolué à tous les niveaux. On essaie actuellement d'enseigner le français de manière globale aux étudiants des classes propédeutiques en réduisant le nombre de branches et celui des enseignants de chaque classe. Au fur et à mesure que l'on progresse vers le Certificat et le Diplôme, les cours deviennent plus techniques, plus spécialisés et débouchent le plus souvent sur des exigences d'examens.

Le programme d'examen s'est lui aussi étoffé. Lors de la création du *Certificat d'études françaises* en 1902, les épreuves ont lieu en deux séries et prévoient :

« 1^{ère} série : Examens écrits : 1° Traduction écrite d'une langue étrangère en français ; 2° Composition sur un sujet tiré de la littérature française à partir du commencement du XVII^e siècle.

Examens oraux : 1° Phonologie et versification ; 2° Diction et prononciation ; 3° Grammaire et vocabulaire ; 4° Traduction orale et raisonnée du français en une langue étrangère.

2^e série : Examen écrit : Composition sur un sujet tiré de la littérature française du moyen âge ou du XVI^e siècle.

Examens oraux : 1° Histoire de la langue et grammaire historique; lecture d'un texte du moyen âge et d'un texte du XVI^e siècle; interrogation; 2° Explication de quelques œuvres de la littérature française.»⁵

Les examens écrits sont éliminatoires; par ailleurs :

«Les candidats qui le désirent peuvent se faire interroger, dans la seconde série d'examens, sur la littérature du pays où ils ont l'intention d'enseigner, sur l'histoire, sur la philosophie et sur la pédagogie. Mention en est faite au Certificat.»⁶

La réussite de ces examens donne aux candidats un Certificat général d'études françaises. Celui qui se borne à passer la première série d'épreuves reçoit un Certificat d'études françaises, partie moderne. Les épreuves se modifient dès la réforme de 1926. La première série comporte des épreuves de phonétique, d'orthographe et de composition littéraire à l'écrit, de phonétique, de prononciation, de grammaire, de versification et d'explication de texte à l'oral. En deuxième série, l'étudiant présente à l'écrit une composition littéraire et une traduction; à l'oral il est interrogé en grammaire historique du français, en explication de texte sur une œuvre du XVI^e siècle et en histoire littéraire. Les épreuves de la deuxième série et le Certificat général d'études françaises disparaissent en 1942, faute de candidats semble-t-il. En revanche, en 1950, on introduit le *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne* — dont Pierre Gilliard avait déjà présenté le projet en 1929 —. Pour l'obtenir, il faut passer des épreuves écrites en phonétique, orthographe, composition et traduction ou exercices de langue pour les étudiants qui ne sont pas de langue italienne, allemande ou anglaise; des épreuves orales en phonétique, grammaire, explication de textes et, c'est une innovation, civilisation française. Les épreuves du Certificat sont modifiées; elles portent à l'écrit sur l'orthographe, la traduction (ou exercices de langue), la composition et une épreuve facultative de phonétique; à l'oral sur la grammaire et la lecture expliquée qui comptent double, la prononciation ainsi que, à titre facultatif, sur la phonétique et la civilisation française. Pour les deux grades, les écrits sont éliminatoires.

L'essentiel de ces exigences a subsisté sans subir de modifications fondamentales, malgré plusieurs refontes du règlement de l'EFM et de son programme d'examens. Actuellement ce sont les prescriptions de 1977 (révisées en 1982 sur des points de détails) qui régissent les épreuves de Certificat et de Diplôme. Tout étudiant doit se présenter aux épreuves de Certificat dans un délai de quatre semestres au plus et l'on ne peut prétendre passer le Diplôme si l'on n'a pas obtenu le Certificat avec phonétique.

⁵ Arch. Fac. lettres, classeur «Règlement et procédure», *Règlement pour l'obtention du Certificat d'Etudes françaises*, s.d., probablement 1902, art. 3.

⁶ *Ibidem*, art. 5.

En outre, deux orientations sont proposées au niveau du Diplôme : l'option littérature (diplôme A) et l'option langue (diplôme B).

Les épreuves pour l'obtention du Diplôme sont les suivantes :

- écrit* : dissertation (qui compte double)
traduction ou exercices de langue
analyse syntaxique et stylistique (A)
grammaire (B)
phonétique (A)
linguistique appliquée (B)
- oral* : littérature (A)
grammaire (B)
explication de texte (A)
étude de texte (B)
méthodologie
histoire de la langue
linguistique et phonologie.

Quant au Certificat, il est décerné au terme des épreuves suivantes :

- écrit* : composition littéraire
traduction/exercices de langue
dictée et grammaire
phonétique
- oral* : compréhension et expression orales
littérature
analyse de texte
grammaire
phonétique.

La liste des épreuves tant du Diplôme que du Certificat montre clairement que le programme d'études est lourd et que le niveau des exigences est élevé.

Dès la création du Certificat d'études françaises, un programme d'examens a été établi fixant la liste des œuvres et des sujets à connaître. Ce programme était renouvelé tous les deux ans. Mais chaque candidat devait étudier la totalité du programme.

Actuellement, les examens portent — pour la plupart des branches — sur la matière et les œuvres étudiées dans les semestres précédant les examens. Pour la littérature, chaque candidat établit son programme d'entente avec les professeurs concernés.

Pour clore cette rubrique « examens », signalons encore que l'EFM administre les examens de français que l'Université impose à tout étudiant non-francophone désireux de s'immatriculer. Elle est également chargée

L'Ecole de Français Moderne

Contenu de l'enseignement à l'EFM (H. 1986-1987)

Littérature et civilisation

Langue et linguistique

Niveau Diplôme
(1 classe)

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Introduction à la litt. romande | - Introduction à la linguistique |
| - Introduction à un auteur du semestre | - Linguistique appliquée |
| - Séminaire d'histoire littéraire | - Histoire de la langue |
| - Explication / analyse de texte | - Méthodologie |
| - Etude de textes | - Grammaire |
| - Dissertation littéraire | - Phonologie |
| - Théorie littéraire | - Traduction / exercices de langue |
| - Analyse syntaxique et stylistique | - Dissertation non-littéraire |
| - Rhétorique et versification | |
| - Phonostylistique | |

Niveau Certificat
(5 classes)

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - Introduction à la litt. romande | - Grammaire |
| - Introduction à un auteur du semestre | - Phonétique |
| - Analyse de texte | - Expression et compréhension orales |
| - Etude de textes | - Traduction / exercices de langue |
| - Composition | |
| - Séminaire d'histoire littéraire | |

Niveau propédeutique
(3 classes)

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| - Lectures littéraires | - Grammaire |
| | - Phonétique / prononciation |
| | - Expression et compréhension orales |
| | - Composition / expression écrite |
| | - Traduction / exercices de langue |

Cours spécial
(3 classes)

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Enseignement intégré
comprenant : | - Grammaire |
| | - Compréhension / expression orales |
| | - Compréhension / expression écrites |
| | - Lectures littéraires |
| Cours à option : | - Traduction de textes juridiques |
| | - Traduction de l'allemand |
| | - Exercices de langue / vocabulaire |

Cours à option offerts à toute l'école

- Analyse du langage filmique
- Chanson française et francophone
- Histoire et civilisation françaises

des « examens de la Ville de Lausanne ». Ces épreuves sont proposées aux élèves des pensionnats de Lausanne et du canton et leur permettent d'obtenir le *Certificat de la Ville de Lausanne*. C'est une survivance du Certificat que la Ville décernait aux élèves non-francophones qui fréquentaient la classe pour étrangères de l'Ecole supérieure de jeunes filles au début du siècle.

L'analyse, même superficielle, du contenu de l'enseignement dispensé à l'EFM et de son évolution nous amène à une double constatation. D'une part c'est un enseignement spécifique destiné à des non-francophones, dispensé exclusivement en français. Il cherche à donner une connaissance approfondie de la langue. D'autre part, s'il s'est longtemps appuyé essentiellement sur la littérature, il s'est ouvert aux autres moyens d'expression et cherche à élargir le cadre strict de la langue et de la littérature en y intégrant des éléments de civilisation, en utilisant les techniques nouvelles et en s'intéressant aux plus récentes méthodes pédagogiques. Ce souci d'innover, Auguste André le manifestait déjà lorsqu'il publiait ses brochures d'exercices dans les années 1900.

LES ÉTUDIANTS

Par sa vocation même, l'EFM s'est toujours adressée à des étudiants étrangers; il serait plus juste d'écrire qu'elle leur doit son existence puisque c'est la présence d'étudiants étrangers non-francophones à la Faculté des lettres qui a dicté la mise sur pied des cours pratiques du lecteur Auguste André dès 1891. Et l'histoire de l'EFM nous a clairement montré quelles incidences les événements qui bouleversent le monde ont pu avoir sur son fonctionnement.

Qui sont ces étudiants étrangers? D'où viennent-ils? Pourquoi viennent-ils à Lausanne? Sans vouloir empiéter sur les domaines des recherches en cours¹, et parce que les étudiants de l'EFM forment un groupe aux caractéristiques bien spécifiques², nous croyons utile de leur consacrer quelques pages et d'essayer de les connaître un peu mieux. Les matériaux pour cette entreprise sont minces: listes de lauréats, catalogue des étudiants, demandes de dispenses de finances de cours, d'équivalence ou de renseignements. Jusqu'en 1961, les tableaux statistiques donnent des chiffres globaux pour les effectifs des étudiants étrangers à la Faculté des lettres et à l'EFM. Il en va de même pour la rubrique «Confédérés» – une rubrique commune pour la Faculté et l'EFM – qui, se fondant sur la commune d'origine, regroupe aussi bien l'étudiant en lettres, Bâlois ou Appenzellois d'origine mais né à Lausanne et francophone, les étudiants en lettres romands que les Suisses alémaniques et les Tessinois venus étudier le français à l'EFM.

La lecture – longue et fastidieuse – des listes d'étudiants peut nous éclairer dans une certaine mesure car elles indiquent le pays d'origine des

¹ Une vaste recherche interdisciplinaire est en cours, à la demande du Rectorat et avec l'appui du Fonds National de la Recherche scientifique, sur l'histoire sociale de l'Université de Lausanne. Trois chercheurs y travaillent actuellement, MM. Pierre-Alain Liard, Olivier Robert et Laurent Tissot. Ces travaux devraient être publiés à l'occasion du 100e anniversaire de l'Université de Lausanne en 1990.

² Les études statistiques faites sur les étudiants de l'Université de Lausanne excluent généralement ceux de l'EFM qui ne correspondent pas aux critères habituellement retenus: durée des études, objectifs, etc.

étudiants. Nous en sommes cependant réduite à nous fonder sur des renseignements approximatifs ou ponctuels, voire sur des impressions qui se dégagent de la lecture des documents mentionnés plus haut, ainsi que sur l'expérience acquise au contact des étudiants durant nos années d'enseignement. Que l'on veuille bien excuser ce manque de rigueur dans l'approche et considérer ces pages comme une esquisse plutôt que comme une étude scientifique.

En nous basant sur les vingt dernières années, nous pouvons établir un certain nombre de catégories d'étudiants fréquentant l'EFM, en fonction non du niveau de leurs connaissances en français mais de leurs objectifs ou de leur motivation. Une première distinction s'impose entre les étudiants du Cours général et ceux du Cours spécial. Ces derniers – nous l'avons vu – sont inscrits dans d'autres facultés ou écoles et suivent quelques heures de cours par semaine. Ils ne visent ni certificat ni diplôme et la majorité d'entre eux se recrutent parmi les juristes allemands. Il arrive fréquemment que des étudiants du Cours spécial se piquent au jeu de l'étude du français et laissent momentanément le droit de côté pour s'inscrire au Cours général et préparer un Certificat d'études françaises. Nombreux sont aussi ceux qui restent attachés à l'Université et à la région. A plusieurs reprises, nous avons rencontré des juristes allemands qui décidaient, au terme de leur année à Lausanne, de poursuivre leurs études à Fribourg-en-Brigau, pour être plus près de Lausanne, et qui, deux ou trois ans après leur départ, revenaient à l'EFM pour la fête de fin d'année.

Le succès du Cours spécial est immense dans les années 1976-1980, au point de provoquer quelques difficultés entre le Rectorat, la Faculté et l'EFM qui ne sait comment endiguer l'afflux de juristes allemands. En octobre 1979, le nombre des inscriptions est si élevé qu'il faut demander l'ouverture, en dernière minute, d'une 7^e classe! Les étudiants sont nombreux mais pas toujours assidus: l'absentéisme est grand. Des mesures sont prises pour décourager les dilettantes: l'examen de classement, au début du semestre, est éliminatoire et la finance des cours a été relevée. Ainsi, le nombre de candidats au Cours spécial a baissé et s'est stabilisé; le sérieux des études y a beaucoup gagné.

Suivent également le Cours spécial les assistants d'allemand, d'anglais ou d'italien engagés dans les écoles secondaires, si nombreux qu'en 1979-1980, on a pu mettre sur pied un cours de 2 heures hebdomadaires à leur intention.

« En effet, les assistants qui, de Nyon à Château d'Oex, enseignent à nos collégiens l'allemand, l'anglais et l'italien pouvaient théoriquement suivre l'enseignement du Cours spécial de l'EFM, mais leurs seize leçons hebdomadaires empêchaient souvent une présence régulière aux cours. Un enseignement qui leur est particulièrement destiné, en fin de journée (17 à 19 h), remporte maintenant leur adhésion.

Ces assistants sont d'origine diverse: Allemagne, Suisse alémanique, Italie, Etats-Unis, Grande-Bretagne. Leurs connaissances en français varient passablement, ainsi que leur degré d'intégration à la vie du canton.

[...] Leur statut identique, l'obligation où ils se trouvent de parler français entre eux, la sympathie immédiate qu'ils ressentent pour des «collègues» créent un esprit d'entraide qui permet de surmonter bien des obstacles dus à leur hétérogénéité. [...] De leur propre aveu, il leur est utile de se retrouver une fois par semaine en situation d'«apprenants»: ils comprennent mieux leurs propres élèves, et en particulier, semble-t-il, leur peu de hâte à participer... Et c'est ainsi que le cours devient un lieu privilégié où s'échangent des expériences³.»

Pour tous ces étudiants, le français est un «à côté».

Au Cours général en revanche, les étudiants font du français à plein temps mais nous pouvons tout de même distinguer deux groupes, parmi lesquels nous trouverons des sous-groupes:

- les étudiants qui viennent apprendre le français à Lausanne par choix;
- ceux qui viennent en raison des circonstances.

Parmi les étudiants «volontaires», on distinguera les étudiants en lettres qui font des études de français dans leur pays ou leur canton et qui souhaitent perfectionner leurs connaissances grâce à un séjour d'un ou de plusieurs semestres dans une université francophone.

Parfois, ces étudiants-là décident de terminer leurs études de lettres à la Faculté, après avoir obtenu un Diplôme à l'EFM. Leur niveau de connaissances, au début de leur séjour, est généralement élevé. On trouve parmi eux bon nombre d'instituteurs suisses alémaniques qui doivent faire un stage en pays francophone avant de pouvoir enseigner le français chez eux. Tous ces étudiants ont choisi le français, s'y intéressent et font preuve de beaucoup de sérieux dans leurs études. D'autres étudiants «volontaires» sont de jeunes bacheliers, encore indécis quant aux études qu'ils vont entreprendre et qui se donnent le temps de la réflexion en découvrant une autre langue et une autre culture pendant un ou deux semestres.

Ajoutons encore les étudiants d'origine suisse, mais nés à l'étranger et non-francophones, que leurs parents envoient découvrir le pays de leurs ancêtres et étudier le français. Cela conduit à certaines curiosités dans les statistiques: on trouve ainsi des Vaudois inscrits à l'EFM, qui sont ou des enfants de la «Cinquième Suisse» ou des étrangères mariées à des Vaudois.

³ Anne-Marie Visinand, «Le cours des assistants de l'Ecole de français moderne», in *Annuaire académique 1980*, p. 19.

On peut aussi distinguer plusieurs groupes parmi les étudiants que les circonstances conduisent à s'inscrire à l'EFM, le plus important étant celui des gens que la situation politique pousse à quitter leur pays: certains sont réfugiés, d'autres préfèrent la sécurité de notre Université à l'instabilité qui règne dans les leurs. N'oublions pas que les Universités et les milieux intellectuels sont les premiers visés en cas de troubles, d'où la difficulté de faire des études suivies. Pour la plupart de ces étudiants, l'EFM n'est qu'une première étape qui leur permettra ensuite, une fois acquise la maîtrise du français, de choisir une autre faculté ou école, ou d'exercer leur profession en Suisse romande. La plupart veulent mettre à profit leur séjour à Lausanne pour acquérir des connaissances qui leur seront utiles lorsqu'ils pourront rentrer dans leur pays. Bon nombre d'entre eux commencent à un niveau assez bas mais, à force de travail, décrochent la plupart du temps leur certificat. Pour eux, le français est la clé de l'avenir. Souvent, ils ont déjà une formation universitaire partielle ou complète derrière eux; souvent aussi, ils se heurtent en Suisse à de sérieux problèmes matériels et d'adaptation. L'arrivée par vagues de ces étudiants reflète tristement la succession des crises politiques qui ont ébranlé le globe au cours des années: en 1968 sont arrivés les Tchèques, ensuite ce furent les Chiliens, puis les Argentins, les Vietnamiens, les Afghans, les Polonais, les Iraniens.

S'il y a une limite d'âge inférieure – puisqu'il faut avoir un baccalauréat pour entrer à l'EFM – il n'y a pas de limite d'âge supérieure et fréquents sont les étudiants d'âge mûr, voire du troisième âge. Il faut admettre qu'ils travaillent avec beaucoup de sérieux, s'intègrent remarquablement et apportent une grande richesse aux plus jeunes par leur expérience.

Enfin, parmi les étudiants que les circonstances ont amenés à l'EFM, signalons les femmes mariées, d'une part les étrangères qui ont épousé des Suisses et qui se doivent d'apprendre le français, d'autre part des étrangères dont le mari est à Lausanne pour des raisons professionnelles – doctorants à l'Université ou à l'EPFL, médecins, cadres de multinationales – et qui mettent à profit leur séjour pour étudier la langue et la culture françaises. Certaines, après quelques années de séjour, se remettent courageusement à l'étude, vexées que leurs enfants sachent le français mieux qu'elles!

La diversité des motivations et des situations implique une grande diversité de points de vue. En outre, les origines des étudiants sont très variées. Durant l'hiver 1985-1986 par exemple, les étudiants de l'EFM appartenaient à 52 nationalités différentes. Cette multiplicité entraîne bien évidemment une très grande diversité de formations et de cultures. C'est ce qui fait, pensons-nous, la richesse de l'EFM. Non seulement le

contact avec des gens venus de tant d'horizons divers est stimulant pour les enseignants dans le choix de leurs méthodes et les oblige à une grande ouverture ainsi qu'à une grande disponibilité, mais encore ce contact est extrêmement enrichissant pour les étudiants eux-mêmes: les approches, les motivations, les origines sont multiples mais l'objectif est le même, connaître la langue et la culture françaises. Le français devient ainsi un trait d'union.

Nous croyons que cette double caractéristique contribue pour une large part à donner à l'EFM son atmosphère à la fois sérieuse et chaleureuse. Celle-ci se manifeste pleinement lors de la fête de fin d'année de l'EFM. Depuis une dizaine d'années, cette fête a lieu peu avant Noël et prend la forme d'un repas en commun. Chaque classe s'organise pour décorer sa table et apporter des plats simples mais typiques. Chacun a à cœur d'y participer et de faire déguster à ses camarades les spécialités de son pays. On peut ainsi accomplir un véritable tour du monde gastronomique, si l'on a un solide appétit. Puis vient la partie culturelle où les étudiants exécutent selon leurs talents, des danses folkloriques, des productions musicales ou chantent. Enfin vient la soirée dansante.

Si nous mentionnons cette manifestation, c'est qu'il s'en dégage une extraordinaire impression de chaleur et de fraternité qui frappe à chaque fois aussi bien les enseignants de l'EFM, pourtant habitués à ce milieu cosmopolite, que les invités.

L'impression que nous ressentons à la lecture des documents des années antérieures de l'EFM, même en remontant jusqu'aux débuts de l'Université – mais nous n'avons pas pour l'instant le moyen de passer de l'impression à la certitude – c'est que toutes les caractéristiques que nous venons d'énumérer se retrouvaient, à quelques nuances près, chez les étudiants d'autrefois à l'EFM.

En effet, l'afflux des étudiants étrangers à l'Université de Lausanne est massif au début du siècle et les chiffres, pour la Faculté des lettres, sont éloquents:

	Vaudois		Confédérés ⁴		Etrangers	
	Etud.imm.	Audit.	Etud.imm.	Audit.	Etud.imm.	Audit.
H. 1890-91	8	48	3	4	5	13
H. 1895-96	17	11	5	5	21	43
H. 1900-01	24	27	11	9	25	61
H. 1905-06	17	20	16	18	82	98
H. 1910-11	23	26	16	23	104	146
H. 1914-15	27	34	16	18	71	112
H. 1915-16	38	44	22	19	47	117

⁴ Les Confédérés regroupent tous les étudiants dont la commune d'origine n'est pas dans le canton de Vaud. La plupart sont francophones.



UNIVERSITÉ
DE
LAUSANNE

Lausanne, le 15 juillet 1911

Monsieur le Recteur,

J'ai l'avantage de vous en informer
que les candidats dont les noms suivent ont ter-
miné avec succès les épreuves de la première
série de certificat d'études françaises.

				Mention
M. x Binsler	langue allemande	noyau 8	8	bien
" x Lacher	"	"	6	admis
" x Zindler	"	"	6 1/2	"
" x Krawczynska	"	"	8 1/2	bien
M. x Pacter	langue anglaise	"	8 2/3	bien
" x Mac Kie	"	"	7	admis
M. x Jacques	"	"	6 1/2	"
" x Loser	langue italienne	"	7 5/6	bien
" x Pomper	langue russe	"	7 1/6	admis
" x Micarowitch	"	"	6 2/3	"
" x Kharoff	"	"	7 1/6	"
" x Joutskewitch	"	"	7 1/6	"
M. x Hedeloff	"	"	6 1/2	"
M. x Sokoloff	"	"	9 1/6	très bien
" x Lipavsky	"	"	7	admis
" x Ryewuska	"	"	6 1/2	"
" x Jivilo	"	"	8	bien
" x Madkina	"	"	8	bien

avec respect
votre dévoué
Richard Scherwinski
Ch. Bernier

Liste des lauréats

Les étudiants

Si l'on examine le catalogue des étudiants, on constate que les étrangers proviennent d'Allemagne, mais surtout de Russie. Les listes de lauréats au Certificat d'études françaises et même à la licence à cette époque le montrent clairement.

Ce sont de jeunes intellectuels opposés au régime impérial et qui trouvent refuge en Suisse. Certains consacrent d'ailleurs plus de temps à la politique qu'aux études, ce qui ne va pas sans poser de sérieux problèmes aux autorités. Les jeunes filles sont alors fort nombreuses à l'Université, en raison de la présence des jeunes Russes, inscrites surtout en lettres, en médecine et en pharmacie. La proportion d'étudiantes atteint alors 36% entre 1905 et 1910, proportion jamais atteinte depuis lors⁵ ! En ce qui concerne l'EFM, les femmes y ont toujours été majoritaires. A partir de 1919, les statistiques donnent la proportion de femmes inscrites :

	Etudiants réguliers	Auditeurs
H. 1920-21	31/17 ⁶	113/101
H. 1925-26	56/43	75/64
H. 1930-31	61/45	74/66
H. 1935-36	64/47	50/42
H. 1940-41	16/12	31/21
H. 1945-46	18/14	19/17
H. 1950-51	40/31	29/25
H. 1955-56	67/54	45/37

Remarquons le nombre élevé d'auditrices, surtout avant la guerre. Celles-ci se recrutent en majeure partie parmi les élèves des pensionnats.

A partir de 1960-1961, les statistiques publient des chiffres distincts pour la Faculté des lettres et l'EFM.

Effectifs EFM :

	Etrangers		Total	
	Etud.rég.	Audit.	Etud.rég.	Audit.
H. 1960-61	107/90	76/56	120/97	78/57
H. 1965-66	150/117	12/8	168/127	13/8
H. 1970-71	161/120	3/2	201/141	3/2
H. 1975-76	181/152	—	221/178	—
H. 1980-81	208/159	—	244/188	—
H. 1985-86	282/213	—	333/254	—

⁵ Claudine Delapierre, mémoire de géographie sur le transfert à Dornigny, extraits publiés in *Annuaire académique 1980*.

⁶ Le premier chiffre donne le nombre global, le deuxième, le nombre de femmes.

Nous avons renoncé à citer des tableaux statistiques annuels, étant donné que les chiffres publiés concernent la Faculté et l'EFM ensemble jusqu'en 1960 et que, par ailleurs, nous n'avons pas d'indications sur la proportion des femmes inscrites jusqu'en 1919. Les chiffres que nous avons retenus suffisent, pensons-nous, à illustrer notre propos et à montrer l'évolution des étudiants à l'EFM.

Enfin, faute de renseignements, nous citerons un document qui illustre nos propos de manière ponctuelle mais utile. Il s'agit d'une lettre de Pierre Gilliard qui mentionne les effectifs de l'EFM en 1929 :

«Au semestre d'été 1929, nous avons eu à l'Ecole de français moderne :

90 étudiants réguliers (dont 53 de la Faculté des lettres)
26 auditeurs (dont 22...)

116

Il y a eu une légère diminution sur le semestre d'été 1928, surtout moins d'Allemands. Monsieur Erman⁷ a fait la même remarque et il l'attribuait au fait qu'en 1928, on avait fait une très forte réclame en Allemagne à l'occasion de la réouverture des Cours de droit allemand à notre Université.

Au semestre d'hiver, nous avons :

72 étudiants réguliers (dont 53 à la Faculté des lettres)
21 auditeurs (dont 19...)

93

Ici encore légère diminution qu'il faut attribuer au fait que nous nous montrons plus sévères. Au début de ce semestre, 16 étudiants m'ont demandé de les admettre pour le préalable C⁸. A la suite d'un petit examen, je n'en ai gardé que 9.

N.B. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à la réalité, car nous établissons nos listes avec Monsieur Rapin le 15 mai pour le semestre d'été et le 15 novembre pour le semestre d'hiver, or il y a toujours des retardataires qui n'ont pas encore payé et qui ne figurent pas sur nos listes.»⁹

Il serait extrêmement intéressant de consacrer une étude aux étudiants de l'EFM, d'établir notamment une analyse statistique de leur origine, de leurs résultats, de chercher à savoir quelles ont été leurs carrières après leurs études à l'EFM. Mais il est bien difficile de retrouver leur trace et c'est une vaste entreprise qui dépasse largement notre propos et qui reste à faire.

Avant de clore ce chapitre consacré aux étudiants, il convient encore de s'arrêter à certains groupes qui ont, une fois ou l'autre, suivi à l'EFM des cours généralement prévus à leur intention.

⁷ Henri Erman, professeur de droit allemand à la Faculté de droit.

⁸ Examen d'admission destiné aux candidats qui n'ont pas de titre reconnu.

⁹ Arch. Fac. lettres, classeur 1er octobre 1929 – 15 octobre 1932, lettre du 23 décembre 1929.

Durant les deux guerres mondiales, l'Université a mis sur pied des cours à l'intention des soldats internés. Pendant la guerre de 14-18, ceux-ci étaient pour la plupart des Français et des Belges auxquels des professeurs – eux-mêmes internés – donnaient des cours de droit et d'économie politique. Comme il n'y avait pas ou peu de problèmes de langue, l'EFM n'a pas eu de rôle particulier à jouer.

En revanche, pendant la guerre 1939-45, les cours pour internés militaires ont été organisés à l'échelle nationale, sous le contrôle du lieutenant-colonel EMG Zeller :

« Dès le moment où il apparut que l'internement avait des chances de se prolonger durant l'hiver prochain, le problème s'est posé de donner à ces jeunes universitaires qui, pour la plupart, ont été arrachés à leurs études par la guerre, la possibilité de continuer, voire de terminer celles-ci dans notre pays. Des motifs impérieux, d'ordre politique et militaire, s'opposant à ce que les étudiants soient autorisés à se rendre dans une ville universitaire, pour y suivre des cours, il a été décidé de créer à leur intention des camps spéciaux où, regroupés par facultés, ils retrouveront une ambiance propice au travail intellectuel. L'enseignement sera assuré en première ligne par des professeurs et intellectuels internés, mais il sera aussi largement fait appel à la collaboration de l'Ecole Polytechnique Fédérale et des Universités Suisses. Il est prévu de mettre chacun des camps en relation étroite avec l'une d'elles, qui accepterait d'en alimenter la vie intellectuelle, en autorisant ses professeurs et assistants à y donner des cours et des conférences, et en ouvrant aux étudiants internés les ressources de ses bibliothèques.

Déjà les étudiants désirant être admis dans ces camps ont passé devant des commissions de sélection, composées de personnalités au courant des questions universitaires. Celles-ci ont fait un triage sévère : elles n'ont pris en considération que les étudiants donnant toutes les garanties du point de vue de leurs aptitudes intellectuelles, de leur volonté de travail et de leur caractère.

Vers la fin d'octobre les facultés de campagne, dirigées chacune par un « doyen », professeur lui-même, seront devenues une réalité, les étudiants y seront soumis à la discipline militaire. En ce qui concerne l'organisation de leurs études et de la vie intellectuelle dans les camps, le Commissaire Fédéral à l'Internement a fait appel au concours de la fédération Européenne de Secours aux Etudiants qui s'acquittera de cette tâche en étroite collaboration avec les Universités Suisses d'une part et les représentations diplomatiques des pays intéressés de l'autre. »¹⁰

L'Université de Lausanne s'occupe alors plus particulièrement des internés italiens arrivés massivement en Suisse en automne 1943. Elle prend en charge la totalité des étudiants ingénieurs et une partie des étudiants d'autres disciplines. Leur répartition et l'organisation des cours ne se

¹⁰ BRA, classeur Etudiants internés II, 1939-45, rapport accompagnant une lettre du lieutenant-colonel Zeller, 25 octobre 1940.

font pas sans difficulté :

« [...] 16 internés italiens ont été attribués à notre Ecole de français moderne. Cette attribution a été décidée hier à Berne et est définitive. Ces 16 étudiants s'étaient annoncés pour suivre les cours de l'Ecole d'interprètes de Genève. Pour diverses raisons Genève a dû renoncer à les recevoir et c'est à Lausanne qu'ils ont été attribués. »¹¹

Mais après examen, Pierre Gilliard note

« que plusieurs des 20 étudiants examinés [...] [ont] une préparation tout à fait insuffisante en français. »¹²

En définitive, seuls 12 étudiants seront autorisés à suivre les cours de l'EFM.

38 heures hebdomadaires sont proposées. Les 26 heures de français sont données par MM. Gilliard, Bonnard, Rapin, Mercanton, Panchaud et Bovey. Ces cours subsistent jusqu'au retour des internés en Italie durant l'été 1945.

Signalons au passage que M. Amintore Fanfani, lui-même alors officier interné, a donné des cours d'économie politique dans le cadre de ce camp universitaire et a participé comme expert aux examens de français pour les étudiants internés HEC.

Il est évident que l'EFM – tout comme l'Université – a également accueilli des réfugiés et des internés civils qui, eux, pouvaient obtenir l'autorisation de s'immatriculer à l'Université s'ils remplissaient un certain nombre de conditions, et s'ils pouvaient produire des titres reconnus. En revanche, l'Université contrôlait leur travail et devait fournir des rapports à leur sujet aux autorités compétentes.

Dans les documents relatifs aux étudiants étrangers durant la seconde guerre mondiale, on trouve aussi mention d'un problème relatif aux étudiants juifs italiens inscrits à l'Université, dont quatre à l'EFM. Comme le gouvernement italien envisage des mesures à leur encontre, en 1943, le DIPC craint que ces étudiants ne s'installent en Suisse et demande un rapport à leur sujet. Dans sa réponse concernant quatre étudiantes de l'EFM – dont trois rentrent en Italie – le doyen est élogieux :

« Non seulement la conduite de ces étudiantes n'a donné lieu à aucune plainte, mais elles se sont distinguées par leur application. »¹³

¹¹ BRA, classeur Etudiants internés I, 1939-45, lettre du chancelier Georges Bonnard à Pierre Gilliard, 11 janvier 1944.

¹² *Ibidem*, lettre de Pierre Gilliard à Georges Bonnard, 25 janvier 1944.

¹³ Arch. Fac. lettres, classeur 1941-1946, lettre du doyen au recteur, 26 mars 1943.

Et il refuse d'entrer en matière sur le problème des étudiants juifs italiens :

«[...] Il me semble que l'Université ne peut pas avoir d'opinion sur la question des *étudiants juifs italiens*. L'Université ne connaît pas les distinctions raciales. Elle ne peut que recevoir et traiter en étudiants tous ceux qui possèdent les diplômes qu'elle reconnaît pour valables. [...].»¹⁴

Immédiatement après la guerre, René Rapin organise un cours de deux mois à l'intention de GI'S. Ceux-ci, au terme de leur temps de mobilisation en Europe, y bénéficiaient d'une année de séjour d'études avant de rentrer aux Etats-Unis. Nous n'avons pas retrouvé de traces officielles de l'organisation de ce cours. Qui l'avait demandé? Qui le finançait? Combien y avait-il d'étudiants? En revanche, le professeur Giddey se souvient d'y avoir enseigné 2 heures par semaine; les soldats venaient aux cours en uniforme. Ils avaient cinq ans de guerre derrière eux et leur vocabulaire s'en ressentait. De ce fait, il était très malaisé de les comprendre d'autant plus qu'ils mâchaient du chewing-gum, chose encore inhabituelle à l'époque!

Quelques années plus tard, un cours fut organisé à l'intention d'un groupe américain, conjointement par l'Université de Boston et les Cours de vacances, durant l'été 1955. En 1956, les réfugiés hongrois affluèrent en Suisse. Dans le vaste mouvement de solidarité qui se manifesta à cette occasion, on créa à l'EFM un cours destiné spécialement aux universitaires hongrois qui arrivaient.

Enfin, plus récemment, l'EFM et les Cours de vacances ont organisé, à plusieurs reprises, des cours intensifs de français pour les instituteurs suisses alémaniques, de Bâle et de Zurich notamment, en 1977, 1979, 1980 et 1983. Ces cours sont donnés par des lecteurs de l'EFM et offrent aux étudiants un programme adapté à leurs besoins. Ils sont l'occasion de fructueux échanges entre Suisses alémaniques et Romands et seraient certainement développés, n'étaient les problèmes d'organisation qu'ils posent dans les structures actuelles. Il n'est guère possible en effet de mettre sur pied ces cours «à la carte» durant les semestres, pour des questions de manque d'enseignants et de locaux, et il est tout aussi difficile de convaincre les instituteurs de consacrer tout ou partie de leurs vacances d'été à se recycler en français.

En cherchant à cerner qui étaient autrefois, qui sont aujourd'hui les étudiants de l'EFM, nous remarquons une constante dans la diversité des origines, des cultures comme des motivations et nous voyons que l'EFM a été et reste plus que jamais un lieu privilégié d'échanges et de contacts.

¹⁴ *Ibidem.*

Elle permet à des gens de tous horizons de se rencontrer et de découvrir ensemble la langue et la culture françaises, les caractéristiques romandes et suisses aussi et, par ce moyen, de faire rayonner dans le monde entier non seulement notre Université, mais aussi notre culture. C'est un bien précieux.

LAURÉATS EFM

	Certificats	Diplôme
1948-49	20	15
1949-50	19	6
1950-51	15	7
1951-52	4	7
1952-53	3	6
1953-54	10	3
1954-55	12	7
1955-56	15	4
1956-57	24	4
1957-58	23	9
1958-59	40	9
1959-60	35	13
1961-61	26	17
1961-62	36	19
1962-63	29	21
1963-64	37	18
1964-65	40	16
1965-66	37	19
1966-67	27	19
1967-68	36	13
1968-69	24	12
1969-70	25	19
1970-71	25	11
1971-72	9	19*
1972-73	22	12
1973-74	22	12
1974-75	12	8
1975-76	34	9
1976-77	30	24
1977-78	43	21
1979	48	9
1980	48	22
1981	48	22
1982	50	22
1983	40	24
1984	54	14
1985	68	17
1986	62	18

*Un 1er Prix de Faculté a été attribué à Nadia Schnyder-Scoccinara pour les résultats qu'elle a obtenus au diplôme.

LE CORPS ENSEIGNANT

LES DIRECTEURS DE L'EFM

Cinq directeurs se sont succédé à la tête de l'EFM dont le dernier, le professeur René Richterich, vient de prendre ses fonctions. Nous avons vu comment chacun a marqué l'école — les structures et son enseignement — de son empreinte. Il est bon, nous semble-t-il, d'évoquer en quelques lignes la carrière féconde de chacune de ces personnalités.

Pierre Gilliard (1879-1962)

La carrière mouvementée et féconde de Pierre Gilliard se prête mal à une esquisse de quelques lignes. Aussi préférons-nous citer à son propos l'hommage que lui a rendu l'Université après son décès :

«Né à Fiez le 16 mai 1879, bourgeois de Fiez et Yverdon, bachelier ès lettres classiques en 1898, Pierre Gilliard interrompit en 1904 ses études pour se rendre en Russie en qualité de professeur de français, d'abord dans une famille princière, puis, simultanément, à la Cour impériale, au Gymnase Marie et aux Cours pédagogiques de Tsarskoïé-Sélo. Précepteur du tsarévitch dès l'automne 1913, il se consacra dès lors entièrement à l'éducation de cet enfant, avec qui il vécut les années de guerre, puis de la révolution. Après d'angoissantes péripéties, il fut appelé, en 1919, par le général Janin, chef de la mission française auprès de l'amiral Koltchak, qui le connaissait pour l'avoir rencontré au Grand Quartier Général de l'armée russe, à Omsk, où il l'attacha à son état-major. C'est à cette circonstance providentielle qu'il dut d'être rapatrié en Suisse, en passant par le Japon et les Etats-Unis, en septembre 1920.

Avec un courage admirable, Pierre Gilliard s'attela alors à une double tâche : reprendre, et mener à bonne fin, les études interrompues, dix-sept ans plus tôt, par son départ pour la Russie; réhabiliter contre d'odieuses calomnies la personnalité morale des souverains russes. Dans *L'Illustration* d'abord, puis dans un ouvrage, *Le Tragique destin de Nicolas II et de sa famille* (Paris, Payot, 1922) qui, en même temps qu'un document historique d'une valeur exceptionnelle, est un livre profondément humain et émouvant, il montra ce qu'avait été jour

après jour la vie de la famille impériale. En 1925, Pierre Gilliard obtenait sa licence ès lettres (dont il avait passé la première partie en 1903!). En 1926, après quelques remplacements dans des écoles secondaires de Lausanne et du canton, il était appelé, avec le titre de lecteur, à prendre la direction de l'École de français moderne que l'Université avait décidé de réorganiser. Pierre Gilliard sut donner à cette école l'impulsion qui en a fait une institution dont les cours sont suivis par un nombre toujours croissant d'étudiants, attirés à Lausanne par un enseignement approfondi et exigeant. En 1930, à cette tâche absorbante, vint s'ajouter celle de directeur des Cours de vacances de l'Université. [...]

Nommé, en 1937, professeur extraordinaire, puis, en 1947, professeur ordinaire, Pierre Gilliard, arrivé à la limite d'âge mais resté étonnamment alerte d'esprit et de corps, prit en 1949 une retraite unanimement regrettée.»¹

Gilbert Guisan (1911-1980)

Présenter en quelques lignes la personnalité, la carrière et l'œuvre d'un homme tel que Gilbert Guisan est une gageure que nous ne chercherons pas à tenir. Nous nous bornerons à rappeler les étapes principales de sa carrière universitaire ainsi que quelques-unes de ses œuvres.

Après avoir accompli sa scolarité primaire et secondaire en France et une année à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence², Gilbert Guisan vient poursuivre ses études à l'Université de Lausanne où il obtient sa licence ès lettres. Dès 1936, Gilbert Guisan enseigne aux Cours de vacances ainsi qu'à l'EFM comme assistant de Pierre Gilliard. Il soutient sa thèse sur le sujet *Poésie et Collectivité* (Droz, 1938). En 1943, il devient lecteur à la Faculté puis professeur extraordinaire de littérature française en 1946.

Dans un hommage paru dans *Uni-Lausanne*, après son décès en juin 1980, Jacques Mercanton, collègue et ami de très longue date, rappelle avec émotion la personnalité et la carrière extraordinaires de Gilbert Guisan :

«[...] C'est la surprise, la désolation, une sorte d'étonnement halluciné. Lebenswürdig : digne de vivre. Qui l'était plus que lui? Toute sa carrière en témoigne, avec les hautes charges qu'elle a revêtues : celle du professeur avec une autorité incontestée; à plusieurs reprises, dans les moments difficiles, celle du doyen de notre Faculté; le rectorat; l'invitation à la Sorbonne, où il n'a pas seulement donné pendant deux ans un cours sur la littérature de Suisse française, mais où il s'est dépensé au service des étudiants parisiens, leur apportant son aide dans leurs travaux les plus ardues sans jamais y mesurer sa peine; enfin sa création du Centre de recherches sur les Lettres romandes, auquel on doit des publications du plus haut prix, telle l'édition de la *Correspondance*

¹ BRA, Rubrique nécrologique in *Rapport annuel 1962*.

² Nous avons retrouvé dans les archives de la Faculté des lettres une lettre de l'étudiant Gilbert Guisan demandant au doyen les conditions d'admission aux examens de licence et la reconnaissance des semestres accomplis en France.

de Ramuz, de l'échange des lettres de Ramuz avec Cingria, de Marcel Reymond avec Albert Béguin, ainsi que des *Ecrits* de Félix Vallotton. Il a su s'y associer des collaborateurs, comme l'a été Mme Doris Jakubec. Mais c'était aussi bien pour les former que pour s'assurer leur secours dans ces recherches érudites, afin d'y justifier le caractère collectif de l'entreprise. Il y gardait la haute main et la qualité de ces publications a été celle qu'il apportait à tous les aspects de son travail : l'économie, la précision, la présentation la plus heureuse, et, fût-ce dans la moindre note ou le commentaire plus étendu, cette élégance du langage qui n'appartenait qu'à lui. On peut dire qu'il écrivait comme il parlait, avec perfection. [...] »³

Ernest Giddey

Ernest Giddey a fait ses études à Lausanne et Londres. Il obtient sa licence à l'Université de Lausanne en 1945 puis, pendant deux ans, occupe le poste de lecteur de français à l'Université de Florence. Revenu en Suisse, il est maître au Collège scientifique cantonal et parallèlement lecteur à l'EFM. Il travaille par ailleurs à sa thèse, qu'il soutient brillamment en 1953.

Appelé à Rome en qualité de directeur de l'Institut suisse, il y séjourne de 1954 à 1956. A son retour, il succède à Gilbert Guisan à la direction de l'EFM, d'abord avec le titre de lecteur puis, dès 1959, avec celui de professeur. Il est également directeur-adjoint des Cours de vacances. Dès 1969, il occupe la chaire de langue et littérature anglaises laissée vacante par la retraite de René Rapin. A côté de son enseignement, Ernest Giddey participe de très près à la vie de l'Université : il préside notamment la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers et assume la charge de vice-recteur de 1970 à 1979. A partir de 1981, il occupe la fonction de délégué aux affaires universitaires au DIPC. Par ailleurs, il a présidé ou préside diverses sociétés savantes et il a publié plusieurs ouvrages ainsi que de nombreux articles et brochures, principalement dans les domaines de l'histoire et de la littérature anglaise et des rapports culturels entre l'Angleterre et la Suisse romande.

Robert Marclay

Valaisan, Robert Marclay a fait des études secondaires au Collège de Sion, où il a obtenu une maturité classique (latin-grec). Il entreprend des études de lettres à l'Université de Fribourg, où il termine sa licence en 1944. Il prépare ensuite une thèse à l'Université de Lausanne, sous la direction des professeurs Bray et Guisan. Cette recherche, consacrée à *C. F. Ramuz et le Valais*, lui vaut un doctorat ès lettres en 1950.

³ *Uni-Lausanne* 1980, no 28, p. 47.

Enfin, boursier du gouvernement italien, il étudie une année à l'Université de Pise. De retour à Lausanne, il enseigne dans divers établissements secondaires et, dès 1954, donne quelques heures de traduction italienne à l'EFM en qualité de lecteur. En 1956, il est nommé maître de français et d'italien au Gymnase de Jeunes Filles. C'est en 1969 qu'il quitte cette fonction pour reprendre la direction de l'EFM avec le titre de professeur associé. Nommé professeur extraordinaire en 1973, il reçoit le titre de professeur ordinaire avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université.

En qualité de directeur de l'EFM, Robert Marclay a également été directeur-adjoint des Cours de vacances auxquels il apporte encore sa précieuse et fidèle collaboration. Il a en outre publié plusieurs articles et comptes-rendus littéraires dans divers journaux et revues et présidé l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

René Richterich

Après avoir accompli sa scolarité à Bienne et à Neuchâtel, René Richterich obtient sa licence ès lettres à l'Université de Genève en 1955. Il enseigne ensuite le français à Tunis puis revient en Suisse et de 1961 à 1965, participe à la direction de l'Exposition Nationale de 1964 à Lausanne. De 1965 à 1976, il travaille dans le domaine de la didactique des langues et participe à plusieurs projets de recherche notamment pour le Conseil de l'Europe pour lequel il est, actuellement encore, délégué suisse du groupe d'experts du «Projet 12 langues vivantes». Dès 1976, René Richterich dirige le Département de linguistique appliquée de l'Institut de linguistique de l'Université de Berne, poste qu'il a quitté au printemps 1986 pour reprendre la direction de l'EFM, avec le titre de professeur ordinaire.

René Richterich est donc un spécialiste de la didactique des langues et sa thèse de doctorat a pour sujet : *Besoins langagiers et objectifs d'apprentissage* (Paris, Hachette, 1985). Il a en outre publié plusieurs rapports et ouvrages (en sa qualité d'expert du Conseil de l'Europe notamment), et un nombre considérable d'articles dans des revues spécialisées. Il est également l'auteur de méthodes d'enseignement du français.

LES LECTEURS

Les enseignants à l'EFM sont des lecteurs. Ce titre a été attribué en 1890 à Auguste André par la décision du recteur Alexandre Maurer, ratifiée par le DIPC. Pourquoi lecteur? Quelle était et quelle est maintenant

sa place au sein de la communauté universitaire? Autant de questions qu'il est bon d'examiner avant de présenter les lecteurs qui ont formé et forment encore le corps enseignant de l'EFM.

De fait, la création du premier cours de diction à la Faculté des lettres en 1890 résulte d'une initiative d'Auguste André. Ce dernier, théologien de formation, demande au Conseil d'Etat l'autorisation de donner un cours libre de diction avec le titre de privat-docent. Il affirme entreprendre cette démarche fort de l'appui des milieux universitaires. Si sa demande est acceptée par le Conseil d'Etat, qui la juge

« d'une utilité indiscutable »⁴,

le titre de privat-docent lui est refusé, sur préavis défavorable de la Commission académique qui estime qu'un tel enseignement n'entre pas dans le cadre universitaire :

« [...] vu la nature de l'enseignement qu'il [André] donnerait (la diction), il lui [la Commission académique] paraîtrait plus normal qu'il fût simplement admis à faire un cours sans recevoir expressément le nom de privat-docent. »⁵

Déçu, Auguste André accepte néanmoins les conditions des autorités et renonce au titre de privat-docent

« qu'on veut bien [lui] faire espérer pour plus tard, »⁶

et négocie avec le recteur un titre provisoire :

« J'ai demandé à Monsieur le Recteur de l'Université quel était le titre qui correspondait à ma situation, car évidemment il doit y en avoir un. Après avoir examiné avec moi les divers titres en usage ici et ailleurs, professeur libre, maître de conférences, etc., Monsieur le Recteur a jugé que le plus conforme à ma situation était celui de Lecteur. »⁷

Auguste André n'a jamais obtenu le titre de privat-docent et les enseignants de l'EFM sont aujourd'hui encore des lecteurs ...

Si Auguste André est lecteur, c'est qu'il enseigne alors ce que, dans une faculté scientifique, on qualifierait de « travaux pratiques ». Il ne donne pas de cours *ex cathedra* ni n'administre d'examens sous sa seule responsabilité. Les épreuves du Certificat d'études françaises sont de la compétence des professeurs de la Faculté des lettres et sous l'autorité du doyen.

Le statut financier d'Auguste André est également différent de celui des professeurs de l'Université. Ne perdons pas de vue qu'en 1890, il n'est question que d'un cours libre de deux heures hebdomadaires. Auguste

⁴ ACV, KXIII, 252 C1 1908, enveloppe 127.

⁵ *Ibidem*, 26 juillet 1890.

⁶ *Ibidem*, 15 septembre 1890.

⁷ *Ibidem*, 15 septembre 1890.

Lausanne, 11 juillet 1890.

Monsieur le Conseiller d'Etat Ruffy,
Chef du Département de l'Instruction publique et de la Culture
Lausanne.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Encouragé par l'appui bienveillant de quelques membres du Corps universitaire, je me décide à vous présenter une demande à laquelle je songe depuis un certain temps déjà, mais que j'avais retardée, par crainte de paraître présomptueux. En effet, pour solliciter la faveur de donner un Cours libre de diction française à l'Université de Lausanne - tel est le but de cette lettre - je ne puis invoquer qu'une certaine habitude de la parole publique, et le fait que j'ai donné des leçons de diction, soit en particulier à de jeunes étrangers, soit et surtout dans une session de Lausanne où j'avais à instruire toute une classe.

Comme titres académiques, je possède le baccalauriat es-lettres de Lausanne, et la licence en théologie.

Sans le cas où ma demande serait agréée, je m'intéressais donc, Monsieur le Conseiller d'Etat, pour un Cours théorique et pratique de diction à l'Université de Lausanne, comportant deux heures de leçons par semaine. Dans ma pensée, ce cours pourrait être inscrit au programme de la Faculté des Lettres, bien qu'il concerne d'une façon très directe les étudiants des Facultés de Théologie et de Droit.

Espérant que vous voudrez bien agréer ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de la haute considération de

Votre dévoué

Auguste André

Lettre d'Auguste André
au Chef du Département de l'Instruction publique et des Cules, Lausanne
du 11 juillet 1890

André ne reçoit alors que les finances de cours, c'est-à-dire 681,10 francs pour l'année académique 1891-1892. En 1892, le cours est reconnu comme nécessaire par les autorités universitaires et cantonales. Auguste André reçoit sa nomination ... de lecteur et, le 26 mars,

«Le Département de l'Instruction publique et des Cultes propose au Conseil d'Etat d'accorder à M. André, lecteur à l'Université, un traitement de 250 francs l'heure annuelle, à titre d'encouragement pour son enseignement à la Faculté des lettres de l'Université. Cette décision porte sur l'année 92/93.»⁸

De là naît un certain malentendu. En effet, dans l'esprit des autorités cantonales – et peut-être universitaires –, ce subside est versé à titre d'encouragement (cela est écrit) et provisoirement (mais cela n'est pas écrit en 1892, du moins pas dans les documents que nous avons retrouvés). Peut-être cette mesure apparaît-elle comme provisoire dans la lettre qui communique la décision du Conseil d'Etat à Auguste André? Nous ne pouvons nous prononcer faute d'avoir pu la consulter. Toujours est-il que, par la suite, le Département considérera cette somme, qui se monte en définitive à 2 500 francs, comme un subside provisoire, versé au lecteur

«pour lui permettre d'attendre l'augmentation de gain que [doivent] lui apporter les étudiants»⁹,

alors qu'Auguste André tient cette somme pour un salaire annuel dûment acquis.

Les problèmes vont surgir en raison du succès des cours d'Auguste André. En mars 1900 déjà, lorsque ce dernier demande l'autorisation de créer

«une classe spéciale de composition, avec tarif spécial aussi, pour qu'elle ne soit pas trop nombreuse – une dizaine de participants au maximum»¹⁰,

le Conseil annonce au lecteur qu'il

«autorise l'introduction de ce cours particulier dès le semestre d'été 1900 mais qu'il étudie la question de savoir s'il continuera à payer le subside annuel qui lui a été accordé provisoirement le 26 mars 1892.»¹¹

Pourquoi ce revirement du Département? C'est qu'Auguste André gagne bien sa vie en donnant ses cours de français aux étrangers, trop

⁸ *Ibidem*, 26 mars 1892.

⁹ *Ibidem*, 23 juillet 1908.

¹⁰ *Ibidem*, 13 mars 1900.

¹¹ *Ibidem*, 27 mars 1900.

bien même aux yeux de certains professeurs de la Faculté dont le revenu annuel¹² est nettement inférieur à celui du lecteur.

Auguste André s'inquiète de voir sa situation mise en péril. Il est vrai qu'elle n'a rien de stable. Aussi multiplie-t-il les démarches auprès du Chef du DIPC afin d'obtenir quelques garanties :

« L'autorisation relative au séminaire m'est bien parvenue, mais vous ne trouverez pas mauvais que je n'inaugure rien ce semestre; de plus, je suis trop préoccupé en ce moment pour pouvoir entreprendre quelque chose de nouveau; enfin puisque certains professeurs trouvent que je gagne trop, je ne veux pas donner plus ample matière à leur jalousie. Je ferai donc travailler du mieux que je pourrai les étudiants, et n'innoverai pas jusqu'à ce que ma situation soit réglée. [...] Je ne sais quels ont été, en 1892, les commentaires qui, au Conseil d'Etat, ont accompagné ma nomination. Tout ce que je puis dire, c'est qu'un enseignement officiel et *nécessaire* (ce qui n'est pas le cas de celui des autres lecteurs et privat-docents) venait d'être créé, qu'on me le confia en m'assurant une rétribution, et que rien, dans la lettre de Monsieur Ruffy¹³, ne me laissait supposer que cette rétribution prendrait fin lorsque les finances d'inscription auraient augmenté. »¹⁴

Si Auguste André obtient le maintien de sa rétribution annuelle, son statut reste flou. Il tente par conséquent une nouvelle négociation dans l'espoir d'être nommé professeur extraordinaire :

« [...] après y avoir beaucoup réfléchi, je me permets de vous soumettre une combinaison qui serait avantageuse pour la caisse publique, et ne me léserait pas excessivement. Si vous vouliez bien me nommer professeur extraordinaire, avec un traitement minimum de 4000 francs, j'aurais à faire un sacrifice, mais je m'y résignerais, la sécurité de l'avenir étant une compensation. Je gagne à l'Université 7000 à 7500 francs par an. De cette somme, 2500 francs me sont alloués par l'Etat, le reste vient des finances d'inscription. Professeur extraordinaire, je ne toucherais que la moitié de mes finances d'inscription et, avec 4000 francs de traitement, j'arriverais à gagner 6000 à 6500 francs [...]. De son côté, l'Etat augmenterait mon traitement de 1500 francs, mais il aurait pour lui 2000 à 2500 francs de finances d'inscription. En réalité, il me donnerait 500 à 1000 francs de moins chaque année. »¹⁵

L'Etat ne se laisse pas fléchir par cette astucieuse « combinaison », sans qu'on en trouve la raison d'ailleurs. Il est probable que les titres d'Auguste André sont jugés insuffisants et surtout que lui et son enseignement sont peu ou mal considérés par un certain nombre de professeurs de la Faculté.

¹² Ce revenu est constitué du salaire annuel versé par l'Etat auquel s'ajoute une part des finances de cours et d'examens (environ 50%).

¹³ Conseiller d'Etat, Chef du DIPC de 1885 à 1894.

¹⁴ ACV, KXIII 252 C1 1908. enveloppe 127, 21 avril 1900.

¹⁵ *Ibidem*, 6 juin 1900.

Un conflit plus sérieux encore éclate en 1908 entre le DIPC et Auguste André. En effet, on établit alors un relevé de ses gains qui montre qu'il a touché en moyenne 5 673 francs par année de finances d'inscription, en plus des 2 500 francs alloués par l'Etat¹⁶, et près de 1 000 francs gagnés aux Cours de vacances,

« finances d'examens non comprises, bénéfice d'un commerce de livres, d'imprimés, de décoration, etc. »¹⁷

Par conséquent,

« en date du 28 août 1908, le Conseil d'Etat a décidé de cesser dès le 1^{er} janvier 1909 le subside de début de 2500 francs accordé à M. André comme lecteur à l'Université, étant donné que ses finances de cours dépassent 5000 francs depuis plus de 4 ans. »¹⁸

Or,

« M. André, au lieu de se montrer reconnaissant de la situation financière exceptionnelle dont il a joui pendant 15 ans, se pose en victime et crie misère alors qu'il touchera encore annuellement une somme égale à un traitement de conseiller d'Etat. »¹⁹

Auguste André essaie cette fois encore de faire pression sur le Conseil d'Etat pour obtenir le statut de professeur à titre de « compensation morale, »²⁰ mais en vain. L'arrangement définitif conclut que :

« Il sera alloué à M. André, en qualité de lecteur près de la Faculté des Lettres de l'Université, une indemnité pouvant aller jusqu'à 2500 francs au maximum, pour le cas où le montant brut des finances de ses cours des deux semestres de l'année universitaire n'atteindrait pas la moyenne des dix dernières années comptées dès 1898-1899, soit 5600 francs. En outre, M. André restera, comme jusqu'ici, attaché à la caisse de retraite des professeurs et maîtres secondaires et continuera à payer la contribution de I classe (40 fr.) tant qu'il reste au bénéfice de ses fonctions de lecteur.

Il est rappelé qu'en date du 28 août 1908, M. André a été confirmé, pour une nouvelle période de deux ans échéant le 14 octobre 1910, comme lecteur à la Faculté des Lettres. »²¹

Pour le Conseil d'Etat, la situation est réglée. Pour Auguste André, si l'avenir financier est assuré jusqu'à la fin de sa carrière en 1926, il restera néanmoins lecteur, avec tout ce que ce statut comporte de flou et d'ambigu, mais sans que cela l'empêche de s'arroger le titre de professeur, ainsi qu'en témoignent les ouvrages qu'il a publiés.

¹⁶ *Ibidem*, 23 août 1908.

¹⁷ *Ibidem*, s.d.

¹⁸ *Ibidem*, 31 décembre 1908.

¹⁹ *Ibidem*, 1er octobre 1908.

²⁰ *Ibidem*, s.d.

²¹ *Ibidem*, 31 décembre 1908.

On est en droit de supposer que la trop florissante situation financière d'Auguste André comme le caractère intéressé du personnage, tel qu'il est décrit et, soyons juste, tel qu'il transparaît dans ses lettres, ont nui profondément au statut du lecteur et à son insertion dans la hiérarchie universitaire. Auguste André en tant qu'homme a dérangé, suscité la jalousie. Il est en outre resté en fonction durant trente-six ans, suffisamment longtemps pour institutionnaliser le schéma «enseignant à l'EFM — lecteur». En d'autres circonstances, il est vraisemblable que la situation de l'enseignant à l'EFM aurait pu être mieux reconnue lorsque, dans les premières années, les conditions d'existence de l'EFM se sont précisées à travers règlement et épreuves d'examens.

En fait, de même que la question du caractère universitaire ou non-universitaire de l'EFM revient périodiquement dans les débats de la Faculté, de même le statut du lecteur, qui lui est lié, n'a jamais trouvé de définition satisfaisante. Tant que l'EFM a fait corps avec la Faculté, sur le plan de l'administration et de l'enseignement, cette situation pouvait s'expliquer, sinon se justifier.

Il est tout de même surprenant que Pierre Gilliard ait reçu expressément en 1926 la mission de veiller à la bonne marche de l'EFM avec le seul titre de lecteur, ce qui l'excluait d'office de toutes les instances universitaires telles que le Conseil de Faculté, la Commission universitaire et le Sénat. Cette situation s'est prolongée jusqu'en 1937, date à laquelle Pierre Gilliard a été nommé professeur extraordinaire à la demande de la Faculté des lettres, qui souhaitait rendre hommage à son travail et lui conférer un statut plus représentatif aux yeux de l'étranger. A ce moment-là, Pierre Gilliard n'a pas encore le titre de directeur de l'EFM. C'est la Faculté qui obtient cette nomination pour lui, un an avant sa retraite. Dès 1948, la fonction de directeur est reconnue officiellement mais le titre de professeur ne lui est pas attaché. Gilbert Guisan est déjà professeur extraordinaire lorsqu'il prend la direction de l'EFM. Ernest Giddey dirige trois ans l'EFM avec le titre de lecteur. Enfin, Robert Marclay reçoit le titre de professeur associé lors de sa nomination à la tête de l'EFM en 1959. Ce n'est que lorsque le profil du poste a été redéfini en 1985, au moment de la succession de Robert Marclay, que le titre de professeur ordinaire a été attribué d'emblée au directeur de l'EFM. René Richterich est donc le premier à avoir été nommé professeur ordinaire et directeur.

Si la situation des directeurs de l'EFM a été longtemps mal définie, celle des lecteurs est encore plus floue. La raison en est également historique et le statut actuel découle en fait de la situation d'Auguste André, alors que les données sont aujourd'hui fort différentes. Auguste André, nous l'avons vu, est le seul enseignant dans son domaine avec le titre, justifié ou non, de lecteur. Lui succèdent Pierre Gilliard et René Rapin. C'est

alors que l'Etat ou l'Université auraient pu une première fois modifier le statut de l'enseignant. Pour des raisons probablement d'ordre financier, l'Etat n'a attribué à Pierre Gilliard que le statut de lecteur, avec le même traitement mais avec en plus la direction *de facto* de l'EFM. René Rapin, lui, a enseigné deux ans à l'EFM sans aucun titre ni statut, inaugurant la longue liste de suppléants qui, souvent pendant plusieurs années, ont travaillé sans garantie à l'EFM avant d'être reconnus et nommés. Mais René Rapin et Pierre Gilliard étaient les seuls lecteurs. Quand ce dernier a été nommé professeur, on lui a attribué un assistant, Gilbert Guisan. De 1937 à 1954, les assistants ont été nombreux, chargés de quelques heures de traduction le plus souvent. Ce système se révélant insatisfaisant, on a créé de nouveaux postes de lecteurs.

Ainsi, au moment de la réorganisation de l'EFM par Ernest Giddey en 1956 et de la nomination du premier lecteur à plein temps en la personne d'André Guex, le lecteur est assimilé, pour le cahier des charges et le traitement, à un maître de gymnase avec, comme avantages supplémentaires, les vacances universitaires et une participation aux finances de cours. Un poste à plein temps comprend donc 20 à 22 heures de cours par semaine. Lorsqu'en 1960, la participation des enseignants aux finances de cours est supprimée²², les professeurs de l'Université reçoivent une augmentation de traitement compensatoire mais pas les lecteurs.

Devant cette situation désavantageuse, les lecteurs réagissent et, pour défendre leurs intérêts, se constituent, en 1968, en *Association des lecteurs de l'Ecole de français moderne de l'Université de Lausanne* (ci-après ALEFM)²³.

« Aussitôt constituée, l'Association des lecteurs de l'Ecole de français moderne de l'Université de Lausanne aborda le problème urgent qui avait motivé sa fondation: elle chercha les moyens à mettre en œuvre pour obtenir du Département de l'Instruction publique et des Cultes la reconnaissance des droits qui, dans le vaste mouvement de revalorisation des salaires du personnel enseignant universitaire et secondaire, risquaient d'être lésés du simple fait que les lecteurs de l'Ecole de français moderne n'ont pas de statut. »²⁴

Les démarches de l'ALEFM n'ont abouti alors qu'à une légère diminution du nombre d'heures de cours (18-20 h. au lieu de 20-22 h.) et à une amélioration des conditions financières des lecteurs temporaires.

La question du maintien de l'ALEFM s'est posée au moment de la réorganisation de l'Université et de la mise en place de la nouvelle loi universitaire en 1977. A cette occasion en effet, le corps intermédiaire de

²² Les droits d'inscription aux cours sont perçus depuis cette date sous forme de forfait.

²³ L'Assemblée constitutive a eu lieu le 13 juillet 1968.

²⁴ EFM, Procès-verbaux de l'ALEFM, 15 juillet 1968.

l'Université, regroupant tous les enseignants non-professeurs, s'est aussi constitué en association, au niveau de l'Université (Association du corps intermédiaire de l'Université de Lausanne) et au niveau de la Faculté des Lettres (Association du corps intermédiaire de la Faculté des Lettres). L'ALEFM toutefois a subsisté car, de l'avis des lecteurs :

« L'ALEFM est notre association, une association créée sur mesure pour nous, pour défendre nos intérêts matériels et professionnels. Même si cette association n'est pas officiellement reconnue, elle a sa raison d'être : affirmer l'existence du corps des lecteurs EFM (existence qui n'est signalée nulle part); chercher à définir le statut du lecteur et à intégrer celui-ci dans le cadre de la hiérarchie universitaire. »²⁵

Reconnue aujourd'hui officiellement, l'ALEFM regroupe encore les lecteurs dont la situation est toujours aussi ambiguë.

En effet, alors que la loi sur l'Université définit le rôle des agrégés et des maîtres-assistants en ces termes :

« L'agrégé de faculté et le maître-assistant participent aux enseignements pratiques et à la recherche, sous la responsabilité d'un professeur, »²⁶

elle demeure très vague à propos du lecteur :

« Le lecteur est chargé de l'enseignement pratique de la langue à l'Ecole de français moderne. »²⁷

Le règlement général sur l'Université, quant à lui, indique que :

« Les règlements des facultés et écoles précisent les statuts des fonctions de maître-assistant et d'agrégé, selon les besoins propres de l'enseignement et de la recherche »²⁸,

mais il ne fait même pas mention des lecteurs.

Or, le lecteur à l'EFM est responsable de son enseignement et administre des examens qui sont reconnus comme grades universitaires. Pourtant, il n'a pas le droit de siéger ni au Conseil de Faculté ni au Sénat, organes où l'EFM n'est représentée que par son directeur, seul professeur, contrairement aux autres sections de la Faculté qui comptent chacune plusieurs professeurs. Enfin, la charge d'enseignement d'un lecteur à plein temps est de 18 heures de cours par semaine (12 pour un agrégé en Faculté), ce qui laisse évidemment fort peu de place à la recherche.

De l'unique lecteur de 1892 au corps des vingt enseignants actuels de l'EFM (à temps partiel ou complet), nous avons pu reconstituer la liste de

²⁵ *Ibidem*, 7 mars 1973.

²⁶ LUL, 1977, art. 37.

²⁷ LUL, 1977, art. 38.

²⁸ REGUL, 1980, art. 85.

tous les collaborateurs de l'École au cours des quatre-vingt-quatorze ans de son existence. Nous avons laissé de côté les assistants et les suppléants pour lesquels les renseignements manquaient par trop de précision et, dans la liste ci-après, nous n'avons conservé que les lecteurs nommés.

Auguste André (1861-1927)

Lecteur de 1891 à 1926.

« Tombé malade en mars 1926, M. André s'était fait remplacer pour toute la durée du semestre d'été, par Pierre Gilliard, licencié ès lettres. N'ayant pas, après un repos de plusieurs mois, constaté d'amélioration réelle dans son état de santé, il se décidait à prendre sa retraite à la fin de l'année académique. Il achevait ainsi sa 36^e année de travail à la Faculté où, dans des conditions difficiles, il avait assuré avec le plus réel dévouement l'enseignement pratique du français à l'école spéciale de français moderne. »²⁹

Nous supposons qu'Auguste André a fait ses études secondaires et universitaires à Lausanne. Nous savons qu'il a obtenu un baccalauréat classique et une licence en théologie décernée encore par l'Académie. Au moment de son entrée en fonctions à l'Université, on parle, au DIPC, de « Monsieur le Ministre » André. A-t-il exercé le ministère pastoral pendant quelque temps? C'est vraisemblable. Une recherche plus approfondie pourrait nous renseigner. En ce qui concerne la carrière universitaire d'Auguste André, nous n'en avons comme traces que ses démêlés avec le DIPC en 1900 et 1908, les intitulés de ses cours, quelques titres de publications et la liste des ouvrages figurant au catalogue de la BCU :

Manuel de diction et de prononciation française,
Payot Lausanne 1903.

Sur nos monts, Genève 1895.

Le théâtre français contemporain, Lausanne 1901.

*Traité de prononciation française et de diction accompagné
de lectures en prose et en vers [...]*, Lausanne 1909.

*Exercices de diction et de prononciation : cours de vacances
et école pratique de français moderne*, Lausanne 1899.

Exercices grammaticaux 2, Lausanne 1900.

Traité de prononciation française et exercices de diction,
Payot, Lausanne 1901.

Sujets de discussion réunis par Auguste André, Lausanne 1900.

²⁹ Arch. Fac. lettres, classeur 1922-1927, *Rapport sur l'année académique 1925-1926 (1er oct.-30 sept.)*, p. 2.

Georgette Blanc

Après avoir terminé sa licence ès lettres en 1973 à l'Université de Lausanne avec la linguistique comme branche principale, Georgette Blanc poursuit sa formation à l'étranger où elle obtient des certificats complémentaires en sémiologie et en linguistique appliquée à l'enseignement (Université d'Aix-en-Provence) et en sociolinguistique, en sémantique et en syntaxe (Salzburg, Summer School in Linguistics). Georgette Blanc est donc une spécialiste en linguistique et, outre son enseignement, elle participe à la création du matériel d'enseignement de la grammaire en laboratoire de langues, en collaboration avec Raymond Capré. Elle a par ailleurs collaboré avec Catherine Saugy pour mettre sur pied, en 1975, le cours sur la chanson française à l'EFM.

Olivier Bonard

Olivier Bonard fait ses études à l'Université de Lausanne et y obtient une licence ès lettres en 1959. Il collabore aux Cours de vacances de 1959 à 1963 et enseigne à la Faculté des lettres de 1960 à 1962 comme suppléant du professeur Guisan, alors que celui-ci est recteur. Pendant cette période, il est également suppléant à l'EFM. Olivier Bonard est nommé lecteur en 1961, il devient assistant du professeur Guisan en 1962. Dès 1965, il partage son enseignement entre le Gymnase de la Cité et l'EFM, qu'il quitte définitivement en 1968.

Maurice Bossard

Né à Lausanne, Maurice Bossard y a fait toutes ses études, couronnées par une licence ès lettres classique en 1945. De 1945 à 1956, il collabore au *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. von Wartburg. Il entre à l'EFM en 1957, à temps partiel, y est nommé lecteur à plein temps en 1961. A partir de 1971, Maurice Bossard partage son temps entre l'EFM et la Faculté des lettres, où il enseigne le français médiéval. Trois ans plus tard, en 1974, il occupe un poste à plein temps à la Faculté, d'abord comme professeur assistant puis avec le titre de professeur associé dès 1978. Toutefois, il conserve 1 heure d'enseignement d'histoire de la langue à l'EFM et cela aujourd'hui encore, bien qu'il ait pris sa retraite en 1983. Les travaux de Maurice Bossard sont très riches et portent surtout sur la toponymie, l'étymologie et les textes du XVI^e siècle. Il a publié de nombreux articles historiques et études dans diverses revues, a contribué à des publications collectives telles que l'*Encyclopédie vaudoise*, *Les mélanges Henri Meylan*, entre autres. Il anime des émissions de radio, a publié *Le patois*

vaudois (en collaboration avec Jules Reymond, Lausanne 1978) et tout récemment *Nos lieux-dits* en collaboration avec Jean-Pierre Chavan (Lausanne 1986).

César Bottinelli

César Bottinelli a accompli toute sa formation, secondaire et universitaire, à Lausanne et l'a complétée par de nombreux stages d'études et d'enseignement en Angleterre et en Italie. Il obtient sa licence ès lettres en 1950 et entame sa carrière dans l'enseignement secondaire et à l'Ecole supérieure de commerce. En 1964, il est nommé lecteur à l'EFM. Dès 1970, il collabore également à la section de français de la Faculté. En 1980, il revient complètement à l'EFM. César Bottinelli a participé à la création de matériel pédagogique pour la traduction anglaise, et surtout a fait entrer le cinéma à l'EFM en créant un cours intitulé « Etudes de film » repris par Rémy Pithon et devenu le cours d'analyse du langage filmique.

Denise Boudry

Après des études à Bonn et à Lausanne, Denise Boudry obtient sa licence ès lettres en 1934 avec le français en branche principale. Elle séjourne en Angleterre comme assistante de français à la St Hugh's College Oxford University puis, de retour en Suisse, collabore avec divers journaux romands. En 1954, elle remplace Ernest Giddey durant son séjour à Rome et en 1956 est nommée lectrice à l'EFM. Elle a participé à l'élaboration de plusieurs brochures d'exercices. Denise Boudry a démissionné en 1972.

Raymond Capré

Après des études à l'Université de Lausanne, Raymond Capré obtient sa licence ès lettres en 1969. Il commence sa carrière d'enseignant à l'étranger, d'abord comme assistant à Liverpool, puis comme « assistant professor of French » à l'Université de Bosphore à Istanbul, où il publie *French as a third language. A course for beginners* (Istanbul, Bogazici University Publications 1973). En 1973, il est nommé lecteur à l'EFM. Parallèlement à son enseignement, il se spécialise en linguistique appliquée par des stages à l'étranger, à l'Université de Cambridge et à l'Université de Salzburg notamment. A l'EFM, il est l'auteur d'un manuel *Grammaire et Communication* (avec Anne-Marie Visinand) et participe à la préparation de matériel d'enseignement principalement pour le laboratoire de langues. C'est lui

qui a assuré avec beaucoup de compétence, la direction intérimaire de l'EFM en 1985-1986, entre le départ de Robert Marclay et l'entrée en fonctions de René Richterich.

Suzanne Cornaz

Après une licence ès lettres obtenue à l'Université de Lausanne et des études poursuivies à Bonn, Vienne, Paris et Londres, Suzanne Cornaz entre dans l'enseignement secondaire. En 1950, elle entre à l'EFM comme suppléante et en 1954, elle est la première lectrice nommée. Durant 18 ans, elle enseigne à l'EFM mais sans quitter son enseignement au Collège de Villamont à Lausanne. Suzanne Cornaz a pris sa retraite en 1978.

Marie-Rose Degoumois

Hormis un semestre passé à l'Université de Lausanne, Marie-Rose Degoumois a fait toutes ses études à Berne où elle a obtenu, en 1945, le diplôme bernois d'enseignement supérieur. Venue s'installer à Lausanne, elle enseigne aux Collèges de la Mercerie et de l'Elysée, tout en donnant des cours de traduction allemande à l'EFM. Elle y est nommée en 1964, y crée notamment le cours de traduction de textes juridiques à l'intention des juristes allemands, et collabore à la création de matériel pédagogique pour le laboratoire de langues et la traduction. Marie-Rose Degoumois prend sa retraite en 1977 et depuis lors se consacre complètement à l'écriture. Déjà pendant ses années d'enseignement, elle poursuit une activité de critique dramatique et littéraire pour le Service de Presse suisse ainsi que d'auteur dramatique. En effet, de 1958 à 1980, une vingtaine de pièces radiophoniques sont diffusées en français, allemand, italien et slovène. En 1978, Marie-Rose Degoumois, dite Gabrielle Faure, obtient le 1^{er} prix du Court Métrage de la Communauté des Programmes de langue française pour *La Cabine 20*, enregistrée à la Radio romande avec la collaboration d'étudiants de l'EFM. Elle traduit aussi une dizaine de pièces allemandes. Depuis qu'elle a quitté l'enseignement, Marie-Rose Degoumois a publié plusieurs œuvres, toutes aux Editions de l'Aire: *Evora*, nouvelles (1979, Prix Schiller, Prix Alpes-Jura, Prix de l'Etat de Berne), la traduction de *Geschichten zur falschen Zeit* de Peter Bichsel (1981), *l'Excavation*, roman (1982), *La Source dans les sables*, récit (1984), *La Nuit d'Autun*, roman (1986), ainsi qu'un texte paru dans un ouvrage collectif, *Dix écrivains en quête d'une ville*. Elle prépare actuellement *Allemagne d'aujourd'hui, Allemagne de toujours*, impressions de voyage, et collabore comme lectrice à la sélection des programmes de la Radio romande.

Françoise Fornerod

Après avoir accompli toute sa scolarité primaire et secondaire à Berne, Françoise Fornerod suit les cours de la Faculté des lettres à Lausanne et y obtient sa licence en 1963. Elle travaille dans l'enseignement secondaire puis, en 1967, revient à la Faculté des lettres, d'abord comme assistante à la section de français, puis comme première assistante au Centre de Recherche sur les Lettres romandes, fondé par Gilbert Guisan en 1974, et enfin comme maître-assistant à la Faculté. Dès 1973, elle donne un cours de littérature romande à l'EFM où elle est nommée en 1981. Françoise Fornerod consacre ses importants travaux de recherche à la littérature romande. Ses publications en témoignent, notamment: Gustave Roud-Albert Béguin, *Lettres sur le romantisme allemand* (Editions Etudes de Lettres 1974), Edmond Gilliard, *Lettres (ibidem, 1975)*; cette publication est complétée par une exposition à la BCU.

Elle a également organisé l'importante *Exposition du Centenaire de Guy de Pourtalès* en 1981 à Genève et à la bibliothèque nationale à Berne, et établi le catalogue de cette exposition. Enfin, sa thèse, *Histoire d'un roman, La Pêche miraculeuse de Guy de Pourtalès* (Slatkine, 1986) lui a valu le doctorat ès lettres en 1986. Elle est aussi co-directrice de la revue littéraire *Ecriture*.

André Golay (1902-1965)

Lecteur à l'EFM de 1961 à 1965.

«Né le 24 février 1902 à Romainmôtier, M. André Golay fit ses études secondaires et universitaires à Lausanne. Il obtint en 1925 une licence ès lettres. De 1925 à 1926, il fut maître de français à Oberhambach (Hesse), puis de 1926 à 1931 lecteur de français à l'Université de Greifswald (Poméranie). Rentré en Suisse, il s'engagea comme rédacteur au Département politique fédéral, puis comme traducteur au Département fédéral de justice et police à Berne. Il revint à l'enseignement du français aux étrangers en 1958. Il fut dès lors un collaborateur apprécié des cours de vacances. En 1961, il fut nommé lecteur à l'Ecole de français moderne.

L'enseignement de M. André Golay, sobre et vigoureux, était fort apprécié des étudiants, qui étaient très sensibles à la vaste culture qu'il inspirait.»³⁰

André Guex

André Guex, licencié ès lettres de l'Université de Lausanne en 1941, étudie ensuite la phonétique à l'étranger et obtient un certificat de l'Asso-

³⁰ BRA, Rubrique nécrologique in *Rapport annuel 1965*.

ciation internationale de phonétique à Londres en 1950, un certificat de phonétique française à la Sorbonne en 1955 et un certificat de phonologie à l'Université de Besançon en 1964. Il enseigne d'abord dans des établissements secondaires puis en 1956, il est nommé lecteur à l'EFM. Il en est le premier lecteur à plein temps. Parallèlement, il collabore aux Cours de vacances dont il dirige, fidèlement, l'une des séries. Il accomplit un grand travail de recherche et d'application sur l'enseignement de la phonétique, dont les résultats les plus marquants sont l'introduction du laboratoire de langues à l'EFM en 1964 et la mise sur pied d'un abondant matériel pédagogique pour l'utilisation du laboratoire. Il est également l'un des responsables de la Commission interuniversitaire de linguistique appliquée (CILA), qu'il a animée depuis sa création. Pour la CILA, il a organisé de très nombreux cours de phonétique et de linguistique appliquée à l'intention des maîtres de français tant alémaniques que romands. Il est en outre l'auteur du *Manuel de phonétique française* de l'EFM ainsi que de nombreux articles sur le laboratoire et le matériel pédagogique pour le laboratoire, parus dans diverses revues suisses et françaises.

En 1972, André Guex est nommé professeur extraordinaire de linguistique appliquée à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. Il conserve toutefois une partie de son enseignement à l'EFM. S'il a pris sa retraite en 1980, il continue à faire bénéficier l'EFM et les Cours de vacances de sa collaboration occasionnelle et de sa riche expérience dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère.

Evelyn Guisan

Evelyn Guisan a fait ses études à Edimbourg et à Lausanne où elle obtient sa licence ès lettres. D'abord professeur d'anglais à l'Ecole Vinet, elle devient lectrice à l'EFM en 1955, où elle enseigne notamment la grammaire aux classes avancées. Evelyn Guisan a pris sa retraite en 1977.

Cécile Jovanovic-Gilliard (1913-1982)

Lectrice à l'EFM de 1954 à 1978.

Cécile Jovanovic-Gilliard a fait ses classes à Paris puis ses études de lettres à l'Université de Lausanne où elle a obtenu sa licence en 1935. Elle complète sa formation par des séjours à Oxford, un certificat de phonétique française à Paris en 1938 et un complément de licence en allemand en 1945. Après avoir enseigné dans divers établissements secondaires, et collaboré dès 1938 aux Cours de vacances, elle entre à l'EFM en 1954 comme

suppléante et y est nommée en 1961. Elle a participé à l'élaboration de brochures d'exercices de grammaire. Cécile Jovanovic-Gilliard a pris sa retraite en 1978.

Marianne Kilani

Au terme de ses études à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Marianne Kilani obtient en 1977 une licence avec la linguistique en branche principale et complète sa formation en suivant un séminaire de troisième cycle en linguistique ainsi que des stages de perfectionnement à l'Université de Salzbourg et, aux Etats-Unis, à la University of New Mexico d'Albuquerque. Elle est par ailleurs assistante à la section de linguistique de la Faculté des lettres et poursuit également des recherches au Centre de Neuropsychologie et Pathologie du langage au CHUV, recherches qui aboutissent à une thèse de doctorat en 1982 : *Processus phonologiques, processus morphologiques et lapsus dans un corpus aphasique* (Berne, Lang, 1982). Marianne Kilani collabore aux Cours de vacances et en 1981 entre comme remplaçante, puis comme suppléante à l'EFM, où elle est nommée en 1983. A côté de son enseignement, Marianne Kilani poursuit ses travaux de recherches en linguistique et les publie régulièrement dans des revues scientifiques.

Jean-François Maire

Après avoir obtenu sa licence ès lettres en 1966 à l'Université de Lausanne, Jean-François Maire complète sa formation par une année d'études à l'Université de Besançon. Il s'y spécialise en lexicologie et en méthodologie du français langue étrangère. De retour à Lausanne, il enseigne aux Cours de vacances et à l'EFM, où il est nommé en 1970. Dès lors, il collabore chaque année aux Cours de vacances et participe à l'enseignement et à l'animation des cours CILA, crée un abondant matériel pédagogique pour l'EFM et pour les Cours de vacances, publie enfin des articles sur la didactique des langues étrangères dans des revues spécialisées. En 1979-80, il fait partie de l'équipe intérimaire qui dirige les Cours de vacances, après la démission du professeur Guisan. En automne 1980, Jean-François Maire devient le nouveau directeur des Cours de vacances et, pour pouvoir assumer cette lourde tâche, il est déchargé d'une partie de son enseignement à l'EFM. Jean-François Maire est également responsable du secteur audiovisuel de l'EFM et participe à la création de matériel d'enseignement de la phonétique en laboratoire de langue (avec André Guex, Marianne Pithon et Denise Tappy).

André Marthaler

André Marthaler a fait toutes ses classes ainsi que ses études universitaires à Lausanne, où il a obtenu sa licence ès lettres en 1946. De 1951 à 1970, il se consacre à l'enseignement secondaire. Durant cette période, il met au point et publie le *Vocabulaire vivant* (t. I 1959, t. II 1961), et le *Mémento de culture littéraire* (1967), manuels utilisés principalement dans l'enseignement secondaire. Nommé lecteur à l'EFM en 1970, il y est chargé d'un enseignement de grammaire et de littérature. Dans cette perspective, il a préparé plusieurs brochures d'exercices et recueils de textes. Il participe de longue date aux Cours de vacances et y a donné, en 1986, un *Cours général* sur le vocabulaire.

Martine Nicollerat

Titulaire d'un baccalauréat latin-mathématiques, obtenu à Lausanne, Martine Nicollerat enseigné pendant un an le français dans une école anglaise avant d'entreprendre des études de lettres à l'Université de Lausanne. Elle passe sa licence en 1970 et, après quelques remplacements dans des établissements secondaires lausannois, enseigne à Vancouver (Canada) de 1971 à 1974 comme lectrice de français à l'Université de Colombie britannique. De retour en Suisse, elle fait une année de linguistique à l'Université de Neuchâtel, est maîtresse de français dans un collège et entre en 1978 à l'EFM comme suppléante. Nommée en 1983, Martine Nicollerat a préparé un important matériel pour l'enseignement du vocabulaire et la lecture de textes littéraires à l'intention des étudiants du Cours spécial.

Denyse Peter

Licenciée ès lettres en 1953 après des études à l'Université de Lausanne, au Shakespeare Institute et à Oxford, Denyse Peter consacre les premières années de sa carrière à l'enseignement secondaire. En 1960, elle donne son premier cours de vacances et entre à l'EFM comme suppléante. Dès lors, elle y enseigne surtout la grammaire et l'étude de textes au niveau propédeutique. Elle est nommée lectrice en 1970. Comme la plupart des enseignants de l'EFM, elle participe activement à l'élaboration de matériel pédagogique, brochures d'exercices, choix de lectures notamment.

Marianne Pithon

Marianne Pithon a accompli sa scolarité en Angleterre puis en Suisse. Elle a obtenu sa licence ès lettres à l'Université de Lausanne en 1957,

qu'elle a complétée par un certificat en allemand en 1963. Après avoir enseigné dans divers établissements secondaires, elle entre à l'EFM comme suppléante en 1962 et se spécialise dans les méthodes de linguistique appliquée dès la création du laboratoire de langues à l'EFM. Elle est nommée lectrice en 1967. En plus de son enseignement, elle suit divers cours dans des universités étrangères (Tübingen, Barcelone), participe activement à des séminaires de troisième cycle et collabore à la création du matériel pédagogique pour l'enseignement de la phonétique en laboratoire et à des travaux de recherche dans ce domaine (en collaboration avec André Guex, Jean-François Maire et Denise Tappy). Elle est l'auteur, avec André Guex, du *Manuel de phonétique française* utilisé à l'EFM.

Rémy Pithon

Après sa licence ès lettres obtenue en 1955 à l'Université de Lausanne, Rémy Pithon poursuit sa formation d'historien par de nombreux séjours de recherche en Italie, à Naples, Venise et Turin notamment. Il enseigne dans des établissements secondaires et dès 1965 au Gymnase du Belvédère à Lausanne. Il occupe aussi divers postes dans l'enseignement supérieur : maître-assistant et suppléant de différents professeurs d'histoire aux Universités de Lausanne et de Genève. Depuis 1973, il occupe en outre un poste de lecteur à temps partiel à l'EFM, chargé d'un enseignement d'analyse du langage filmique.

Rémy Pithon est un historien et un spécialiste de l'histoire du cinéma. A ce titre, il a présenté divers rapports et communications à des congrès internationaux sur l'histoire, l'histoire du cinéma et la relation entre ces deux disciplines. Il a également publié dans des revues et ouvrages spécialisés un nombre impressionnant de travaux – qu'il serait trop long d'énumérer ici – concernant l'histoire moderne, le cinéma, l'histoire du cinéma, l'histoire des représentations et des mentalités, le cinéma et la littérature, ainsi que des études sur des films et des réalisateurs.

René Rapin (1899-1973)

Lecteur à l'EFM de 1926 à 1955.

« Né en 1899, M. René Rapin effectua ses études secondaires et universitaires à Lausanne, études qu'il compléta par des séjours à l'étranger, à Londres notamment. Licencié ès lettres en 1921, il s'orienta vers le domaine auquel il allait consacrer les efforts de toute sa vie : la langue et la littérature anglaises et américaines. Son maître avait été Georges Bonnard, ce savant éminent auquel les études anglaises doivent tant

dans notre pays; à son exemple, M. Rapin fut d'abord un enseignant rigoureux et méthodique qui s'est acquis la gratitude de nombreuses «volées» d'élèves et d'étudiants.

Cette activité pédagogique débuta en 1924, quand M. Rapin devint maître d'anglais aux gymnases cantonaux, poste qu'il occupa, en partie du moins, jusqu'en 1955. En 1947, il fut nommé chargé de cours de littérature américaine à la Faculté des lettres et en 1956 professeur extraordinaire de langue et littérature anglaises. Il fut promu à l'ordinariat en 1963. Entre-temps, il avait assumé des fonctions importantes à l'Ecole de français moderne de la Faculté des lettres; en qualité de lecteur, il avait enseigné la traduction de l'allemand et de l'anglais, ainsi que la phonétique française. Signalons encore que M. Rapin fut codirecteur des Cours de vacances de l'Université, de 1931 à 1938, et qu'à l'occasion de séjours aux Etats-Unis il donna, dans plus d'une université américaine, des conférences et séminaires appréciés. Et l'on se doit de mentionner l'enseignement que M. Rapin dispensa à l'Université populaire.»³¹

Benjamin Rossel (1923-1974)

Lecteur à l'EFM de 1968 à 1974.

«En raison de ses dons humains, Benjamin Rossel était né pédagogue. Sa licence terminée à l'Université de Lausanne, il s'intéressa très vite à l'enseignement du français. Il l'enseigna à l'Ecole Nouvelle d'abord, puis au Chenit et au Collège de Béthusy avant d'être appelé à l'Ecole de français moderne en 1968. C'est là qu'il trouve la consécration de son expérience pédagogique et le couronnement de ses travaux de recherche. Comme il s'était toujours passionné par (*sic*) les problèmes de langue et de grammaire, le Département de l'instruction publique l'avait chargé de rédiger plusieurs manuels pour l'enseignement secondaire vaudois. Il était également l'auteur de plusieurs articles sur l'enseignement de la morphologie et de la syntaxe française.

Collaborateur des Cours de vacances de la Faculté des lettres depuis 1949, il en appréciait l'atmosphère détendue et joyeuse. Il lui fallait ce climat de confiance et de chaleur humaine pour qu'il pût donner toute sa mesure. Sa passion de l'enseignement était communicative, elle entraînait ses étudiants et donnait très vite aux classes dont il avait la charge de la cohésion et de l'enthousiasme. A l'Ecole de français moderne, sa tâche était lourde, puisque en plus de la grammaire qu'il enseignait dans deux classes, il assumait un enseignement de caractère littéraire.»³²

Marguerite Saraiva-Nicod

L'itinéraire de Marguerite Saraiva-Nicod l'a conduite à passer par l'Ecole Normale et l'enseignement primaire dans le canton de Vaud avant d'entreprendre des études de lettres à l'Université de Lausanne où elle

³¹ BRA, Rubrique nécrologique in *Rapport annuel 1973*.

³² BRA, Rubrique nécrologique in *Rapport annuel 1974*.

obtient sa licence en 1957. Elle enseigne ensuite le français à des non-francophones, notamment en Allemagne fédérale, puis entre à l'EFM en 1959 comme suppléante. Elle est nommée lectrice en 1962. Titulaire d'une licence complémentaire en espagnol, elle est chargée d'enseigner entre autres la traduction aux hispanophones. Mais Marguerite Saraiva-Nicod consacre surtout ses recherches à la littérature et a publié de nombreux essais et articles dans des revues littéraires. Sa thèse de doctorat a pour sujet *Du réalisme à la réalité. Evolution artistique et itinéraire spirituel de Ramuz* (Librairie Droz, Genève 1966). Elle a également publié des études sur Boris Vian, dont «*L'Univers de l'Ecume des Jours*», in: *Lecture plurielle de l'Ecume des Jours*, Paris, 10/18, 1979. Ses comptes-rendus littéraires sont nombreux; en outre, elle a participé à la création de matériel pédagogique pour l'EFM.

Catherine Saugy

Après des études classiques à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Catherine Saugy obtient en 1967 une licence avec l'histoire en branche principale. Etudiante, elle collabore déjà aux Cours de vacances et aux Cours professionnels de français langue étrangère. En 1968, elle entre à l'EFM comme suppléante et y est nommée en 1981. Depuis 1975, elle y anime notamment un cours d'*introduction à la chanson française* (avec G. Blanc).

Catherine Seylaz

Catherine Seylaz a fait ses études classiques à Lausanne, où elle a obtenu sa licence ès lettres en 1962. Sa carrière d'enseignante à l'Université l'a conduite à collaborer aux Cours de vacances chaque année dès 1968 et à se spécialiser en littérature française, d'abord comme assistante d'enseignement à la Faculté des lettres, section de français de 1969 à 1979, ensuite comme lectrice à l'EFM où elle est nommée en 1978. Ses intérêts et ses recherches l'orientent vers la critique littéraire. Ainsi, elle a donné l'un des *Cours généraux*, introduits en 1986 aux Cours de vacances, et par ailleurs publie régulièrement chroniques et comptes-rendus dans divers journaux et revues, notamment dans *Ecriture*.

Denise Tappy

Alors que les autres enseignants de l'EFM sont licenciés ès lettres, Denise Tappy a, elle, obtenu en 1952 d'une part une licence en sciences

sociales, d'autre part une licence en pédagogie après avoir travaillé avec Jean Piaget sur l'acquisition du langage chez l'enfant. Suppléante à l'EFM dès 1960, elle est nommée en 1970. Elle y participe notamment à la création du matériel pédagogique utilisé pour l'enseignement de la phonétique en laboratoire de langues ainsi qu'à des travaux de recherche sur l'enseignement en laboratoire, en collaboration avec André Guex, Jean-François Maire et Marianne Pithon.

Numa Tétaz

Après avoir obtenu une licence ès lettres classique (français, latin, grec, philosophie) à l'Université de Lausanne en 1949, Numa Tétaz la complète par un certificat de licence en allemand en 1950. Il commence tout de suite sa carrière d'enseignant au Gymnase de Jeunes Filles et, dès la réorganisation de l'EFM en 1956, y devient lecteur à temps partiel, chargé d'enseigner la traduction allemande. Il quitte l'EFM en 1965 et poursuit sa carrière à la Faculté des lettres, section d'allemand, où il est actuellement agrégé. Numa Tétaz a publié des articles sur l'enseignement dans le cadre de la CILA mais il est surtout un critique musical éminent. A ce titre, il est l'auteur de nombreux articles ainsi que d'un ouvrage consacré à *Ernest Ansermet, interprète* (Lausanne 1983).

Dominique Vernaud

Après avoir fait ses classes à Yverdon et des études de lettres à l'Université de Lausanne, où elle obtient sa licence en 1971, Dominique Vernaud entre dans l'enseignement secondaire au Collège de Villamont à Lausanne. Elle complète ses études par des séjours à l'étranger et des cours de perfectionnement en linguistique et en littérature française. Elle est nommée lectrice à l'EFM en 1978, chargée d'enseignements de littérature et de grammaire notamment. De 1980 à 1985, elle travaille à la section de philosophie de la Faculté des lettres comme assistante de Marie-Jeanne Borel, professeur d'épistémologie et de logique. A ce titre, Dominique Vernaud prépare le numéro d'*Etudes de Lettres* de la section de philosophie (mai-juin 1985) et y publie *Les paroles d'autrui*.

Anne-Marie Visinand

Anne-Marie Visinand a fait ses études à Lausanne, Tübingen et Cologne et a obtenu sa licence ès lettres en 1963, avec le français en branche principale. Elle enseigne d'abord au Collège de l'Elysée à Lausanne et au

Le corps enseignant

Boroughnair College d'Edimbourg. Suppléante dès 1974, elle est nommée lectrice à l'EFM en 1981. Elle y a été notamment responsable du cours pour les assistants et anime le cours d'Expression écrite libre (atelier d'écriture). Anne-Marie Visinand est l'auteur du manuel *Grammaire et communication* (avec R. Capré).

LES COURS DE VACANCES

«La Faculté des lettres croyant utile, ainsi que vous en avez été informé, d'introduire des «cours de vacances» destinés aux étrangers désireux de se perfectionner dans la connaissance de la langue française, un programme a été élaboré à ce propos pour le semestre prochain, et j'ai l'honneur de vous l'adresser, ci-joint, et de le soumettre à votre approbation.

Permettez-nous de vous demander de bien vouloir allouer annuellement à l'Université une somme de fr. 100.—, qui serait répartie entre celui des professeurs chargé de la correspondance et celui qui se tiendra à la disposition des étudiants pour leur fournir des renseignements. Vous trouverez sans doute aussi normal d'accorder au concierge une petite indemnité pour le surcroît de travail qui lui sera imposé.»¹

C'est en ces termes laconiques que le prorecteur, Georges Favez, au nom du recteur d'alors, Marc Dufour, soumet le projet de Cours de vacances au chef du DIPC en février 1895. Les choses semblent avoir été menées rondement et nulle trace ne subsiste de pourparlers, de projets, de programmes de cours, de conditions financières, etc.... Ainsi débute une entreprise qui, malgré les crises sérieuses qui ont menacé son existence, s'est maintenue avec succès durant plus de quatre-vingt-dix ans.

Certes, les Cours de vacances ne sont pas l'Ecole de français moderne, et il peut sembler surprenant pour un public non averti qu'une étude sur l'EFM leur consacre un chapitre. En revanche, tous ceux qui ont enseigné un jour ou l'autre aux Cours de vacances ou à l'EFM savent que ces deux institutions, bien que distinctes, sont sœurs et toutes deux rattachées à la Faculté des lettres. Leur destinée est parallèle, leurs directeurs comme leurs enseignants ont souvent été communs, le matériel utilisé également; administrativement toutes deux ont longtemps dépendu de la Faculté, non sans heurts, nous le verrons. Ce qui les a toujours distinguées, c'est le statut financier, puisque dès le début — du moins nous le supposons — les Cours de vacances ont été financièrement indépendants et seulement subsidiés

¹ BRA, Copie-lettres du Rectorat 1893-1898, f° 140, 1er février 1895.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

FACULTÉ DES LETTRES



COURS DE VACANCES 1905

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise, comme d'habitude, en 1905, des cours destinés à former aux personnes qui ont le désir de prendre part le mercredi de se perfectionner dans l'étude de la langue française. S'adressant à des auditeurs qui possèdent déjà des connaissances théoriques, ces cours auront un caractère essentiellement pratique.

Les cours de vacances dureront six semaines, du 29 juillet au 30 août. Les leçons, au nombre de 16 par semaine, seront données dans la matinée, des heures, mornings, jeudis et vendredis, de manière à laisser aux participants deux jours libres de suite.

PROGRAMME DES COURS

	M. CALLETTE, professeur	12 leçons
Etudes sur la littérature française	M. BOSSARD, professeur	12 leçons
Histoire de la langue française	M. MAURER, professeur	3 leçons
Traduction d'allemand en français		3 leçons
Traduction d'anglais en français		3 leçons
Traduction de russe en français		3 leçons
La logique de l'enseignement de la langue française des idées et les principes généraux grammaticaux des trois langues qui servent de base aux exercices de traduction ci-dessus indiqués		6 leçons
Les innovations pratiquées dans l'enseignement des langues vivantes	M. REISSER, professeur	6 leçons
Questions de politique contemporaine	M. MILLORETT, professeur	12 leçons
Etudes de style sur les grands écrivains français	M. FAVRENTY, professeur	12 leçons
Phonétique du français moderne	M. ANDRÉ, professeur	6 leçons
Dictionnaire et prononciation		6 leçons
Métiers littéraires et linguistiques		6 leçons
La France au XIX ^e siècle: Notes sur les faits et les idées		6 leçons

Les participants verseront la somme de 10 francs entre les mains du secrétaire de l'Université, du 29 au 31 juillet.

Il sera délivré un certificat aux auditeurs régiers qui en feront la demande.

Le programme des cours de vacances de 1905 compte le même nombre d'heures que celui de l'année précédente. Plusieurs des leçons seront, comme d'habitude, consacrées à des exercices. Les auditeurs qui désireront faire plus de travaux personnels que n'en comporte le programme, auront la faculté de prendre des exercices supplémentaires pour des conférences pratiques. Il se formera ainsi des classes supplémentaires de lecture, de composition, d'analyse littéraire, de phonétique, d'étymologie, etc., que dirigeront les professeurs chargés de ces divers enseignements.

Afin de multiplier les moyens d'instruction offerts aux étrangers, une conférence gratuite sur un sujet scientifique ou littéraire leur sera donnée chaque semaine.

Une bibliothèque, comprenant un certain nombre des volumes les plus utiles pour les auditeurs, sera mise à leur disposition.

Une promenade en commun sera organisée chaque semaine entre auditeurs et professeurs. Elle sera remplacée, une fois par une course en bateau sur le lac Léman, offerte aux participants.

Le secrétaire de l'Université,
LE DÉCLÉ.

Le directeur des cours de vacances,
J. BOSSARD.

LAUSANNE, février 1905.

S'adresser, pour tous enseignements, au directeur des cours, M. le professeur J. Bossard, avenue Danel, 7, qui se charge de fournir, dès maintenant, des indications sur les pensions, les prix et les conditions de séjour à Lausanne.

Imprimerie de la Faculté des Lettres.

par l'Etat. Ils fonctionnent comme une école privée qui paie ses enseignants et ses frais grâce aux finances de cours perçues, tout en bénéficiant d'une aide autrefois directe (subsides) et actuellement indirecte (gratuité des locaux, du papier, etc.) de l'Etat.

Nous connaissons fort peu de choses sur ces premiers Cours de vacances de 1895. Leur programme est publié dans le programme des cours de l'Université sous la forme suivante :

« M. Baudat ² , prof. ord. Travaux écrits et discussions en langue française, improvisation	3 heures
M. Maurer, prof. ord. Théorie de la traduction Exercices de traduction ; observation sur les gallicismes et les questions d'usage	1 heure
M. Bonnard, prof. extr. Etude historique de la conjugaison française	2 heures
M. Rossier, prof. extr. Questions de politique contemporaine	1 heure
M. Taverney, privat-docent Phonétique	1 heure
M. André, lecteur Les écrivains français contemporains ; exposé théorique et lectures analytiques	2 heures
Diction et lecture expressive	2 heures
N.B. Pour tous renseignements, s'adresser à M. le professeur Bonnard, doyen de la Faculté des Lettres, avenue Davel 4. » ³	

La première remarque qui s'impose, c'est que les cours — si l'on se réfère à leur intitulé — prétendent à un niveau élevé et qu'on est loin d'un enseignement pratique pour débutant. On veut donc répondre à la demande d'un public choisi qui doit appartenir essentiellement au milieu des étudiants en lettres et des professeurs de français à l'étranger. On constate aussi que ces cours sont donnés par des professeurs de la Faculté. Voyant parmi les professeurs aux Cours de vacances Alexandre Maurer et Jean Bonnard, constatant en outre que Jean Bonnard est, en 1895, doyen de la Faculté des lettres et qu'il va assumer la direction des Cours de vacances jusqu'en 1910, on est en droit de supposer que les Cours de vacances sont nés de l'initiative des professeurs de la Faculté. Sa formation, son enseignement, ses écrits, tout pousse Alexandre Maurer à s'intéresser à ce type de

² Prof. Baudat : grec. — Prof. Maurer : allemand, anglais, russe. — Prof. Bonnard : langue et littérature romanes. — Prof. Rossier : histoire. — Adrien Taverney : phonétique. Tous enseignent à la Faculté des lettres.

³ BRA, *Programme des cours, été 1895.*

cours et sa longue participation aux Cours de vacances ne le démentira pas. Quant à Jean Bonnard, sa fidélité à la cause des Cours de vacances témoigne assez de son intérêt pour cette entreprise.

Le professeur Baudat doit participer lui aussi à l'organisation des Cours de vacances car en 1897, le recteur Combe demande au Chef du DIPC

« de bien vouloir faire payer à Mess. les professeurs Baudat et Bonnard la somme de fr. 100.—, allocation habituelle pour les «cours de vacances». »⁴

Quant à l'organisation pratique de ces premiers Cours de vacances, nous n'en savons rien. Les heures annoncées doivent être des heures hebdomadaires. Les cours durent du 22 juillet au 31 août, soit 5 semaines. Y a-t-il eu une série de 5 semaines, 2 séries (3 et 2 semaines), 3 séries (2, 2, 1 semaine) ? Quelle a été la part culturelle, touristique et récréative prévue pour les étudiants-vacanciers ? Quelle a été l'aide pratique de l'Etat ? Combien sont venus à ces premiers cours de vacances ? Autant de questions sans réponse.

Ce qui est certain, c'est que l'entreprise a eu du succès et qu'elle a réussi sur le plan financier puisqu'à partir de 1895 et jusqu'en 1986, les Cours de vacances ont été mis sur pied chaque année, même pendant les années de guerre. En 1919 seulement, ils n'ont pas eu lieu en raison des conséquences de la guerre.

Jusqu'en 1920, nous n'avons guère d'autres sources de renseignements que les programmes de cours, quelques affiches pittoresques, des recueils de chant, des fiches d'inscription aux cours, fort peu précises et compréhensibles. Nous savons que très tôt des excursions en bateau ont lieu: le Département prend à sa charge les frais de location du bateau de la CGN. Les cours s'étoffent, le nombre d'heures données augmente, les sujets se diversifient. Le souci d'actualité est frappant et la modernité, sinon des méthodes d'enseignement que nous ne pouvons évidemment pas vérifier, du moins des sujets, est étonnante si l'on se réfère au programme des cours:

- l'enseignement et l'Etat en France
- études sur le théâtre français contemporain: exposés et discussion (1900)
- les innovations pratiquées dans les langues vivantes
- le XIX^{ème} siècle raconté par Victor Hugo (1904)

⁴BRA, Copie-lettres du Rectorat 1893-1898, lettre n° 381, 27 août 1897.

- sémantique
- phonologie du français moderne
- lecture de journaux politiques : explication et discussion (1906)

entre autres exemples.

Dès 1898, une notice complète le programme des cours :

« Le programme des cours de vacances de 1898 comporte le même nombre de leçons que celui des années précédentes. Plusieurs de ces leçons seront, comme d'habitude, réservées aux travaux personnels des auditeurs. S'il en est, parmi eux, qui désirent faire plus de travaux encore que n'en comportent les heures fixées par le programme, ils auront la faculté de prendre des inscriptions spéciales pour des séminaires. Il pourra ainsi se former des classes supplémentaires de discussion, de diction, de traduction, etc., que dirigeront les professeurs chargés de ces divers enseignements. »⁵

Il y a donc un certain nombre de cours *ex cathedra* et de leçons pratiques de base, lesquelles peuvent être complétées si la demande s'en fait sentir. C'est un système très souple d'enseignement « à la carte ». Mais il ne va pas pouvoir se maintenir longtemps, en raison, supposons-nous, du nombre croissant d'« auditeurs », pour reprendre le terme utilisé alors.

Dès 1906, on maintient l'offre de cours « à la demande » mais en fixant des limites :

« Un certain nombre de leçons seront, comme d'habitude, consacrées à des exercices. Les auditeurs qui désirent faire plus de travaux personnels que n'en comporte le programme, auront la faculté de prendre des inscriptions pour les conférences pratiques⁶ désignées ci-dessous :

	19 juillet – 8 août	
M. Vallette	Lecture expliquée de textes français modernes	6 leçons
M. Bonnard	Exercices d'étymologie	6 leçons
M. Rossier	Lecture de journaux politiques : explications et discussions	6 leçons
M. Taverney	Exercices de prononciation	6 leçons
M. Ed. Gilliard	Composition	6 leçons
	9 – 29 août	
M. Millioud	Explication d'auteurs	6 leçons
M. André	Exercices grammaticaux	6 leçons
M. Ed. Gilliard	Composition	6 leçons
M. Tauxe	Exercices de diction	6 leçons. » ⁷

⁵ BRA, *Programme des cours 1898*.

⁶ « Conférences pratiques » : que faut-il entendre par là ? Le terme est contradictoire et peu explicite.

⁷ BRA, *Programme des cours 1906*.

Les cours de traduction se développent également. A partir de 1905, Alexandre Maurer donne 3 leçons de traduction d'allemand en français, autant d'anglais en français et autant encore de russe en français, c'est-à-dire – probablement – 1 leçon hebdomadaire par langue. En 1905, la somme des leçons proposées comme cours de base s'élève à 96 pour les deux séries de trois semaines chacune, soit 16 leçons par semaine.

Jean Bonnard renonce à la direction des Cours de vacances en 1910 et Paul Vallette, professeur de latin, lui succède jusqu'en 1913 probablement. Les programmes de 1912 et 1913 n'indiquent pas le nom du directeur. A partir de 1914, c'est Adrien Taverney qui prend la direction ; il l'assume pendant les années de la première guerre mondiale, années durant lesquelles les Cours de vacances ont dû subir, plus encore que l'EFM, les effets de la conjoncture, à tel point d'ailleurs qu'ils n'ont pas eu lieu en 1919.

Cependant, malgré les difficultés rencontrées au cours des années de guerre, les Cours de vacances correspondent à une nécessité, d'ordre publicitaire surtout, pour l'Université, ainsi que l'expose un rapport du recteur Maurice Lugeon au DIPC :

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'absolue nécessité qu'il y a de rétablir des cours de vacances. Nous avons à l'Université un nombre considérable de demandes concernant cet enseignement. Nous avons dû, avec grand regret, répondre que les cours n'avaient pas lieu cette année. Mais pendant ce temps, nous constatons que les autres Universités suisses voisines sont extrêmement actives dans cette direction. Les Universités françaises suivent le même chemin et nous avons reçu des programmes nous montrant qu'elles tiennent particulièrement à développer ce genre d'enseignement.

Il importe donc que, dès maintenant, le Département et l'Université se préoccupent du rétablissement de cette institution si nous ne voulons pas être prétérités. Il nous faut des forces juvéniles et à ce propos vous serez de notre avis, en appelant à notre Faculté M. G. Bonnard à titre de Professeur extraordinaire. »⁸

Le Département partage ce point de vue et Georges Bonnard réorganise immédiatement les Cours de vacances qui se déroulent à nouveau dès 1920. Mais le cadre est plus strict, quand bien même la variété des cours proposés est au moins aussi grande.

L'aspect culturel, touristique et récréatif est important. A leur tête, les Cours de vacances ont un Conseil qui s'exprime par l'entremise du directeur. Les membres du Conseil sont les professeurs titulaires des Cours de vacances. La lecture d'un programme montre que les possibilités sont nombreuses : on s'inscrit à des cours pour une, deux ou trois séries.

⁸ Copie-lettres du Rectorat, 5 novembre 1918 - 14 mars 1921, Lettres au Département, f^o 173, 5 juin 1919.

On s'inscrit aussi à des excursions dans les Alpes le samedi, à des promenades le mercredi, à des répétitions de chant, à des récitals. Tout cela suppose un travail administratif important, d'autant plus que le décompte des salaires des enseignants et artistes engagés est calculé au *pro rata* des heures données et des étudiants inscrits à chaque cours. A cela s'ajoute un travail préparatoire lourd et inévitable: préparation des programmes, envoi de prospectus, publicité dans la presse, mise à jour des listes de pensions, etc.

Le règlement des Cours de vacances de 1926 prévoit un certificat d'études françaises auquel les étudiants peuvent se présenter au terme de deux séries. En outre, à partir de 1928, les cours sont prolongés jusqu'en octobre. On a deux séries de cours A (juillet-août) et deux séries de cours B (septembre-octobre).

L'un des premiers soucis de Georges Bonnard lors du rétablissement des Cours de vacances a été d'obtenir local et crédits pour offrir aux étudiants une bibliothèque-salle de travail. C'est chose faite en 1921. Chaque année, les Cours de vacances consacrent une somme substantielle à l'achat de livres qui, dès la fin de l'automne, sont mis à la disposition de l'EFM.

Grâce au dynamisme et au dévouement de Georges Bonnard (et il en faut pour mener à bien une telle tâche qui s'accomplit en plus de l'enseignement en Faculté et qui, nous l'avons vu, n'enrichit pas son directeur!), les Cours de vacances connaissent un essor réjouissant et sont financièrement une affaire saine. Mais les problèmes ne tardent pas à surgir, qui vont être à l'origine d'une crise grave. Problèmes de personnes, problèmes d'administration, problèmes de désinformation.

Aux yeux de certains professeurs et notamment du recteur et du chancelier, mal informés, les Cours de vacances, financièrement indépendants, constituent une espèce de sangsue qui abuse des services du secrétariat sans contrepartie, alors que les membres du Conseil et le directeur encaissent à leur profit des sommes considérables.

Or le conflit qui surgit à propos des services du secrétariat trouve son origine dans les directives du DIPC :

« Il y a quelques années, un chef du 3^e service⁹ avait laissé voir qu'il ne soutiendrait les Cours de vacances que s'il en connaissait le rapport net en argent. Cela, évidemment, pour en détourner une partie au profit d'autres affaires — lesquelles, je l'ignore. Le Directeur des Cours de vacances s'opposa vivement à cette exigence, il fut soutenu par la commission universitaire, dont il faisait partie en tant que doyen, fort mal vu dudit Chef de service.

La conséquence fut que, par dépit et pour se venger, ledit Chef de

⁹ L'actuel Service de l'enseignement supérieur.

service chargea le secrétariat de l'Université de faire, pour les Cours de vacances, tout le travail que demanderait le Directeur. Cela en annonçant au secrétariat qu'il ne recevrait pas un sou de plus; et même il fut moins payé ! »¹⁰

Ce dernier point est inexact puisque Georges Bonnard, conscient de l'effort demandé, rétrocède 2 % des finances d'inscription à la secrétaire et indemnise le concierge.

Le secrétariat de l'Université dépend du chancelier, le professeur Frank Olivier. Celui-ci ne semble pas éprouver une grande sympathie pour les Cours de vacances. C'est du moins ce qui ressort de la correspondance échangée dans cette affaire. Probablement excédé de voir son secrétariat constamment occupé par les Cours de vacances – il est vrai que l'administration de ces cours s'étend sur toute l'année – donc indisponible pour d'autres tâches, le chancelier cherche une solution au problème. En janvier 1929, il écrit au recteur pour proposer l'établissement d'une convention qui fixerait les services que les Cours de vacances sont en droit d'exiger du secrétariat de l'Université : cette convention doit être signée du recteur, du chancelier et du directeur des Cours de vacances. Le ton du chancelier est péremptoire, voire accusateur et menaçant :

«[...] En fait, les Cours de vacances tirent plus du Bureau du secrétariat que n'importe qui ou quoi.

Si le directeur proteste et se rebiffe, je me verrai obligé d'user de tous moyens, pour réduire des exigences exagérées ou même excessives.»¹¹

Ces propos montrent bien que la situation doit être tendue depuis longtemps et qu'il a probablement suffi d'un incident mineur que nous ignorons pour que le conflit éclate.

Toutefois, Georges Bonnard est prêt à signer cet accord mais doit le soumettre à son Conseil qui, lui, exige des modifications d'ordre rédactionnel.

Par ailleurs, à la même époque le recteur, Maurice Paschoud, professeur à l'Ecole d'ingénieurs, accuse Georges Bonnard d'avoir abusé de sa signature dans le programme des Cours de vacances. Georges Bonnard proteste de sa bonne foi, mais ne peut fournir aucune preuve. Cet incident contribuera aussi à envenimer la situation.

Georges Bonnard fait part, dans un mémoire détaillé, des observations de son Conseil. Le chancelier, à la demande du recteur, y répond

¹⁰ BRA, dossier « Conflit Georges Bonnard-Unil », lettre du chancelier au recteur, 26 janvier 1929.

¹¹ *Ibidem.*

le 22 mai. Sa lettre, à certains égards, prend des allures de réquisitoire. Deux affirmations blessent particulièrement Georges Bonnard :

« Il est clair, en effet, que l'Université ne perçoit rien du tout directement sur les Cours de vacances et que par conséquent le complément, parfois très lourd, de travail qui est exigé du secrétariat est en fait un non sens. [...] Je n'exagère point, en effet, en posant que les prestations du secrétariat aux Cours de vacances sont devenues considérables, sans contrepartie directe et même indirecte pour l'Université. [...] »¹²

Ce document, contresigné du recteur, pique au vif Georges Bonnard et le Conseil des Cours de vacances qui, après plusieurs séances de délibérations (l'affaire traîne tout l'été mais il faut mener à bien les Cours de vacances de 1929 !), répondent au chancelier, mettant l'Université en demeure de prendre position :

« [...] Nous avons [...] l'honneur de vous demander si l'Université désire que nous continuions notre activité, ou si, l'estimant inutile pour elle, elle préfère que nous y renoncions. »¹³

Cette lettre-ultimatum s'accompagne d'une note qui passe en revue les avantages des Cours de vacances :

« NOTE

sur les principaux services que les Cours de vacances ont rendus et rendent encore à l'Université.

1. Les Cours de vacances permettent à l'Université de soutenir la comparaison avec les autres Universités de la Suisse romande en ce qui concerne les facilités qu'elles offrent aux étrangers pour l'étude du français. Sans eux, l'Université de Lausanne se trouverait sérieusement désavantagée par rapport aux Universités voisines.
2. Les Cours de vacances font à l'Université de Lausanne une réclame considérable en Suisse allemande et à l'étranger. Cette réclame revêt deux formes:
 - a) ils font paraître des annonces pour une somme élevée dans la presse suisse et étrangère susceptible d'atteindre le monde des étudiants, et répandent à profusion, dans les Universités de Suisse et d'étranger, leurs affiches et leurs prospectus. Une somme de frs 3500.— a été dépensée à cet effet en 1929. Annonces, affiches, prospectus, portent toujours en gros caractères *Université de Lausanne*.
 - b) Ils attirent à l'université chaque année plusieurs centaines d'étrangers (325 en 1927, 365 en 1928, 325 en 1919) auxquels ils font connaître avantageusement Lausanne et son Université. Parmi ces étrangers, il y a d'assez nombreux professeurs qui peuvent conseiller à leurs élèves de choisir Lausanne et son Université pour y continuer leurs études.

¹² BRA, *Ibidem*, dossier établi par Georges Bonnard lui-même, comprenant 12 annexes, « annexe 6, p. 3 », lettre du chancelier à Georges Bonnard, 22 mai 1929.

¹³ BRA, *Ibidem*, annexe 8, 19 octobre 1929.

- c) Les cours de vacances sont chaque année fréquentés par un nombre appréciable d'étudiants qui restent à Lausanne ensuite pour y continuer leurs études soit en Faculté des Lettres (Ecole spéciale de français) soit en d'autres facultés. On a le droit d'estimer que ces étudiants iraient étudier ailleurs qu'à Lausanne, si Lausanne ne pouvait leur fournir des cours de vacances.
4. Au cours des cinq dernières années, les cours de vacances ont fait des dons en argent et en livres à la Bibliothèque de la Faculté des Lettres pour une valeur d'environ 1500.— frs.
5. Ils ont, en 1925, facilité à la Bibliothèque universitaire l'acquisition d'ouvrages de prix en lui ouvrant un crédit de frs 400.—.
6. Les cours de vacances ont pris à leur charge l'impression des textes allemands, et des textes anglais utilisés dans leurs classes de traduction. Ils ont mis ces textes au plus bas prix à la disposition de l'École de Français moderne qui les utilise régulièrement dans son enseignement pratique.
7. Les cours de vacances ont décerné au cours des 4 dernières années, 57 «certificats de français». C'est une somme de 564,30 frs que l'Université a touchée de ce chef, somme dont les 80 % ont dû être versés au Fonds universitaire. M. le Recteur et M. le Chancelier en recevant le 20 %.
8. L'enseignement pratique des Cours de vacances, qui exige chaque été un personnel de 15 à 20 maîtres, a offert et offre encore à de très nombreux jeunes licenciés de la Faculté des Lettres de notre Université la possibilité d'attendre plus facilement une position dans l'enseignement officiel.
9. Les cours *ex cathedra* donnés aux cours de vacances, bien loin d'être indignes de l'Université, peuvent contribuer à accroître son prestige et sa bonne renommée. M. le professeur Rossier a répété l'un de ses récents cours à l'Institut des Hautes Etudes Internationales à Genève, et Monsieur le professeur Reymond, son cours sur la philosophie française contemporaine fait à Lucerne sous les auspices de la fondation Lucerna.»¹⁴

Soulignons au passage que les services énumérés ici gardent toute leur actualité et que les Cours de vacances continuent à les rendre à l'Université et à la Ville de Lausanne.

Comme on peut s'y attendre, cette demande est fort mal accueillie par le recteur et le chancelier. Des propos très vifs sont échangés, oralement et par écrit et, en fin de compte, Georges Bonnard démissionne le 30 novembre 1929. Le Conseil des Cours de vacances en fait autant.

A sa lettre de démission, Georges Bonnard joint un long exposé sur les motifs qui l'ont amené à cette décision, exposé qui retrace tout l'historique de l'affaire.

Le doyen de la Faculté des lettres — c'est elle qui doit proposer un successeur à la direction des Cours de vacances — prend les choses en mains, convoque un Conseil de Faculté, auquel n'assistent ni Frank Olivier ni

¹⁴ BRA, *Ibidem*, annexe 8, 19 octobre 1929.

Georges Bonnard. Dans une lettre au recteur, la Faculté des lettres regrette ces incidents, exprime sa reconnaissance au directeur et au Conseil des Cours de vacances et défend l'utilité des Cours de vacances pour l'Université et la Ville de Lausanne. Elle ajoute les propositions suivantes :

« Elle [la Faculté] désirerait que la Commission universitaire qui, seule, a qualité pour le faire, voulût bien se prononcer à son tour sur l'utilité des cours de vacances pour l'Université, afin qu'il ne puisse, sur ce point, subsister aucun malentendu.

Elle souhaite que l'Université intervienne auprès de Monsieur le chef du Département pour que Monsieur Georges Bonnard et ses collaborateurs, eu égard aux services qu'ils ont rendus, soient, en tout état de cause, remerciés officiellement, qu'ils soient priés, au cas où l'utilité des Cours de vacances serait reconnue par la Commission universitaire, de bien vouloir, pour le moment, retirer leur démission et continuer leurs bons offices au moins jusques et y compris l'été 1930. »¹⁵

Les esprits semblent peu à peu s'apaiser et l'on se range aux sages propositions de la Faculté. Ainsi, les Cours de vacances peuvent avoir lieu en 1930, sous la direction intérimaire de Georges Bonnard, mais sur deux séries seulement. Remarquons toutefois que ce sont Pierre Gilliard et Georges Volait – membres du Conseil – qui traitent et négocient la Convention sur le secrétariat, laquelle est signée – enfin – le 10 mars 1930.

Pendant l'année 1930, on cherche un nouveau directeur. Le doyen multiplie les contacts. Pierre Gilliard, pressenti, refuse, en raison de la charge excessive que représenterait la direction cumulée de l'EFM et des Cours de vacances. Georges Volait aussi refuse, invoquant son âge et son ancienneté. Finalement, Arnold Reymond propose de partager la direction entre Pierre Gilliard et René Rapin. Ceux-ci sont prêts à accepter mais posent un certain nombre de conditions et exigent un appui financier, aussi bien de l'Etat que de la Ville. Après des négociations répétées, l'Etat accepte d'assumer la garantie financière des Cours de vacances, alors que la Ville de Lausanne leur octroie un subside annuel de 1500.– frs.

Pierre Gilliard et René Rapin proposent en outre la réorganisation des Cours de vacances, ainsi que l'avait suggéré Georges Bonnard :

« Il est indispensable de donner aux Cours de vacances une organisation plus simple et plus souple, qui permette une diminution des frais généraux et une meilleure adaptation aux circonstances actuelles : la double direction que nous prévoyons rendrait inutile le Conseil des Cours de vacances ; nous demandons sa suppression par modification des statuts qui nous régissent.

¹⁵ BRA, *Ibidem*, Lettre du doyen Arnold Reymond au recteur, 11 décembre 1929.

Il nous paraît d'élémentaire justice que les professeurs et les directeurs des Cours de vacances puissent compter sur une rémunération équitable de leur travail. Les directeurs établiront d'avance, chaque année, un barème et le soumettront à l'approbation du Département et du Conseil de Faculté. Pour la première année, malheureusement – vu les circonstances très défavorables – nous devons être extrêmement prudents et nous prévoyons un barème qui sera inférieur au prix moyen payé au cours de ces dix dernières années; nous espérons qu'il pourra être relevé plus tard.»¹⁶

Les nouveaux directeurs demandent aussi un local pour les archives et la bibliothèque des Cours de vacances. Ils demandent surtout l'intérêt et la collaboration des professeurs de la Faculté. En effet, si, à leurs débuts, les Cours de vacances étaient donnés presque exclusivement par des professeurs de la Faculté, depuis la guerre les choses ont bien changé et les collaborateurs des Cours de vacances viennent pour la plupart de l'extérieur. Il importe donc, pour le renom des Cours de vacances et pour l'harmonie qui doit régner entre la Faculté et eux, que les professeurs manifestent leur intérêt en y donnant des cours. Pierre Gilliard et René Rapin le savent bien lorsqu'ils écrivent :

«[...] nous désirons recevoir l'assurance formelle que nous pouvons compter sur [cette collaboration]. Nous tenons à ajouter que c'est là une des conditions de notre acceptation et vous prions, M. le Doyen, de nous donner sur ce point les plus grandes précisions.»¹⁷

La Faculté multiplie les démarches et promet sa collaboration. En outre, les cours de 1930 donnent des résultats un peu plus favorables qu'on n'osait l'escompter. Par conséquent, Pierre Gilliard et René Rapin prennent la direction définitive des Cours de vacances.

Cependant la situation reste difficile sur le plan financier. L'Europe est en pleine crise, les Etats, l'Allemagne surtout, cherchent à bloquer la sortie des devises. Par ailleurs, la concurrence est rude car nombreuses sont les universités suisses et françaises qui proposent des Cours de vacances.

Mais Pierre Gilliard et René Rapin sont de prudents gestionnaires. Ils proposent des mesures strictes pour les cours de 1931 :

«A. *Maîtres pratiques*. Pour les leçons pratiques de phonétique et de langue, nous vous proposons de maintenir tel quel le prix qui a été payé ces dernières années, soit

leçons de phonétique (30 minutes)	frs. 8.—
leçons pratiques ordinaires (durée 45 minutes)	frs. 12.—

[...]

¹⁶ Arch. Fac. lettres, classeur 1929-1932, lettre de P. Gilliard et R. Rapin au doyen de la Faculté des lettres, 28 mai 1930.

¹⁷ *Ibidem*.

- B. *Professeurs*. Les cours, conférences et récitals seront payés à raison de frs 50.— l'heure. Quoique ce prix soit inférieur à celui qui a été payé ces dernières années, nous n'avons pas osé le fixer plus haut pour ce premier exercice.
- C. *Directeurs*. Les deux directeurs recevront chacun 1000 frs, plus, si l'exercice est favorable et permet de verser frs 600.— au fonds de réserve, 1 % des finances de cours, soit environ 150.— frs chacun. La somme de frs 2000.— (traitement des directeurs) est inférieure à celle qui a été touchée en moyenne par le directeur au cours de ces 10 dernières années. Le 2 % des finances de cours est à peu près l'équivalent de la somme de frs 300.— touchée autrefois par le Conseil des Cours de vacances pour sa part au travail d'organisation des cours, travail retombant maintenant entièrement sur les deux directeurs.
- D. *Secrétaires*. Les prestations fournies aux cours de vacances par le secrétariat de Rumine figurant maintenant dans le cahier des charges de la nouvelle secrétaire, nous ne sommes plus obligés de rétribuer son travail. En ce qui concerne le secrétariat de la Faculté des Lettres, le concierge et les plantons, nous nous proposons de rémunérer leurs services dans les mêmes proportions que ces années dernières.»¹⁸

La crise surgie entre l'Université et les Cours de vacances a fortement ébranlé ces derniers mais a eu, en définitive, un effet extrêmement positif : la situation des Cours de vacances est maintenant clairement définie aussi bien en ce qui concerne leurs droits et leurs compétences financières que leurs devoirs.

Le rapport sur les Cours de vacances de 1931 montre que les deux co-directeurs ont atteint leurs objectifs, du moins partiellement :

- de nombreux professeurs de la Faculté ont prêté leur concours et ont donné un cours *ex cathedra*,
- les cours se sont à nouveau déroulés sur trois mois : deux séries de cours A comportant chaque matin trois heures et demie d'enseignement (une demi-heure de phonétique — deux heures de classe pratique — une heure de cours/conférences), deux séries de cours B (septembre-octobre) ne comportant que deux heures de cours pratique le matin.

Les effectifs ont baissé comme lors des années précédentes (244 étudiants en tout), et surtout pour les cours B. La raison principale est la taxe de 100 Reichsmark imposée à ce moment-là à tout Allemand désireux de quitter le Reich.

¹⁸ Arch. Fac. lettres, classeur 1931-1937. Lettre de P. Gilliard et R. Rapin au doyen, 10 juin 1931.

Les étudiants de l'été 1931 se répartissent en 22 nationalités :

Abyssinie	1	Hollande	10
Afrique	3	Hongrie	4
Allemagne	87	Italie	4
Arménie	1	Lithuanie	1
Autriche	4	Norvège	1
Canada	2	Pologne	1
Chine	1	Roumanie	1
Danemark	2	Suède	5
Etats-Unis	22	Suisse	43
Grande-Bretagne		Tchécoslovaquie	5
+ Irlande	43	Yougoslavie	2
Grèce	1		

Malgré la diminution des effectifs, les Cours de vacances 1931 s'équilibrent financièrement.

Nous ne disposons malheureusement pas de tous les rapports annuels sur les Cours de vacances. Nous pouvons toutefois consulter celui de 1936 et voir ainsi l'évolution de l'entreprise au cours des difficiles années 30. Les effectifs ne remontent guère malgré l'effort porté sur la publicité et la qualité de l'enseignement :

1929	325 étudiants	1933	228 étudiants
1930	270	1934	214
1931	244	1935	279
1932	172	1936	213

répartis comme suit en 1936 :

Allemagne ¹⁹	94 (153)	Pologne	3 (—)
Autriche	5 (3)	Etats-Unis	5 (15)
Lithuanie	— (1)	Suède	4 (2)
Danemark	2 (—)	Indes	1 (1)
Suisse allemande	51 (60)	Arménie	1 (—)
Italie	3 (3)	Hollande	15 (5)
Esthonie	1 (1)	Norvège	— (1)
Turquie	2 (—)	Tessin	— (1)
Angleterre	19 (20)	Palestine	1 (—)
Tchécoslovaquie	4 (2)	Afrique du Sud	1 (—)
Yougoslavie	— (1)	Belgique	1 (—)

¹⁹ Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1935.

On constate qu'il y a 66 étudiants de moins en 1936 qu'en 1935, dont 59 Allemands, et que les proportions s'inversent pour les Américains et les Hollandais. Ce sont là les changements les plus spectaculaires. Si les Allemands sont beaucoup moins nombreux, c'est en raison de la difficulté qu'ils ont à obtenir des devises pour leurs études en Suisse.

Le rapport remarque aussi que les cours de la série B ont été proportionnellement plus fréquentés. Leur utilité est démontrée une fois encore, d'autant plus qu'un certain nombre de ces étudiants-là restent à Lausanne pour y poursuivre leurs études au semestre d'hiver.

Bien que la conjoncture économique soit sombre, les directeurs concluent avec une relative confiance :

« Les perspectives d'avenir demeurent peu encourageantes, cependant si le Reich parvient à éviter la dévaluation jusqu'à l'été prochain, il se peut que nous voyions le nombre des étudiants allemands s'accroître dans une forte proportion, puisqu'ils viendront profiter d'un change très avantageux pour eux. »²⁰

L'organisation adoptée par Pierre Gilliard et René Rapin se maintient dans les années suivantes et les restrictions dues à la guerre de 1939-1945 apparaissent peu dans les documents qui nous restent. Les Cours de vacances s'adaptent à la situation. Tout au plus annonce-t-on dans le programme de 1940, qu'en raison des circonstances, le cours B pourra être supprimé si le nombre d'inscriptions est insuffisant. En raison de la fermeture des frontières, les étudiants étrangers sont très rares. On cherche donc à attirer une autre clientèle et le programme annonce que les cours sont destinés :

- « 1) aux personnes qui désirent *se perfectionner* dans la connaissance et l'usage de la langue ;
- 2) aux professeurs de français de la Suisse et de l'étranger. »²¹

La description des classes pratiques annonce quelques changements :

« [L'enseignement] porte sur l'explication de textes français modernes, la composition, la stylistique, la grammaire et l'orthographe. Il est prévu aussi des discussions sur des sujets d'intérêt général. Trois leçons par semaine sont consacrées à des exercices de *traduction* d'allemand, d'anglais et, éventuellement, d'italien. Les étudiants qui ne peuvent pas prendre part à ces leçons, font d'autres exercices.

La Direction prévoit, comme les années précédentes, la formation de *classes spéciales* : 1) pour professeurs de français et étudiants avancés ; 2) pour élèves de gymnase, écoles secondaires et écoles de commerce.

²⁰ Arch. Fac. lettres, classeur 1931-1937, *Rapport sur les cours de vacances 1936*, p. 5.

²¹ BRA, *Programme des cours 1941*.

Si un nombre suffisant d'étudiants le désirent, le directeur organisera, au début de chaque série, une ou deux classes de correspondance commerciale. [...]»²²

Notons que dans ces remarques, on écrit «le Directeur». Effectivement, Pierre Gilliard à ce moment-là assume seul la responsabilité des Cours de vacances. Il est possible que lui-même et René Rapin se répartissent la direction effective des quatre séries de cours, comme cela se pratique actuellement.

Le programme de 1943 est plus explicite encore quant aux adaptations apportées en raison des circonstances. D'abord, on précise que

«Les cours comprennent :

- I. Un COURS SPECIAL, destiné aux maîtres et maîtresses de français de la Suisse et de l'étranger.
- II. Un COURS GENERAL, destiné aux personnes qui désirent *perfectionner* leur connaissance de la langue et de la culture françaises.»²³

Figurent ensuite des :

«Conditions spéciales pour les participants de nationalité suisse.

- 1) La direction des Cours de vacances, s'inspirant de l'arrêté fédéral du 5 avril 1939 visant à «maintenir et faire connaître le patrimoine spirituel du pays», a décidé d'accorder comme l'année dernière, *une réduction de 50 % sur les droits d'inscription aux cours à toute personne de nationalité suisse et de langue allemande, italienne ou romanche.*»²⁴

Les CFF offrent aussi aux étudiants une substantielle réduction sur les transports. Plus loin, on ajoute une précision à l'intention des étudiants étrangers :

«Comme les démarches pour obtenir le visa d'entrée en Suisse sont assez longues, les étudiants étrangers qui doivent prendre part à nos cours doivent demander *six semaines à l'avance* au secrétariat de l'Université une attestation d'inscription aux Cours de vacances et joindre à leur lettre leur bulletin d'inscription dûment rempli et signé.»²⁵

Le programme des cours *ex cathedra*, des récitals et des conférences avec projections lumineuses ne subit pas de perturbations apparentes, pas plus que les activités culturelles et touristiques. Plusieurs cours ont lieu sur des œuvres et des auteurs français :

Rousseau et le pays de Vaud

Gustave Flaubert, par le professeur René Bray

²² *Ibidem.*

²³ BRA, *Programme des cours 1943.*

²⁴ *Ibidem.*

²⁵ *Ibidem.*

Roger Martin du Gard

Jules Romains, par Gilbert Guisan, professeur au Gymnase

Stendhal, par Edmond Gilliard, homme de lettres

entre autres exemples.

On présente des récitals de diction, des lectures dramatiques ou encore des conférences sur la cathédrale de Lausanne ou les châteaux vaudois avec projections lumineuses.

Enfin, le samedi, en juillet-août, ont lieu des excursions dans les Alpes et en septembre-octobre, la visite du château de Coppet et celle du château de Chillon.

Hormis quelques questions administratives, à la lecture du programme des cours, la guerre semble fort loin. Ses effets, en revanche, apparaissent plus clairement dans les chiffres publiés par les rapports annuels tel celui des Cours de vacances 1944, le seul que nous ayons retrouvé :

« Nos cours ont été fréquentés par 273 étudiants (147 Messieurs et 126 Dames). L'année dernière nous en avions 263. Cette augmentation porte uniquement sur les étudiants confédérés dont le nombre a passé de 197 à 240 (chiffre que nous n'avions jamais atteint), par contre le nombre des étudiants étrangers a diminué de moitié : ils étaient 66 en 1943, ils ne sont plus que 33 cette année. [...] Au point de vue de la *nationalité*, les étudiants qui ont suivi les cours se répartissent comme suit (nous indiquons entre parenthèses les chiffres correspondants de l'année dernière) :

Suisse	240 (197)	Slovaquie	2 (0)
Italie	8 (3)	Tchécoslovaquie	2 (0)
Allemagne	6 (9)	Pologne	1 (1)
Hollande	3 (8)	Suède	1 (0)
Turquie	2 (0)	Espagne	1 (1)
Yougoslavie	2 (0)	Grèce	1 (0)
Autriche	2 (0)	Mexique	1 (0) » ²⁶

A ces chiffres, nous croyons utile d'ajouter la conclusion du rapport qui, mieux que tout commentaire, permet de se rendre compte des difficultés auxquelles les Cours de vacances ont dû faire face durant cette période de la seconde guerre mondiale.

« Le déficit du présent exercice se monte à Fr. 6691.— mais le manque à gagner que nous avons subi du fait de la réduction de 40 % accordée aux étudiants confédérés atteint Fr. 6255.—, somme qui nous sera remboursée par le Département fédéral de l'Intérieur. Notre déficit réel sera donc de Fr. 436.—. Il peut paraître étrange que cet exercice soit déficitaire, alors que nous avons eu plus d'étudiants que l'année dernière où nos comptes bouclaient par un bénéfice. Cela s'explique

²⁶ Arch. Fac. lettres, classeur 1941-1946, *Rapport sur les Cours de vacances 1944*, p. 3, 13 novembre 1944.

par la majoration du prix des leçons ; avec le barème appliqué cette année, les leçons *ex cathedra* ont été payées Fr. 50.— au lieu de Fr. 40.—, les leçons pratiques Fr. 12.— au lieu de Fr. 10.— et les leçons de phonétique Fr. 10.— au lieu de Fr. 8.—.

Défalcation faite de ce déficit, notre fonds de roulement sera encore — après 5 années de guerre — de Fr. 5619.—. Cette réserve accumulée au cours des années de prospérité nous permet d'envisager avec tranquillité l'avenir et nous mettra en mesure de faire face aux difficultés peut-être accrues que nous aurons encore à surmonter.

Je terminerai par une remarque concernant le Cours spécial, créé il y a deux ans. Je signalais déjà dans mon rapport de l'année dernière que le recrutement de la classe spéciale de professeurs s'avérait difficile. La fréquentation a encore diminué cette année. Je crois que beaucoup de maîtres de français de la Suisse confédérée hésitent dans les circonstances actuelles — alors que le budget de chacun est si serré — à faire la dépense d'un séjour en terre romande ; de plus, bon nombre d'entre eux ont dû faire du service cet été. Il faut s'armer de patience et attendre que la situation se normalise.»²⁷

Le Cours spécial subsistera cependant jusqu'en 1949.

1948 est une date importante pour l'EFM, nous l'avons constaté. A un an de la retraite, Pierre Gilliard reçoit *de jure* le titre de directeur de l'EFM. C'est aussi l'année où il cède la direction des Cours de vacances à Gilbert Guisan, qui la conservera jusqu'en 1978.

Dès 1949, le programme général des cours de l'Université ne publie plus le programme détaillé des Cours de vacances, qui paraît séparément.

Gilbert Guisan va consacrer trente ans de sa vie aux Cours de vacances à côté de son enseignement à la Faculté des lettres. L'innovation principale qu'il leur apporte est la création d'un matériel pédagogique spécifique élaboré par des professeurs à l'intention du public des Cours de vacances. Dans la foulée, l'EFM fait de même dès l'arrivée à sa direction d'Ernest Giddey. Ce matériel sert de support à l'enseignement pratique de la grammaire, de la traduction et des exercices de langue, de la phonétique/prononciation et de la lecture. Les brochures de lecture regroupent des extraits de textes d'auteurs. Par ailleurs, des cours de littérature sont donnés par des professeurs chevronnés qui centrent leur enseignement sur une période ou un aspect littéraire déterminé : *Les écrivains d'inspiration religieuse* (Henry Hentsch en 1959), *L'expérience de l'angoisse dans le roman d'avant-guerre*, (Michel Dentan en 1966), *Le roman au XVIII^e siècle* (Jean-Luc Seylaz en 1965), *Quelques aspects du théâtre moderne* (Robert Marclay en 1963), *Le roman de la surréalité* (Jeanlouis Cornuz en 1963) pour n'en citer que quelques-uns. Cet enseignement est destiné au Cours A.

Depuis la prolongation des Cours de vacances jusqu'en octobre, instituée en 1928, on parle de Cours A pour les cours de juillet-août et de

²⁷ *Ibidem.*

Cours B pour ceux de septembre-octobre. Dès 1956, Cours A et B prennent une autre signification. Le Cours A, centré sur la littérature, est destiné aux professeurs de français étrangers qui souhaitent se recycler, alors que le Cours B, centré sur la pratique, est ouvert à toute personne de plus de 16 ans désireuse d'apprendre le français ou de perfectionner ses connaissances. Un cours élémentaire C existe aussi pendant quelques années mais il est supprimé en 1961. Cette même année, l'âge d'admission au cours A est porté de 17 à 18 ans.

Les étudiants subissent un test le premier jour des cours et, sur la base de leurs résultats, sont placés dans des classes qui comptent une vingtaine d'élèves. Le travail se fait surtout dans le cadre de la classe : grammaire, lecture, mais aussi expression écrite et orale, lecture de journaux. Les étudiants sont réunis par groupes linguistiques pour la traduction et les exercices de langue ; ils peuvent aussi s'inscrire à un cours de prononciation facultatif avec, depuis 1967, des exercices en laboratoire de langue. L'enseignement de la phonétique est très particulier et demande une formation spécifique que bien peu de professeurs des Cours de vacances ont suivie. C'est pourquoi André Guex est chargé d'initier les collaborateurs des Cours de vacances à cette discipline, notamment de les former à l'utilisation du laboratoire de langues. Outre les cours de littérature et l'enseignement pratique par classe, des cours *ex cathedra* de stylistique sont également proposés.

A partir de 1963, le cinéma est présent aux Cours de vacances. Chaque semaine un film français ou d'un auteur francophone est projeté à l'intention des étudiants. Ce ne sont pas forcément des chefs-d'œuvre ; on choisit avant tout des films représentatifs de la culture et de la mentalité françaises. C'est en outre un excellent exercice de compréhension, de même qu'un support aux heures de conversation qui ont lieu dans les classes.

Si pour l'administration il bénéficie de l'aide efficace et dévouée de Gisèle Mermoud, pour assurer l'enseignement, Gilbert Guisan s'entoure de nombreux professeurs recrutés parmi les enseignants secondaires et ceux de l'EFM. Mais il fait aussi appel à de jeunes licenciés en qui il voit, avec raison, la relève. Outre leurs compétences, ces enseignants manifestent pour la plupart un vif intérêt pour ce type d'enseignement. N'y consacrent-ils pas une partie de leurs vacances d'été ? Et cela avec une fidélité étonnante. Certains ont enseigné aux Cours de vacances pendant trente ans et plus. On trouve enfin parmi les enseignants aux Cours de vacances, des intellectuels qui se consacrent à la littérature comme Etienne Barilier ou Jean Pache, ou encore qui vivent à l'étranger et reviennent chaque été quelques semaines au pays pour les Cours de vacances. Cette diversité est évidemment source d'enrichissement pour les étudiants comme le sont les récitals de poésie, présentés par Pierre et Mousse Boulanger ou Jean Ber,

ou les conférences données sur des questions culturelles telle *La situation de la littérature romande dans les Lettres françaises* (Michel Dentan en 1973), *Les peintres vaudois* (Ernest Manganel en 1967), *Le Roman romand après Ramuz* (Roger-Louis Junod en 1967) ou encore *Trois châteaux vaudois du XIII^e siècle : Champvent, Grandson et Yverdon* (Olivier Dessemontet en 1963). Ces quelques titres, glânés parmi bien d'autres, illustrent les efforts constants de Gilbert Guisan pour animer les cours et intéresser les étudiants à la réalité romande.

Dans cette perspective, les excursions sont nombreuses : visites de châteaux ou d'églises (Chillon, Gruyères, Romainmôtier, Payerne), de musées, d'expositions – sans oublier la fabrique de chocolat de Broc – balades dans le vignoble, découverte des Alpes (Zermatt, Chamonix, Les Diablerets). Les excursions suivent aussi les traces des grands écrivains : Rousseau à l'île St-Pierre, Mme de Staël à Coppet. On se garde bien d'oublier les richesses du terroir et les dégustations de vins vaudois, de fondues et de raclette ont aussi leur place. Souvent, les étudiants sont reçus par les Municipalités de Lausanne ou des environs. C'est pour eux l'occasion de nouer des contacts avec la population.

Ce mélange équilibré d'étude, de découvertes culturelles et de loisirs plaît aux étrangers. Preuve en sont les nombreux étudiants qui suivent plusieurs séries de cours et les effectifs élevés. Le public est toujours aussi international et les variations tiennent comme par le passé aux circonstances politiques et économiques. A titre d'exemple, les événements de Mai 68 en France ont détourné les étrangers des cours d'été à la Sorbonne, d'où un afflux massif d'étudiants à Lausanne : 1152 ; pour loger les classes, il a fallu alors réquisitionner le moindre recoin de la Cité ! En revanche, la chute du dollar en 1973 a retenu les Américains qui, dans les années suivantes, sont venus en beaucoup moins grand nombre.

Seules ces circonstances extérieures influencent le développement des Cours de vacances. La grave crise de 1930 ne s'est plus reproduite et les relations avec la Faculté des lettres sont bonnes. Une nouvelle convention est établie en 1950, qui règle les relations entre le Rectorat, les Cours de vacances et l'EFM. Elle stipule entre autres que le directeur de l'EFM est d'office directeur-adjoint des Cours de vacances. Notons au passage que Georges Bonnard a été consulté pour l'élaboration de cet accord.

Quant à la direction effective des cours, elle est assumée par des «directeurs de série», choisis parmi les collaborateurs expérimentés de Gilbert Guisan. Chacun dirige une série, tandis que lui-même supervise l'ensemble. André Guex, André Marthaler, César Bottinelli, et, par leur fonction, Ernest Giddey puis Robert Marclay, apportent leur concours à la bonne marche des différentes séries.

De tels collaborateurs fidèles, au fait de tous les rouages d'une entreprise

comme les Cours de vacances et prêts à faire face aux situations les plus imprévues, permettent au navire des Cours de vacances de poursuivre sa voie, quelles que soient les circonstances. Ainsi, lorsqu'au printemps 1979 Gilbert Guisan se retire pour raison de santé, bien qu'on ne lui trouve pas immédiatement de successeur, les Cours de vacances de 1979 et 1980 se déroulent cependant sans problèmes sous la direction intérimaire d'André Guex et d'une équipe de collaborateurs.

LES COURS DE VACANCES AUJOURD'HUI

En automne 1980, Jean-François Maire, lecteur à l'EFM, devient le nouveau directeur des Cours de vacances. Si l'entreprise est bien rodée et ne pose guère de problèmes de gestion, il faut tout de même faire face à un nouveau changement important : le déménagement des Cours de vacances de la Cité à Dorigny. L'EFM y est installée depuis 1977, les Cours de vacances, eux, y ont lieu pour la première fois en 1982.

Si pour l'EFM l'installation à Dorigny a surtout eu des effets bénéfiques, que nous avons signalés précédemment, le changement de cadre a des implications plus sérieuses pour les Cours de vacances. Jusqu'alors, on «vendait» les Cours de vacances au cœur de la Cité, auréolés du prestige de la cathédrale. Cet attrait touristique était considérable. Il faut maintenant «vendre» les Cours de vacances dans un cadre de verdure au bord du lac, à deux pas du centre sportif. Il faut ensuite résoudre des problèmes d'intendance qui ne se posaient pas au centre ville : il faut trouver des accords avec les restaurants universitaires, régler les problèmes de transports, négocier des tarifs préférentiels.

Jean-François Maire a réussi à imposer Dorigny et les Cours de vacances animent joyeusement le site universitaire quelque peu déserté par ses hôtes habituels durant les semaines d'été.

L'installation à Dorigny a eu aussi des conséquences administratives. Un nouveau Règlement²⁸ est entré en vigueur en juillet 1983. Ce règlement comporte entre autres les clauses suivantes :

«*Art. 2* Les Cours de vacances (ci-après les Cours) ont l'initiative et la responsabilité de l'enseignement et organisent leur administration et leur gestion financière.

«*Art. 3* Les Cours sont organisés par séries de 3 semaines, placées chacune sous la responsabilité d'un directeur de série.

²⁸ La Faculté des lettres a elle aussi revu son règlement en 1982.

Art. 4 Le directeur proposé par le Conseil de Faculté [...] est choisi parmi les enseignants de la Faculté des lettres ou de l'École de Français Moderne.

Art. 5 Le directeur des Cours est assisté d'un adjoint, choisi lui aussi parmi les enseignants de la Faculté des lettres ou de l'École de Français Moderne [...]

Art. 7 Le directeur prend les dispositions nécessaires à la bonne marche des Cours. Il peut faire appel à tous les professeurs et conférenciers dont la collaboration lui paraît utile, dans le cadre fixé par les possibilités budgétaires.

[...]

Art. 9 La liaison entre la Faculté des lettres et les Cours est assurée par une Commission permanente du Conseil de Faculté composée de cinq membres, à savoir : le doyen de la Faculté (qui la préside), le directeur des Cours, l'adjoint du directeur, deux membres du Conseil de Faculté désigné par celui-ci [...].

Le Rectorat peut se faire représenter au sein de la Commission.

Art. 11 Les bénéfices éventuels sont destinés en priorité à financer et à soutenir les activités culturelles de la Faculté des lettres, notamment ses publications. Ils permettent également d'offrir des bourses pour les Cours à des étudiants d'universités suisses ou étrangers. [...]»²⁹

Ce dernier article appelle quelques commentaires. En effet, comme ce fut le cas dès leurs débuts, les Cours de vacances sont une entreprise saine qui s'autofinance et fait des bénéfices. Ils ne cherchent pas pour autant à thésauriser. Au contraire, ils apportent un soutien généreux à *Etudes de Lettres* (revue de la Faculté, fondée par Georges Bonnard), aux bibliothèques des cœurs de section, au Centre de Recherches sur les Lettres Romandes (CRLR), au Département de Langues et des Sciences du Langage (DLSL), et distribue chaque année deux bourses à des étudiants des Universités de Gênes et d'Exeter, ainsi que des aides ponctuelles.

Deux autres articles du Règlement méritent encore notre attention :

«*Art. 13* Les relations entre les Cours avec l'Université sont fixées par une convention administrative, qui doit être approuvée par le Conseil de Faculté.»³⁰

Cette phrase a dû paraître bien anodine aux rédacteurs du règlement actuel. Connaissant maintenant les démêlés des Cours de vacances et de leur directeur avec le Rectorat en 1930, les vécues administratives qui en furent la cause et les répercussions capitales qu'ils eurent, on éprouve un certain soulagement à voir que le législateur a prévu une organisation précise, mais c'est aussi avec un certain amusement qu'on voit se profiler, derrière ce modeste article, les ombres de Georges Bonnard et de Frank Olivier ...

²⁹ *Règlement des Cours de vacances*, 11 juin 1983.

³⁰ *Ibidem*.

Il n'empêche que la convention administrative fixe de manière nette l'intégration des Cours de vacances dans la communauté universitaire. Elle est reconduite tacitement d'année en année.

Enfin, l'article 14 du Règlement établit les examens administrés par les Cours de vacances :

« *Art. 14* Les étudiants des Cours peuvent obtenir un Certificat d'études françaises (niveau moyen ou supérieur) à la suite des examens prévus par un règlement spécial. Ces certificats portent le sceau de l'Université et sont signés par le directeur des Cours, le doyen de la Faculté des lettres et le recteur. Ils ne constituent pas des grades universitaires. »³¹

Jean-François Maire est lui aussi entouré de collaborateurs fidèles et d'un secrétariat très efficace ; il ne ménage pas sa peine pour diversifier les cours et favoriser les contacts. Dans cette perspective, il a pris à plusieurs reprises le relais de l'EFM pour mettre sur pied des cours intensifs à l'intention d'instituteurs suisses alémaniques. Ces cours, souvent demandés à l'EFM par les Chefs de Département de l'Instruction publique, sont difficiles – nous l'avons vu – à organiser dans le cadre du semestre à l'EFM. Il est plus facile de les intégrer aux Cours de vacances, moyennant l'établissement d'un programme « à la carte ».

Jean-François Maire cherche à renouveler le matériel pédagogique pour l'adapter aux exigences actuelles de l'enseignement du français langue étrangère, mais il a conservé certains atouts qui ont fait leurs preuves, tels que le cinéma, les conférences, et introduit des cours généraux de 5 heures, offerts aux classes selon leur niveau.

Voyons, à titre d'exemples, quelques cours généraux proposés en 1986 :

- *Trois écrivains romands, trois présences au monde: Georges Haldas, Nicolas Bouvier, André Guex* par Catherine Seylaz
(classes A, série III)
- *Les mots nouveaux* par Pierre Gilbert
(classe B1 -B5, série III)
- *Façon de parler, ou les surprises du vocabulaire*, par Jean-François Maire (classe B6 -B11, série III)
- *Albert Camus*, par Etienne Barilier
(cours A, série IV)
- *1919 – 1939: La vie artistique en Suisse romande*, par Jean-Claude Genoud (classe B1 -B3, série IV)
- *Des mots pour le dire* (à travers le vocabulaire français), par André Marthaler (classe B4 -B7, série IV)

³¹ *Ibidem.*

Signalons enfin que les effectifs aux Cours de vacances sont stables ces dernières années. Ils représentent en moyenne 650 étudiants par été, dont un certain nombre participent à plusieurs séries.

Nous ne saurions trouver meilleure conclusion à cette rapide présentation des Cours de vacances que ces lignes, empruntées au premier rapport d'activité rédigé par Jean-François Maire :

«Tous ceux qui ont eu l'occasion de participer, soit comme enseignant, soit comme étudiant, à l'une ou l'autre des «séries» qui se succèdent chaque année de la mi-juillet au début d'octobre, s'accorderaient probablement pour dire qu'il existe une «atmosphère» propre à ces cours. Atmosphère faite de travail et d'amitié, de découverte réciproque, d'ouverture d'esprit et de collaboration à tous les niveaux. Sans la mise en commun de toutes les bonnes volontés, tant du côté des organisateurs que de ceux qui consacrent quelques semaines à l'étude de notre langue, comment imaginer que puisse se renouveler, année après année, le «miracle» d'une réussite à peine entamée par la crise économique que nous traversons et les inévitables vicissitudes monétaires qui lui sont attachées. [...]

Les Cours de vacances sont aussi pour la Faculté des lettres une manière d'ouverture à la Suisse, à l'Europe et au monde. Et en même temps, une antenne qui essaie bravement de faire entendre, connaître et rayonner la langue et la culture françaises dans un monde où le domaine de cette langue et de cette culture va se rapetissant et où l'on déplore la perte de leur influence et de leur prestige. [...]

Au demeurant, il n'est pas inutile de relever, pour terminer, que les Cours de vacances se trouvent, pour leur plus grand bien, au centre d'intérêts convergents :

- ceux de la Faculté des lettres qui bénéficie, grâce à eux, d'un appui nécessaire à la publication des *Etudes de Lettres* ;
- ceux de l'Université, qui dispose, par le biais des cours, d'une «carte de visite» supplémentaire ;
- et ceux de la Ville de Lausanne, qui, s'associant depuis longtemps, et de la manière la plus généreuse qui soit, à l'accueil des étudiants, peut compter en retour sur un apport touristique non négligeable. Notre souhait est de voir ces Cours d'été continuer à se dérouler sous d'aussi heureux auspices [...].»³²

³² Jean-François Maire, «Les Cours de vacances» in *Annuaire académique 1980*, p. 22.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	1
Remarque préliminaire à propos des documents d'archives	3
Introduction: l'Ecole de Français Moderne de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.	5
CHAPITRE PREMIER	
GENÈSE DE L'EFM	23
CHAPITRE II	
DE PIERRE GILLIARD À RENÉ RICHTERICH: L'EFM DE 1926 À 1986	23
La «Période Gilliard» (1926-1949).	23
La «Période Guisan» (1949-1956).	31
La «Période Giddey» (1956-1969).	33
La «Période Marclay» (1969-1985)	37
CHAPITRE III	
L'ENSEIGNEMENT	43
CHAPITRE IV	
LES ÉTUDIANTS.	59
Lauréats EFM.	70
CHAPITRE V	
LE CORPS ENSEIGNANT.	71
Les directeurs de l'EFM	71
Les lecteurs	74
CHAPITRE VI	
LES COURS DE VACANCES.	97
Les cours de vacances aujourd'hui.	117

ÉTUDES ET DOCUMENTS
POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

- I. *La bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne*, par Betty Lugin, 1943.
- II. *Inauguration du buste de M. Arnold Reymond, œuvre de François L. Simecek, à l'Aula de l'Université*, le 16 décembre 1944.
- III. *Collation du grade de Docteur ès Lettres Honoris Causa à Monsieur Paul Perret, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes de 1931 à 1946, à la Salle du Sénat de l'Université*, le 27 avril 1946.
- IV. *Hommage à Grotius*, 1946.
- V. *L'Académie de Lausanne au XVI^e siècle. Leges Scholae Lausannensis 1547*. Lettres et documents inédits publiés et annotés par Louis Junod et Henri Meylan, 1947.
- VI. *Melegari à l'Académie de Lausanne*, par Giovanni Ferretti, 1949.
- VII. *Pareto (1848-1923). Le savant et l'homme*, par G.H. Bousquet, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Alger, 1960.
- VIII. *Catalogue des manuscrits d'Abraham Ruchat*, par Catherine Santschi et Charles Roth, 1971.
- IX. *L'École de pharmacie de l'Université de Lausanne*, par Jean Hugli, 1973.
- X. *Mémoires inédits de D.-A. Fornallaz*, publiés avec une introduction, des notes et des appendices par Louis Junod, 1976.
- XI. *La Haute Ecole de Lausanne, 1537-1937*. Esquisse historique publiée à l'occasion de son quatrième centenaire par Henri Meylan. Seconde édition, 1986.
- XII. *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, textes réunis par Agostino Paravicini, 1987.
- XIII. *Le latin à l'Académie de Lausanne du XVI^e au XX^e siècle*, par Jean-Pierre Borle, 1987.
- XIV. *Le coup d'état académique du 2 décembre 1846*, par Nathalie Gardiol, 1987.
- XV. *L'Ancienne Académie de Lausanne. Innovation et tradition dans l'architecture scolaire du XVI^e siècle*, par Brigitte Pradervand-Amiet, 1987.
- XVI. *L'aula du Palais de Rumine : le décor de Louis Rivier*, par Patrick Schaefer, 1987.
- XVII. *Les portraits professoraux de la Salle du Sénat, Palais de Rumine*, par Françoise Belperrin et Patrick Schaefer, 1987.

- XVIII. *Histoire des sociétés d'étudiants à Lausanne*, par Olivier Meuwly, 1987.
- XIX. *La philosophie dans la Haute Ecole de Lausanne*, par Daniel Christoff, Gabriel Widmer, André-Jean Voelke et Pierre Javet, 1987.
- XX. *Histoire de l'histoire ancienne et de l'archéologie à l'Université de Lausanne, 1537-1987*, par Anne Bielman, 1987.
- XXI. *L'éveil médical vaudois, 1750-1850. Auguste Tissot, Jean-André Venel, Mathias Mayor*, par Antoinette Emch-Dérian, Eugène Olivier et Jean Charles Biaudet. Etudes réunies par Guy Saudan, 1987.
- XXII. *L'enseignement du droit aux XVIII^e et XIX^e siècles*, par Jean-François Poudret, Philippe Conod, Jacques Haldy et Willy Heim, 1987.
- XXIII. *L'Ecole de Lausanne, de Léon Walras à Pasquale Boninsegni*, par Giovanni Busino et Pascal Bridel, 1987.
- XXIV. *L'Ecole de français moderne de l'Université de Lausanne, 1892-1987*, par Catherine Saugy, 1987.

COLLECTION «COURS GÉNÉRAL PUBLIC»
(Editions Payot Lausanne)

- La parole*. Cours général public 1980-81.
- Visages de l'informatique*. Cours général public 1981-82.
- L'homme face à son histoire*. Cours général public 1982-83.
- L'homme dans la ville*. Cours général public 1983-84.
- Le phénomène de la mode*. Cours général public 1984-85.
- Sciences et racisme*. Cours général public 1985-86.

Achévé d'imprimer
en juin 1987
par les Presses Centrales Lausanne S.A.
à Lausanne

MC COMPOSITION — PUIDOUX

Chaque année, plus de trois cents étudiants suivent les cours de l'Ecole de français moderne. Tous viennent d'ailleurs, de Suisse alémanique ou italienne, d'Europe et, bien souvent, des autres continents. Leur seul lien est d'avoir choisi l'Université de Lausanne pour perfectionner leurs connaissances en français, plus précisément l'Ecole de français moderne. Qu'est-ce donc que cette école qui attire des gens si divers? Comment est-elle née? Comment fonctionne-t-elle? Qui sont ses enseignants et ses étudiants? Autant de questions auxquelles souhaite répondre cet ouvrage en retraçant l'*histoire* de cette Ecole de français moderne qui, depuis des décennies, contribue à faire connaître Lausanne et notre Université aux quatre coins du monde...